

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-07-044 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant la propriété situé au 3045, rue Notre-Dame Centre, Parc portuaire de Trois-Rivières, Québec. Lots 1 018 712 P et 1 018 717 P du cadastre du Québec.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Somavrac RV 2021-10-15, 137 pages;
2. Somavrac UE 21-05-27, 12 pages;
3. Somavrac UE 21-12-13, 3 pages;
4. Somavrac UE 23-05-08, 3 pages;
5. Somavrac UE 23-05-19, 2 pages;
6. Somavrac UE 23-05-19, 21 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Huot analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 9

c. c. Accès à l'information-Mauricie, dr04@accès.gouv.qc.ca

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-10-12

Heure de début : h

Heure de fin : h

Intervention effectuée par : Jean-Philippe Maillet

Accompagné par :

↓↑ - + SO

1.1 Demande

SO

N° de demande : 200394979

Type de demande : Urgence

Objet de la demande : Intervention d'Urgence-Environnement - Mauricie et Centre-du-Québec

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301534720

Type d'intervention : Suivi d'urgence-environnement (autre qu'inspection)

N° de gestion doc. : 7610-04-01-00740-10

N° de document : 402075299

But de l'intervention : Déversement d'urée liquide lors du déchargement du bateau vers le réservoir au port de Trois-Rivières. Un bris dans le conduit souterrain serait à l'origine du déversement.

2 Lieu concerné par l'intervention

↓↑ - +

1 Nom du lieu : Somavrac inc. (Port de Trois-Rivières)

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : 55438741

Type de lieu : commerce

Localisation du lieu : Adresse du lieu : 3025, rue Notre-Dame Est
Trois-Rivières (Québec)
G8V 1Y8

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,328683705500:-72,549897828800

3 Intervenant du lieu

↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Somavrac inc.	Intervenant	3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1	13050927	55438741

4 Condition météo

SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boris Balderrama	Conseiller en Environnement	Cell 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/Identification faite auprès de : Boris Balderrama

6 Plainte

SO

7 Photo numérique

SO

8 Grille d'intervention annexée

↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport

↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Rapport de caractérisation environnementale des sols de Progestech.
2	Document	2	Rapports d'analyse d'échantillonnage des sol
3	Document	3	Bon de disposition Stablex Canada Inc.
4	Document	4	Bon de disposition Enfouibec
5	Courriel	5	Courriel d'explication des opérations de décontamination

10 Équipement utilisé

↓↑ - + SO

12 Mise en contexte

 SO

2021-05-27

- Un appelle au service Urgence Environnement est fait à 00h39 pour un signaler un déversement dans le port de Trois-Rivières d'au moins 1000L d'urée causé par le bris d'un conduit souterrain.
- Un intervenant est envoyé sur place pour vérifier la gravité de l'incident et pour connaître les intentions de récupération du propriétaire de l'urée. Un rapport de l'intervention est disponible sur SAGO (#402028686)

2021-09-01

- Je reçois les rapports finaux d'excavation, d'analyse et de disposition des sols des travaux de décontamination qui ont eu lieu en lien avec le déversement.

Le présent rapport a pour but de vérifier la conformité des travaux complétés en lien avec le déversement d'urée au port de Trois-Rivières.

13 Description de l'intervention

RAPPORT DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS (annexe 1)

Un rapport de la firme de consultation environnementale Progestech rapporte les opérations d'analyses et de classification des sols contaminés suite au déversement qui s'est déroulé au port de Trois-Rivières. Le but de la firme était de caractériser le degré de contamination des sols afin d'en disposer conformément au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) et au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC). Le rapport contient les affirmations suivantes :

- La quantité totale de sol excavé est estimée à 150m³ et a été séparé en 11 piles.
- 9 échantillons composites, constitué de 5 sous-échantillons, ont été prélevés, 1 échantillon par pile.
- Considérant leurs petits volumes, les piles 2 et 3 ont été regroupées en un échantillon.
- Considérant leurs petits volumes, les piles 5 et 6 ont été regroupées en un échantillon.
- Les sols ont été analysés pour les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, les HAP, HMA/HAC, métaux, azote ammoniacal, nitrate et pH.
- Il est précisé que les échantillons ont été complétés en suivant les instructions du *Guide de caractérisation des terrains* et le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*.
- Les analyses ont été réalisées par AGAT Laboratoires, un laboratoire accrédité par le ministère.
- Les valeurs utilisées pour la classification des sols sont les valeurs limites de l'annexe I et de l'annexe II du RPRT ainsi que des valeurs limites de l'annexe I (D) du RESC ainsi que les critères applicables du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (GI-PSRTC).
- Les dépassements notables sont les suivants :

	Volume (m ³)	Zinc (mg/kg)	HAP (mg/kg)	Cuivre (mg/kg)	Nickel (mg/kg)	HAM/HAC (mg/kg)	Cadmium (mg/kg)
Pile 1	8,66	1610	1,5	318	365	0,9	5
Pile 2 - 3	14,28	546	0,8	97	92	1	2,1
Pile 4	13,22	539	0,5	65	99	0,4	1,8
Pile 5 - 6	15,94	572	0,9	101	<30	0,6	1,9
Pile 7	14,9	454	0,4	85	83	1,2	1,7
Pile 8	19,3	325	1,2	48	55	0,9	1
Pile 9	31,9	551	0,8	87	32	0,2	2,9
Pile 10	25,4	446	1,3	91	71	0,2	1,4
Pile 11	4,2	3050	8,5	3200	708	1,3	6,6
Valeur limite A ¹		140	0,1	50	50	0,4	1,5
Valeur limite B ¹		500	1	100	100	5	5
Valeur limite C ¹		1500	10	500	500	50	20
Valeur limite enfouissable ²		7500	100	2500	2500	50	100
Au-dessus valeur limite		>7500	>100	>2500	>2500	>50	>100

1 : Selon les critères dictés au RPRT

2 : Selon les critères dictés au RESC

Pour ce qui est de l'azote, aucune valeur limite n'est inscrite au RPRT ou au RESC. Les résultats sont les suivants :

	Azote ammoniacal (mg/kg-N)	Azote total Kjeldahl (mg/kg-N)
Pile 1	7420	13000
Pile 2 - 3	9740	29900
Pile 4	7280	14800
Pile 5 - 6	6580	13300
Pile 7	5010	6630
Pile 8	175	1310
Pile 9	2950	3810
Pile 10	21	3260

13 Description de l'intervention

Pile 11	22	<450
---------	----	------

D'après les résultats, les piles ont été disposées selon les critères suivants :

Pile	Critère d'enfouissement du sol
1	CD
2-3	BC
4	BC
5-6	BC
7	BC
8	BC
9	BC
10	BC
11	D+

En annexe, le rapport contient :

- Des images de piles excavées.
- Un schéma du positionnement des piles sur le site.
- Tableaux des résultats des campagnes d'échantillonnage.
- Les demandes et les certificats d'analyse d'Agat Laboratoires incluant résultats, sceaux et signatures.
- L'annexe 5 du GI-PSRTC

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE DES BORDURES D'EXCAVATION (annexe 5)

M. Balderrama me fait parvenir un courriel explicatif des démarches entreprises par Somavrac Inc. pour s'assurer qu'un maximum d'urée a été retiré de la zone contaminée. Les rapports d'analyses des échantillons proviennent du d'Agat Laboratoires, un laboratoire certifié par le ministère, et contiennent les résultats d'analyse, les sceaux des chimiste ainsi que leur signature (annexe 2). Le courriel contient les affirmations suivantes :

- Deux échantillons de « sol propre » ont été analysés afin de déterminer le niveau originel d'azote ammoniacal et NTK du terrain. Une fois le 2021-06-01 à 20 pieds du site du déversement et une fois le 2021-07-01 à 75 pieds du site de déversement.
- L'excavation a une profondeur de 14 pieds, soit presque jusqu'à la nappe phréatique.
- Les parois nord et ouest de l'excavation ont été analysées à deux reprises (2021-05-28, 2021-06-04) pour les paramètres azote ammoniacal et NTK.
- La paroi est de l'excavation a été analysée à trois reprises (2021-05-28, 2021-06-04, 2021-06-11) pour les paramètres azote ammoniacal et NTK.
- Les trois parois ont été excavées jusqu'à ce que la quantité d'azote ammoniacal et NTK détectée par les analyses reviennent à des niveaux similaires à ceux mesurés dans les « sols propres ».
- La paroi ouest a encore un niveau d'azote ammoniacal plutôt élevé (921mg/kg-N) en raison de la présence d'une clôture et d'une route utilisée par des camions de soude caustique, une plus grande excavation aurait causé des risques d'affaiblissement de la chaussée. Selon M. Balderrama, l'azote ammoniacal et l'azote total Kjeldahl (NTK) présent dans le sol diminue avec le temps. Il est noté que la contamination a baissé de plus de 5.5 fois entre les deux excavations.
- La paroi sud n'a pas été excavée car un mur de béton qui sert de bassin de rétention d'un réservoir de soude caustique du terminal 8 du Port de Trois-Rivières est présent.

RÉSULTATS « SOLS PROPRES » (mg/kg-N)

Date	Distance du site de déversement	Paramètre	Résultat
2021-06-01	20 pieds	Azote Ammoniacal	266
2021-06-01	20 pieds	NTK	1320
2021-07-01	75 pieds	Azote Ammoniacal	456
2021-07-01	75 pieds	NTK	1120

RÉSULTATS SOLS EXCAVÉS

Date échantillonnage	Volume excavé (m³)	Paramètre	Parois Est (mg/kg-N)	Parois Nord (mg/kg-N)	Parois Ouest (mg/kg-N)
2021-05-28	+/- 80m³	Azote Ammoniacal	682	4430	5020
2021-05-28	+/- 80m³	NTK	2072	5200	7890
2021-06-04	+/- 40m³	Azote Ammoniacal	696	522	921
2021-06-04	+/- 40m³	NTK	2170	1430	1390
2021-06-11	+/- 30m³	Azote Ammoniacal	377	n/a	n/a
2021-06-11	+/- 30m³	NTK	1780	n/a	n/a

- Considérant que l'azote n'a pas de critère de contamination dans le RPRT, les autres paramètres analysés ont été utilisés pour déterminer le niveau de contamination et le site de disposition adéquat.
- Les piles 1 à 10 d'un volume total de 145m³ ont été disposées chez Enfouibec à Saint-Grégoire (annexe 4).
- La pile 11 d'un volume total de 5m³ a été disposée chez Stablex à Blainville en raison de son degré élevé (D+) de contamination (annexe 3).

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO


15 Conclusion

- Les sols contaminés par le déversement d'urée qui s'est produit le 2021-05-27 ont été excavés, analysés et disposés selon le degré de contamination de chaque pile et en suivant les paramètres et instruction dictés dans le GI-PSRTC.

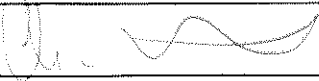
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande la fermeture du dossier.

Rédigé par : Jean-Philippe Maillet	Fonction : inspecteur en environnement
Signature : 	Date de signature : 2021-10-15

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Charles Laliberté	Fonction : Chef d'équipe, secteur industriel
Signature : 	Date : 2021-10-22

Commentaires : Je suis en accord avec la recommandation. Selon les informations transmises, l'entreprise a respecté les exigences de l'article 70.5.1 de la LQE.

ANSWER 1.



Les consultants en environnement

Le 22 juillet 2021

Monsieur Boris Balderrama
SERVITANK INC.
3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1

N/Dossier : CEP-210245-EE

Objet : Caractérisation environnementale - Sols
2400, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières (Québec)

Monsieur,

Nous avons effectué des travaux de caractérisation de onze (11) piles sur le lieu mentionné en objet, les 25 mai et 12 juillet 2021. Notre mandat consistait à caractériser les sols de ces piles afin de déterminer leur niveau de contamination et ainsi d'établir leur mode de gestion finale.

Selon les informations transmises, la contamination provenait d'un déversement d'urée liquide d'une conduite souterraine lors d'un déchargement de bateau.

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les piles à caractériser ont été mesurées afin de déterminer le nombre d'échantillons à prélever. Le volume total des piles a été estimé à environ 150 m³. Neuf (9) échantillons composites, constitués de cinq (5) sous-échantillons, ont été prélevés dans les piles, à raison d'un échantillon composite par pile. Il est à noter qu'au vu des volumes des piles 2, 3, 5 et 6, ces dernières ont été assemblées en deux échantillons (« Pile 2 et Pile 3 » et « Pile 5 et Pile 6 »). Un total de onze (11) échantillons, incluant deux (2) duplicatas de terrain, a été analysé en laboratoire. L'analyse des hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, des HAP, des HMA/HAC, des métaux, de l'azote ammoniacal, des nitrates et du pH a été réalisée. Les piles étaient constituées de sable et de gravier secs. Il est à noter que les sols des piles 7 à 10 semblent avoir été entreposés imbibés d'eau et avoir séché sur place, donnant une consistance boueuse aux sols.

Des photographies des piles échantillonnées sont jointes à la présente ainsi que le croquis de localisation des échantillons prélevés.

Le tableau suivant présente les volumes approximatifs de sols pour chaque pile :

Numéro pile	Volume (m ³)
Pile 1	8,66
Pile 2	6,64
Pile 3	7,64
Pile 4	13,22
Pile 5	5,58
Pile 6	10,36
Pile 7	14,9
Pile 8	19,3
Pile 9	31,9
Pile 10	25,4
Pile 11	4,2
Total	147,8

Il est à noter que tous les travaux d'échantillonnage, de lavage des équipements d'échantillonnage et de conservation des échantillons ont été effectués en respectant la plus récente édition du *Guide de caractérisation des terrains* et du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES

Les analyses ont été réalisées par un laboratoire accrédité en vertu de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soit *AGAT Laboratoires*.

Les **tableaux 1 et 2**, ci-joints, présentent la classification des échantillons de sols en fonction des critères applicables du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (GI-PSRTC)*, des valeurs limites de l'annexe I et de l'annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) ainsi que des valeurs limites de l'annexe I (D) du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).

Vous trouverez, joints à la présente, les certificats d'analyses pour tous les paramètres chimiques analysés.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES

Les résultats des analyses chimiques ont mis en évidence les éléments suivants :

- Pile 1 : une concentration en zinc se situant dans la plage CD et en HAP, cuivre et nickel dans la plage BC des critères du *GI-PSRTC*;
- Pile 2 et Pile 3, Pile 4, Pile 5 et Pile 6, Pile 9 : une concentration en métaux se situant dans la plage BC et en HAP et HAM-HAC dans la plage AB des critères du *GI-PSRTC*;
- Les piles 7 et 8 ont présenté des concentrations se situant dans la plage AB des critères du *GI-PSRTC*.
- Pile 9 : une concentration en zinc se situant dans la plage BC des critères du *GI-PSRTC*;
- Pile 10 : une concentration en HAM-HAC se situant dans la plage BC des critères du *GI-PSRTC*;
- Pile 11 : une concentration en métaux se situant dans la plage >D du RESC et en HAP dans la plage BC des critères du *GI-PSRTC*.

Tous les échantillons présentent des concentrations importantes en azote ammoniacal et les piles 1 à 6 présentent des concentrations importantes en nitrates. Ces paramètres ne sont pas normés par le *MELCC* et ont été analysés du fait de la présence d'urée dans les sols (engrais azoté).

Tous les échantillons ont présenté des concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ inférieures au critère A ou dans la plage AB du *GI-PSRTC*.

PLAN D'ASSURANCE QUALITÉ

Dans le cadre du programme de contrôle et d'assurance de la qualité, deux duplicatas des échantillons « Pile 1 » et « Pile 7 », soit les échantillons « DT 1 » et « DT2 », ont été analysés.

L'écart acceptable entre l'échantillon original et son duplicata devrait être inférieur à 30 % selon le paramètre analysé ou inférieur à cinq (5) fois la limite de détection rapportée (LDR). Les résultats ont présenté un écart de plus de 30 % et de plus de 5 fois la LDR pour les HAP, le manganèse et certains volatils. Malgré l'écart observé pour ces paramètres, les résultats ne modifient pas le classement de la qualité des sols de ces échantillons.

Les résultats obtenus sont semblables, confirmant ainsi la reproductibilité des analyses du laboratoire et les bonnes techniques de prélèvement.

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS


En fonction des résultats d'analyses chimiques obtenus à la suite des travaux de caractérisation des piles, il a été démontré que les échantillons prélevés ont présenté des concentrations majoritairement dans la plage BC des critères du *GI-PSRTC*. On note toutefois des concentrations dans la plage CD pour la Pile 1 et >D pour la pile 11.

La gestion des sols devra être effectuée en fonction de la grille de gestion des sols excavés du *GI-PSRTC*, dont un extrait est joint à la présente.

En résumé, les pièces jointes au présent document sont les suivantes :

1. Rapport photographique.
2. Croquis de localisation.
3. Tableau des résultats analytiques.
4. Certificat d'analyses chimiques.
5. Extrait – Grille de gestion des sols excavés du *GI-PSRTC*.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Balderrama, nos salutations les meilleures.



Lison Pakula, ing. jr
Chargée de projets

LP/vl
p. j. (5)

PIÈCE N° 1

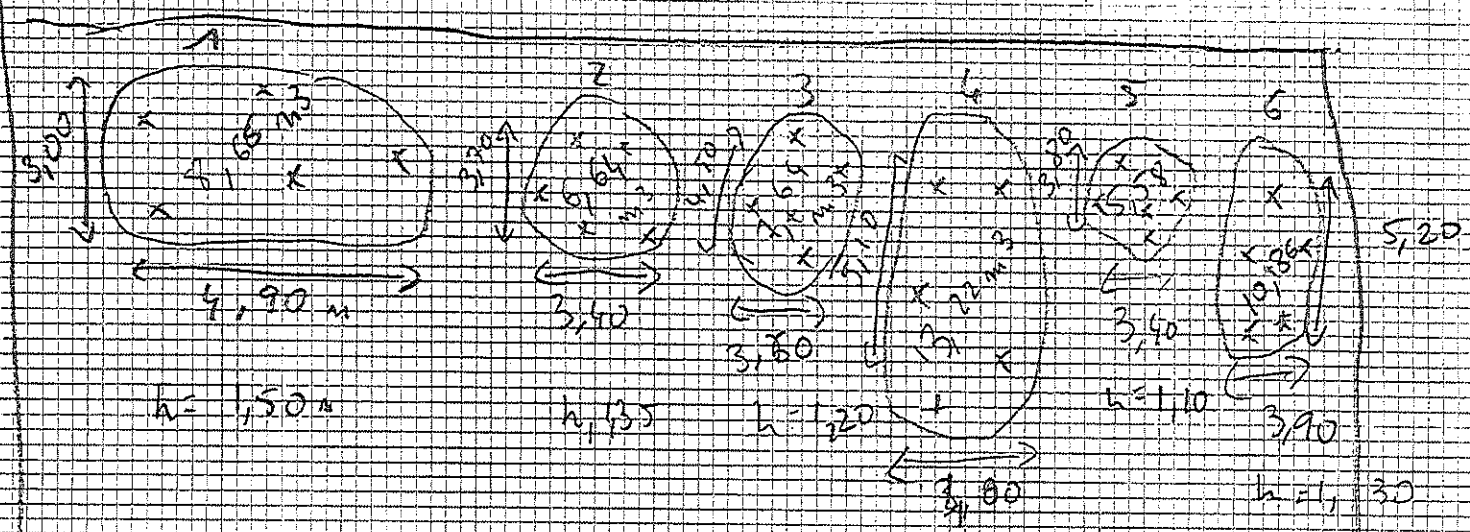


Photo n° 1 Vue des piles 1 à 6



Photo n° 2 Vue des piles 7 à 11

PIÈCE N° 2



$V = 8,65 \text{ m}^3$
 $h = 1,50 \text{ m}$

$h = 1,30$

$h = 1,20$

$h = 1,10$

$h = 1,30$

pila 2 = pila 3

$h = 1,65$

pila 2 + 3

$= 12,8 \text{ m}^3$

pila 5 + 6

$= 9,6 \text{ m}^3$

pila 5 = pila 6

Total = $52,15 \text{ m}^3$

PIÈCE N° 3

Tableau 1 - Résultats analytiques pour les échantillons de sols

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques					
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1 Duplicata de Pile-1	LDR
Echantillon:						Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1 Duplicata de Pile-1	LDR
Date d'échantillonnage (aaaa-mm-jj):						2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	
ID SIG (AAAA-BBBB):						21Q754343					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50											
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	201	112	<100	<100	154	100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques											
Acénaphthène	mg/kg	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	0,1	0,1	0,1
Acénaphthylène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Anthracène	mg/kg	0,1	10	100	100	0,1	0,1	<0,1	0,2	0,1	0,1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	1	0,7	0,4	0,7	1	0,1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	1,5	0,8	0,5	0,8	1,4	0,1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	1,4	0,7	0,4	0,7	1,3	0,1
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	0,7	0,4	0,2	0,4	0,7	0,1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	0,1
Benzo (b+f+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	2,8	1,5	0,8	1,5	2,6	0,1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1	0,1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,1	1	10	18	1,4	0,7	0,5	0,7	1,4	0,1
Chrysène	mg/kg	0,1	1	10	34	1,1	0,7	0,4	0,7	1,1	0,1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	82	0,4	0,2	0,1	0,2	0,4	0,1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,5	0,2	0,1	0,3	0,6	0,1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1	0,1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Fluoranthène	mg/kg	0,1	10	100	100	1,5	1	0,5	1,2	1,5	0,1
Fluorène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	<0,1	<0,1	0,1	<0,1	0,1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	1,1	0,6	0,4	0,6	1,1	0,1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,1	1	10	150	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Naphtalène	mg/kg	0,1	5	50	56	0,2	0,2	<0,1	0,3	0,2	0,1
Phénanthrène	mg/kg	0,1	5	50	56	0,7	0,4	0,3	0,9	0,7	0,1
Pyrène	mg/kg	0,1	10	100	100	1,3	0,8	0,5	1	1,3	0,1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	0,1	0,1	<0,1	0,1	0,2	0,1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	0,2	0,2	<0,1	0,1	0,2	0,1
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques					LDR
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1 Duplicata de Pile-1	
Echantillon						Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1 Duplicata de Pile-1	
BETON CHAUFFAGE (Basse-terrace)						2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	
PROJET: ATELIER						21Q754343					
HAM-HAC											
Acrylonitrile	mg/kg	-	-	-	-	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Benzène	mg/kg	0,2	0,5	5	5	0,3	0,5	0,2	0,2	0,4	0,1
Chlorobenzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Éthylbenzène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Styrène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Toluène	mg/kg	0,2	3	30	30	0,8	1	0,5	0,6	1,1	0,2
Xylènes	mg/kg	0,4	5	50	50	0,9	1	0,4	0,6	1,2	0,2
Chloroforme	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Chlorure de vinyle	mg/kg	0,4	0,02	0,03	60	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	0,4
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichlorométhane	mg/kg	0,3	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachloroéthène	mg/kg	0,3	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0,1	5	50	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	-	-	-	-	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Trichloroéthène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques						
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1 Duplicata de Pile-1	LDR	
Échantillon												
Date d'échantillonnage (année-mois-jour)						2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28		
Processus/Analyse						21Q754343						
Métaux extractibles totaux												
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	0,5	0,5	
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	11	9	5	7	9	5	
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	60	54	46	48	47	20	
Cadmium	mg/kg	1,5	5	20	100	5	2,1	1,8	1,9	4,1	0,9	
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	<45	<45	<45	<45	<45	45	
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	16	<15	<15	<15	<15	15	
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	318	97	65	101	237	40	
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5	5	
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	155	120	117	120	342	10	
Mercurure	mg/kg	0,2	2	10	50	0,4	<0,2	<0,2	<0,2	0,3	0,2	
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	<2	<2	<2	<2	<2	2	
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	365	92	99	107	318	30	
Piomb	mg/kg	50	500	1000	5000	73	<30	<30	<30	55	30	
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	1	
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	1610	546	539	572	1250	10	
Analyses inorganiques												
Azote ammoniacal	mg/kg - N	-	-	-	-	7420	9740	7280	6580	7580	500	
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	-	-	-	-	13000	29900	14800	13300	16600	9000	
Nitrates disponibles	mg/kg - N	-	-	-	-	6150	9100	5990	4560	6540	20	
Nitrites disponibles	mg/kg - N	-	-	-	-	<2	<2	<2	<2	<2	2	
pH	pH	-	-	-	-	8,01	7,31	8,17	8,13	7,97	NA	

Notes :

- (1) : Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCC, Direction des lieux contaminés, Mars 2019)
- (2) : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, RPRT (Q-2, r.37)
- (3) : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, RESC (Q-2, r.18)
- (4) : Les critères A représentent les teneurs de fond pour les substances inorganiques et les limites de quantification pour les substances organiques. Dans le cas des métaux et métalloïdes, les teneurs de fond indiquées prévalent pour la province géologique des Basses-Terres du St-Laurent tel qu'indiqué au Guide d'intervention du MELCC.
- LDR : Limite de détection rapportée par le laboratoire.
- : Aucun critère disponible.
- : Non analysé.
- 0,7 : Concentration dans la plage A-B des critères du Guide d'intervention du MELCC et inférieure ou égale aux normes de l'annexe I du RPRT
- 5,9 : Concentration dans la plage B-C des critères du Guide d'intervention du MELCC et supérieure aux normes de l'annexe I du RPRT
- 300 : Concentration supérieure aux critères C du Guide d'intervention du MELCC et supérieure aux normes de l'annexe II du RPRT
- 300 : Concentration supérieure ou égale aux normes de l'annexe I du RESC

Tableau 2 - Résultats analytiques pour les échantillons de sols

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques						
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11	DT2 Duplicata de Pile-7	LDR
Échantillon					Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11	DT2 Duplicata de Pile-7	LDR	
Date d'échantillonnage (AAAA-MM-JJ)					2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12		
Possibilité de pollution					21Q773942							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50												
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	117	<100	250	539	104	100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques												
Acénaphthène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,6	<0,1	0,1
Acénaphthylène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Anthracène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	0,2	0,1	0,1	0,7	<0,1	0,1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,2	0,8	0,5	0,8	5,8	0,4	0,1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,3	0,8	0,5	0,8	8,1	0,5	0,1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	0,3	0,9	0,5	1	8,5	0,5	0,1
Benzo (f) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	0,2	0,5	0,3	0,5	3,6	0,2	0,1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	-	0,1	0,4	0,2	0,4	3,2	0,2	0,1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0,6	1,8	1	1,9	15,3	0,9	0,1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,1	0,1	<0,1	0,1	0,7	<0,1	0,1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,1	1	10	18	0,3	0,9	0,5	0,8	6,3	0,6	0,1
Chrysène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,3	0,9	0,5	1	6,8	0,5	0,1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	82	<0,1	0,3	0,2	0,3	2,9	0,2	0,1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,2	0,5	0,4	0,7	3,1	0,6	0,1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	0,2	<0,1	0,1	1,1	0,2	0,1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	0,1	<0,1	0,1	1,5	0,1	0,1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Fluoranthène	mg/kg	0,1	10	100	100	0,4	1,2	0,9	1,3	7,5	0,7	0,1
Fluorène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,3	<0,1	0,1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,2	0,6	0,4	0,6	5	0,4	0,1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,1	1	10	150	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Naphtalène	mg/kg	0,1	5	50	56	0,1	0,2	<0,1	0,4	0,2	0,1	0,1
Phénanthrène	mg/kg	0,1	5	50	56	0,2	0,7	0,5	0,6	3,2	0,4	0,1
Pyrène	mg/kg	0,1	10	100	100	0,3	1,1	0,8	1,2	7,3	0,6	0,1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,1	0,2	<0,1	0,4	<0,1	0,1	0,1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	0,1	0,3	0,1	0,6	0,1	0,2	0,1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,1	0,2	<0,1	0,4	<0,1	0,1	0,1
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,1	<0,1	<0,1	0,1	<0,1	<0,1	0,1

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques						
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11	DT2 Duplicate de Pile-7	LDR
Echantillon					2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	
BOURBON (SARL) (SARL) (SARL) (SARL) (SARL)					21Q773942							
BOURBON (SARL) (SARL) (SARL) (SARL) (SARL)												
BOURBON (SARL) (SARL) (SARL) (SARL) (SARL)												
HAM-HAC												
Acrylonitrile	mg/kg	-	-	-	-	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Benzène	mg/kg	0,2	0,5	5	5	0,4	0,1	0,1	0,7	0,1	0,1	0,1
Chlorobenzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0,2	1	10	10	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Éthylbenzène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Styrène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Toluène	mg/kg	0,2	3	30	30	1	0,3	0,3	1,4	0,3	0,2	0,2
Xylènes	mg/kg	0,4	5	50	50	0,9	0,2	0,2	1,3	0,3	<0,2	0,2
Chloroforme	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Chlorure de vinyle	mg/kg	0,4	0,57	0,79	60	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	0,4
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichlorométhane	mg/kg	0,3	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachloroéthène	mg/kg	0,3	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0,1	5	50	50	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,1
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg	-	-	-	-	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2
Trichloroéthène	mg/kg	0,2	5	50	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2

Paramètres	Unités	Guide d'intervention PSRTC ⁽¹⁾ / RPRT ⁽²⁾			RESC ⁽³⁾	Résultats analytiques							
		A ⁽⁴⁾	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11	DT2 Duplicata de Pile-7	LDR	
Échantillon													
Type d'échantillon (origine, fréquence, etc.)						2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	
Dossier/Analyse						21Q773942							
Métaux extractibles totaux													
Argent	mg/kg	2	20	40	200	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	2,2	<0,5	0,5	
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	<5	10	<5	12	19	<5	5	
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	41	56	55	65	52	51	20	
Cadmium	mg/kg	1,5	5	20	100	1,7	1	2,9	1,4	6,6	1,4	0,9	
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	<45	<45	<45	<45	<45	<45	45	
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	<15	<15	<15	<15	39	<15	15	
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	85	48	87	91	3200	96	40	
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5	<5	5	
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	100	129	139	156	139	138	10	
Mercurure	mg/kg	0,2	2	10	50	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2	
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	<2	<2	<2	<2	<2	<2	2	
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	83	55	32	71	708	66	30	
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	<30	<30	32	34	121	<30	30	
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	5,9	<1,0	1	
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	454	325	551	446	3050	447	10	
Analyses inorganiques													
Azote ammoniacal	mg/kg - N	-	-	-	-	5010	175	2950	21	22	3880	250	
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	-	-	-	-	6630	1310	3810	3260	<450	5410	4500	
pH	pH	-	-	-	-	8,56	7,76	8,3	8,43	7,37	8,55	NA	

Notes :

- (1) : Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCC, Direction des lieux contaminés, Mars 2019)
- (2) : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, RPRT (Q-2, r.37)
- (3) : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, RESC (Q-2, r.18)
- (4) : Les critères A représentent les teneurs de fond pour les substances inorganiques et les limites de quantification pour les substances organiques. Dans le cas des métaux et métalloïdes, les teneurs de fond indiquées prévalent pour la province géologique des Basses-Terres du St-Laurent tel qu'indiqué au Guide d'intervention du MELCC.
- LDR : Limite de détection rapportée par le laboratoire.
- : Aucun critère disponible.
- : Non analysé.
- 0,7 : Concentration dans la plage A-B des critères du Guide d'intervention du MELCC et inférieure ou égale aux normes de l'annexe I du RPRT
- 5,9 : Concentration dans la plage B-C des critères du Guide d'intervention du MELCC et supérieure aux normes de l'annexe I du RPRT
- 300 : Concentration supérieure aux critères C du Guide d'intervention du MELCC et supérieure aux normes de l'annexe II du RPRT
- 300 : Concentration supérieure ou égale aux normes de l'annexe I du RESC

PIÈCE N° 4



NOM DU CLIENT: PROGESTECH
303 RUE DESSUREAULT
TROIS-RIVIÈRES, QC G8T2L8
(819) 376-2214

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Mathieu Létourneau, Chimiste
ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Francois Boutin, Chimiste

DATE DU RAPPORT: 08 juin 2021

NOMBRE DE PAGES: 22

VERSION*: 1

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

***Notes**

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Pile-1 Pile-2 et Pile-3 Pile-4
 MATRICE: Sol Sol Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-05-28 2021-05-28 2021-05-28

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2540242	LDR	2540244	LDR	2540245
Azote ammoniacal	mg/kg - N					500	7420	1000	9740	500	7280
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N					9000	13000	18000	29900	9000	14800
Nitrates disponibles	mg/kg - N					20	6150	20	9100	20	5990
Nitrites disponibles	mg/kg - N					2	<2	2	<2	2	<2
pH	pH					NA	8.01	NA	7.31	NA	8.17

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Pile-5 et Pile-6 DT1
 MATRICE: Sol Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-05-28 2021-05-28

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2540246	2540247
Azote ammoniacal	mg/kg - N					500	6580	7580
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N					9000	13300	16600
Nitrates disponibles	mg/kg - N					20	4560	6540
Nitrites disponibles	mg/kg - N					2	<2	<2
pH	pH					NA	8.13	7.97

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2540242-2540247 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

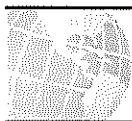
Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Matt...



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08


Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MATRICE:		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
								DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28
							2540242	2540244	2540245	2540246	2540247	
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	0.5[<A]	<0.5	<0.5	<0.5	0.5[<A]	
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	5	11[A-B]	9[A-B]	5[<A]	7[A-B]	9[A-B]	
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	60[<A]	54[<A]	46[<A]	48[<A]	47[<A]	
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.9	5.0[B]	2.1[A-B]	1.8[A-B]	1.9[A-B]	4.1[A-B]	
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	45	<45	<45	<45	<45	<45	
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	15	16[<A]	<15	<15	<15	<15	
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	40	318[B-C]	97[A-B]	65[A-B]	101[B-C]	237[B-C]	
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	<5	<5	<5	
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	155[<A]	120[<A]	117[<A]	120[<A]	342[<A]	
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	0.4[A-B]	<0.2	<0.2	<0.2	0.3[A-B]	
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	2	<2	<2	<2	<2	<2	
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	30	365[B-C]	92[A-B]	99[A-B]	107[B-C]	318[B-C]	
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	30	73[A-B]	<30	<30	<30	55[A-B]	
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	10	1610[C-D]	546[B-C]	539[B-C]	572[B-C]	1250[B-C]	

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2540242-2540247 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Matti [Signature]


La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

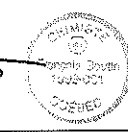
HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					Pile-1 Sol 2021-05-28 2540242	Pile-2 et Pile-3 Sol 2021-05-28 2540244	Pile-4 Sol 2021-05-28 2540245	Pile-5 et Pile-6 Sol 2021-05-28 2540246	DT1 Sol 2021-05-28 2540247
		MATRICE:									
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR					
Acrylonitrile	mg/kg					0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	5	0.1	0.3[A-B]	0.5[B]	0.2[A]	0.2[A]	
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	30	0.2	0.8[A-B]	1.0[A-B]	0.5[A-B]	0.6[A-B]	
Xylènes	mg/kg	0.4	5	50	50	0.2	0.9[A-B]	1.0[A-B]	0.4[A]	0.6[A-B]	
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Chlorure de vinyle	mg/kg	0.4	0.02	0.03	60	0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	50	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg					0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MATRICE:		Soil	Soil	Soil	Soil	Soil
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
% Humidité	%					0.2	14.0	14.3	16.8	15.5	13.5	
Étalon de recouvrement	Unités			Limites								
Rec. Fluorobenzène	%			50-140			95	93	94	95	96	
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%			50-140			98	95	100	97	101	
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%			50-140			96	85	90	87	88	

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2540242-2540247 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MTRICE:		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
								DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28
							2540242	2540244	2540245	2540246	2540247	
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.1[A]	<0.1	<0.1	0.1[A]	0.1[A]	
Acénaphylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.1[A]	0.1[A]	<0.1	0.2[A-B]	0.1[A]	
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.0[B]	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.7[A-B]	1.0[B]	
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.5[B-C]	0.8[A-B]	0.5[A-B]	0.8[A-B]	1.4[B-C]	
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	1.4[B-C]	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.7[A-B]	1.3[B-C]	
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.2[A-B]	0.4[A-B]	0.7[A-B]	
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.2[A-B]	0.4[A-B]	0.6[A-B]	
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	2.8[<D]	1.5[<D]	0.8[<D]	1.5[<D]	2.6[<D]	
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]	<0.1	<0.1	<0.1	0.1[A]	
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	1.4[B-C]	0.7[A-B]	0.5[A-B]	0.7[A-B]	1.4[B-C]	
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.1[B-C]	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.7[A-B]	1.1[B-C]	
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	0.4[A-B]	0.2[A-B]	0.1[A]	0.2[A-B]	0.4[A-B]	
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.5[A-B]	0.2[A-B]	0.1[A]	0.3[A-B]	0.6[A-B]	
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1[A]	
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	1.5[A-B]	1.0[A-B]	0.5[A-B]	1.2[A-B]	1.5[A-B]	
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1[A]	<0.1	
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.1[B-C]	0.6[A-B]	0.4[A-B]	0.6[A-B]	1.1[B-C]	
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.2[A-B]	0.2[A-B]	<0.1	0.3[A-B]	0.2[A-B]	
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.7[A-B]	0.4[A-B]	0.3[A-B]	0.9[A-B]	0.7[A-B]	
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	1.3[A-B]	0.8[A-B]	0.5[A-B]	1.0[A-B]	1.3[A-B]	
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]	0.1[A]	<0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.2[A-B]	0.2[A-B]	0.1[A]	0.2[A-B]	0.2[A-B]	
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.2[A-B]	0.2[A-B]	<0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-1 Sol	Pile-2 et Pile-3 Sol	Pile-4 Sol	Pile-5 et Pile-6 Sol	DT1 Sol
		C/N: A	C/N: B	C/N: C	C/N: D	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:						
% Humidité	%					0.2	14.0	14.3	16.8	15.5	13.5	
Étalon de recouvrement	Unités			Limites								
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			97	100	100	99	98	
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			95	97	96	98	94	
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			93	97	97	97	94	

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C/N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2540242-2540247 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 - Incluant la région (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-08

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				LDR	Pile-1	Pile-2 et Pile-3	Pile-4	Pile-5 et Pile-6	DT1
		C/N: A	C/N: B	C/N: C	C/N: D		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	2540242	2540244	2540245	2540246	2540247
Région chromatographique							201[A-B]	112[A-B]	<100	<100	154[A-B]
% Humidité	%					0.2	14.0	14.3	16.8	15.5	13.5
Étalon de recouvrement	Unités	Limites									
Rec. Nonane	%			60-140			106	84	90	87	85

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2540242-2540247 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Région chromatographique :

A : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des hydrocarbures légers tel que les essences, solvants, etc. Cette région débute généralement avant le C10 jusqu'à C16.

B : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des huiles à chauffage, diesel, kérosène, etc. Cette région se situe généralement entre le C10 et C24.

C : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des hydrocarbures lourds tel que les huiles moteur, huiles lourdes, etc. Cette région se situe généralement entre le C18 et C50.

D : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région du bitume. Cette région se situe débute généralement à C26 et se termine après le C50.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 N° DE PROJET: CEP-210245-EE
 PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343
 À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse des Sols

Date du rapport: 2021-06-08			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

Argent	2540212		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	83%	70%	130%	76%	80%	120%	77%	70%	130%
Arsenic	2540212		<5	<5	NA	< 5	79%	70%	130%	71%	80%	120%	73%	70%	130%
Baryum	2540212		99	85	NA	< 20	74%	70%	130%	75%	80%	120%	55%	70%	130%
Cadmium	2540212		<0.9	<0.9	NA	< 0,9	82%	70%	130%	78%	80%	120%	79%	70%	130%
Chrome	2540212		<45	<45	NA	< 45	82%	70%	130%	81%	80%	120%	78%	70%	130%
Cobalt	2540212		<15	<15	NA	< 15	90%	70%	130%	85%	80%	120%	80%	70%	130%
Cuivre	2540212		<40	<40	NA	< 40	85%	70%	130%	78%	80%	120%	71%	70%	130%
Étain	2540212		<5	<5	NA	< 5	82%	70%	130%	80%	80%	120%	78%	70%	130%
Manganèse	2540212		1060	909	15.2	< 10	121%	70%	130%	82%	80%	120%	54%	70%	130%
Mercure	2540212		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	81%	70%	130%	99%	80%	120%	74%	70%	130%
Molybdène	2540212		<2	<2	NA	< 2	81%	70%	130%	72%	80%	120%	73%	70%	130%
Nickel	2540212		<30	<30	NA	< 30	79%	70%	130%	76%	80%	120%	76%	70%	130%
Plomb	2540212		<30	<30	NA	< 30	85%	70%	130%	79%	80%	120%	72%	70%	130%
Sélénium	2540212		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	78%	70%	130%	77%	80%	120%	75%	70%	130%
Zinc	2540212		48	49	NA	< 10	80%	70%	130%	76%	80%	120%	71%	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié est non conforme pour certains éléments. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

Les résultats de l'analyse de l'échantillon fortifié ne respectent pas les critères établis pour Ba et Mn. Il s'agit d'un effet de matrice.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Sol)

Azote ammoniacal	2540247	2540247	7580	7490	1.3	< 5	98%	70%	130%	101%	80%	120%	NA	70%	130%
Azote total Kjeldahl	2541998		2070	2260	NA	< 90	91%	70%	130%	97%	80%	120%	91%	70%	130%
Nitrates disponibles	2541829		15	19	18.5	< 2	90%	70%	130%	98%	80%	120%	96%	70%	130%
Nitrites disponibles	2541829		<2	<2	NA	< 2	NA			101%	80%	120%	100%	70%	130%
pH	2540242		NA	NA	NA		98%	95%	105%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Certifié par:

Mathieu...

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2021-06-08			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 - Incluant la région (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2540242	2540242	201	175	NA	< 100	106%	60%	140%	113%	60%	140%	114%	60%	140%
Rec. Nonane	2540242	2540242	106	92	14.1	90	107%	60%	140%	104%	60%	140%	106%	60%	140%
% Humidité	2540247	2540247	13.5	13.5	0.5	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

HAM-HAC (Sol)

Acrylonitrile	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	50%	140%	99%	60%	130%	87%	50%	140%
Benzène	2540242	2540242	0.3	0.4	NA	< 0.1	99%	50%	140%	101%	60%	130%	92%	50%	140%
Chlorobenzène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	100%	50%	140%	104%	60%	130%	91%	50%	140%
Dichloro-1,2 benzène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	103%	50%	140%	105%	60%	130%	91%	50%	140%
Dichloro-1,3 benzène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	102%	50%	140%	107%	60%	130%	90%	50%	140%
Dichloro-1,4 benzène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	101%	50%	140%	104%	60%	130%	88%	50%	140%
Éthylbenzène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	99%	50%	140%	103%	60%	130%	90%	50%	140%
Styrène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	99%	50%	140%	104%	60%	130%	90%	50%	140%
Toluène	2540242	2540242	0.8	0.9	NA	< 0.2	99%	50%	140%	101%	60%	130%	98%	50%	140%
Chloroforme	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	95%	50%	140%	100%	60%	130%	86%	50%	140%
Chlorure de vinyle	2540242	2540242	<0.4	<0.4	NA	< 0.4	93%	50%	140%	94%	50%	140%	84%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	103%	60%	130%	88%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	102%	50%	140%	101%	60%	130%	91%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	50%	140%	101%	60%	130%	85%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	95%	50%	140%	100%	60%	130%	85%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	97%	50%	140%	103%	60%	130%	86%	50%	140%
Dichlorométhane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	103%	60%	130%	87%	50%	140%
Dichloro-1,2 propane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	50%	140%	100%	60%	130%	87%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (cis)	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	103%	60%	130%	87%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (trans)	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	50%	140%	102%	60%	130%	87%	50%	140%
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	102%	60%	130%	100%	50%	140%
Tétrachloroéthène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	102%	50%	140%	106%	60%	130%	89%	50%	140%
Tétrachlorure de carbone	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	99%	50%	140%	104%	60%	130%	87%	50%	140%
Trichloro-1,1,1 éthane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	103%	50%	140%	110%	60%	130%	93%	50%	140%
Trichloro-1,1,2 éthane	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	102%	60%	130%	93%	50%	140%
Trichloroéthène	2540242	2540242	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	99%	50%	140%	102%	60%	130%	82%	50%	140%
Rec. Fluorobenzène	2540242	2540242	95	98	3.2	92	101%	50%	140%	93%	50%	140%	90%	50%	140%
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2540242	2540242	98	99	1.2	93	104%	50%	140%	94%	50%	140%	94%	50%	140%
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2540242	2540242	96	89	7.0	85	99%	50%	140%	99%	50%	140%	88%	50%	140%
% Humidité	2540247	2540247	13.5	13.5	0.5	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 N° DE PROJET: CEP-210245-EE
 PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343
 À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-06-08			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2540244.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

Acénaphène	2540242	2540242	0.1	0.1	NA	< 0.1	80%	50%	140%	92%	50%	140%	79%	50%	140%
Acénaphylène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	68%	50%	140%	84%	50%	140%	76%	50%	140%
Anthracène	2540242	2540242	0.1	0.1	NA	< 0.1	73%	50%	140%	89%	50%	140%	71%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	2540242	2540242	1.0	1.0	1.3	< 0.1	67%	50%	140%	86%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) pyrène	2540242	2540242	1.5	1.4	1.0	< 0.1	77%	50%	140%	96%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	2540242	2540242	1.4	1.4	0.9	< 0.1	57%	50%	140%	79%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	2540242	2540242	0.7	0.7	1.5	< 0.1	75%	50%	140%	99%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	2540242	2540242	0.7	0.7	0.4	< 0.1	60%	50%	140%	82%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	2540242	2540242	0.1	0.1	NA	< 0.1	75%	50%	140%	89%	50%	140%	78%	50%	140%
Benzo (g,h,i) péryène	2540242	2540242	1.4	1.5	1.3	< 0.1	76%	50%	140%	108%	50%	140%	NA	50%	140%
Chrysène	2540242	2540242	1.1	1.1	2.0	< 0.1	76%	50%	140%	94%	50%	140%	NA	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	2540242	2540242	0.4	0.4	NA	< 0.1	72%	50%	140%	102%	50%	140%	84%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	2540242	2540242	0.5	0.6	15.5	< 0.1	90%	50%	140%	114%	50%	140%	107%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	97%	50%	140%	103%	50%	140%	95%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	71%	50%	140%	105%	50%	140%	85%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	52%	50%	140%	81%	50%	140%	75%	50%	140%
Fluoranthène	2540242	2540242	1.5	1.5	2.1	< 0.1	77%	50%	140%	91%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluorène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	74%	50%	140%	89%	50%	140%	78%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2540242	2540242	1.1	1.1	1.5	< 0.1	73%	50%	140%	100%	50%	140%	NA	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	71%	50%	140%	101%	50%	140%	110%	50%	140%
Naphtalène	2540242	2540242	0.2	0.2	NA	< 0.1	80%	50%	140%	94%	50%	140%	75%	50%	140%
Phénanthrène	2540242	2540242	0.7	0.7	2.8	< 0.1	80%	50%	140%	93%	50%	140%	NA	50%	140%
Pyrène	2540242	2540242	1.3	1.3	2.1	< 0.1	81%	50%	140%	95%	50%	140%	NA	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	2540242	2540242	0.1	0.1	NA	< 0.1	72%	50%	140%	83%	50%	140%	69%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	2540242	2540242	0.2	0.2	NA	< 0.1	80%	50%	140%	91%	50%	140%	75%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	2540242	2540242	0.2	0.1	NA	< 0.1	83%	50%	140%	94%	50%	140%	88%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2540242	2540242	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	78%	50%	140%	90%	50%	140%	83%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	2540242	2540242	97	101	4.0	100	100%	50%	140%	103%	50%	140%	97%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	2540242	2540242	95	97	2.6	85	89%	50%	140%	95%	50%	140%	95%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	2540242	2540242	93	96	3.2	101	96%	50%	140%	99%	50%	140%	93%	50%	140%
% Humidité	2540247	2540247	13.5	13.5	0.5	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2540242.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 N° DE PROJET: CEP-210245-EE
 PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343
 À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-06-08			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



QA Violation

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

Date du rapport: 08 juin 2021			MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	Sample Description	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
				Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg											
Argent		Pile-1	83%	70%	130%	76%	80%	120%	77%	70%	130%
Arsenic		Pile-1	79%	70%	130%	71%	80%	120%	73%	70%	130%
Baryum		Pile-1	74%	70%	130%	75%	80%	120%	55%	70%	130%
Cadmium		Pile-1	82%	70%	130%	78%	80%	120%	79%	70%	130%
Cuivre		Pile-1	85%	70%	130%	78%	80%	120%	71%	70%	130%
Manganèse		Pile-1	121%	70%	130%	82%	80%	120%	54%	70%	130%
Molybdène		Pile-1	81%	70%	130%	72%	80%	120%	73%	70%	130%
Nickel		Pile-1	79%	70%	130%	76%	80%	120%	76%	70%	130%
Plomb		Pile-1	85%	70%	130%	79%	80%	120%	72%	70%	130%
Sélénium		Pile-1	78%	70%	130%	77%	80%	120%	75%	70%	130%
Zinc		Pile-1	80%	70%	130%	76%	80%	120%	71%	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié est non conforme pour certains éléments. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

Les résultats de l'analyse de l'échantillon fortifié ne respectent pas les critères établis pour Ba et Mn. Il s'agit d'un effet de matrice.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Azote ammoniacal	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Azote total Kjeldahl	2021-06-02	2021-06-03	INOR-161-6048F	MA. 300 - NTPT 2.0	COLORIMÉTRIE
Nitrates disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Argent	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 N° DE PROJET: CEP-210245-EE
 PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343
 À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acrylonitrile	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Benzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorobenzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 benzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 benzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,4 benzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Éthylbenzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Styrène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Toluène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Xylènes	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chloroforme	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorure de vinyle	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichlorométhane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 propane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (trans)	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloroéthène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachlorure de carbone	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,1 éthane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,2 éthane	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloroéthène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Fluorobenzène	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2021-06-01	2021-06-01	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
% Humidité	2021-06-01	2021-06-01	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Acénaphène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphylène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2021-06-03	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2021-06-01	2021-06-01	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2021-06-02		ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2021-06-02		ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Région chromatographique	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2021-06-01	2021-06-01	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE



Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE001: 2540242, Pile-1

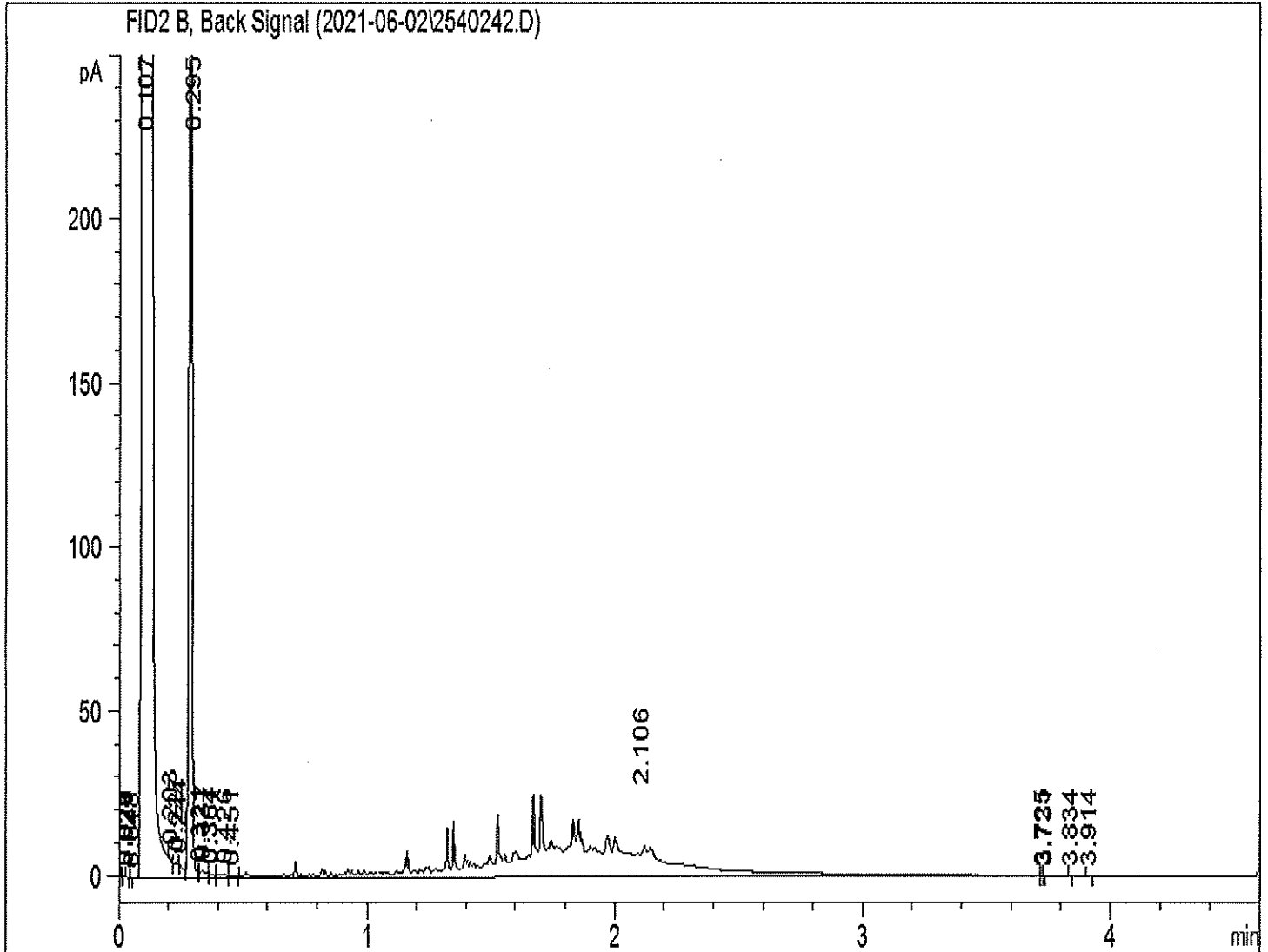




Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE002: 2540244, Pile-2 et Pile-3

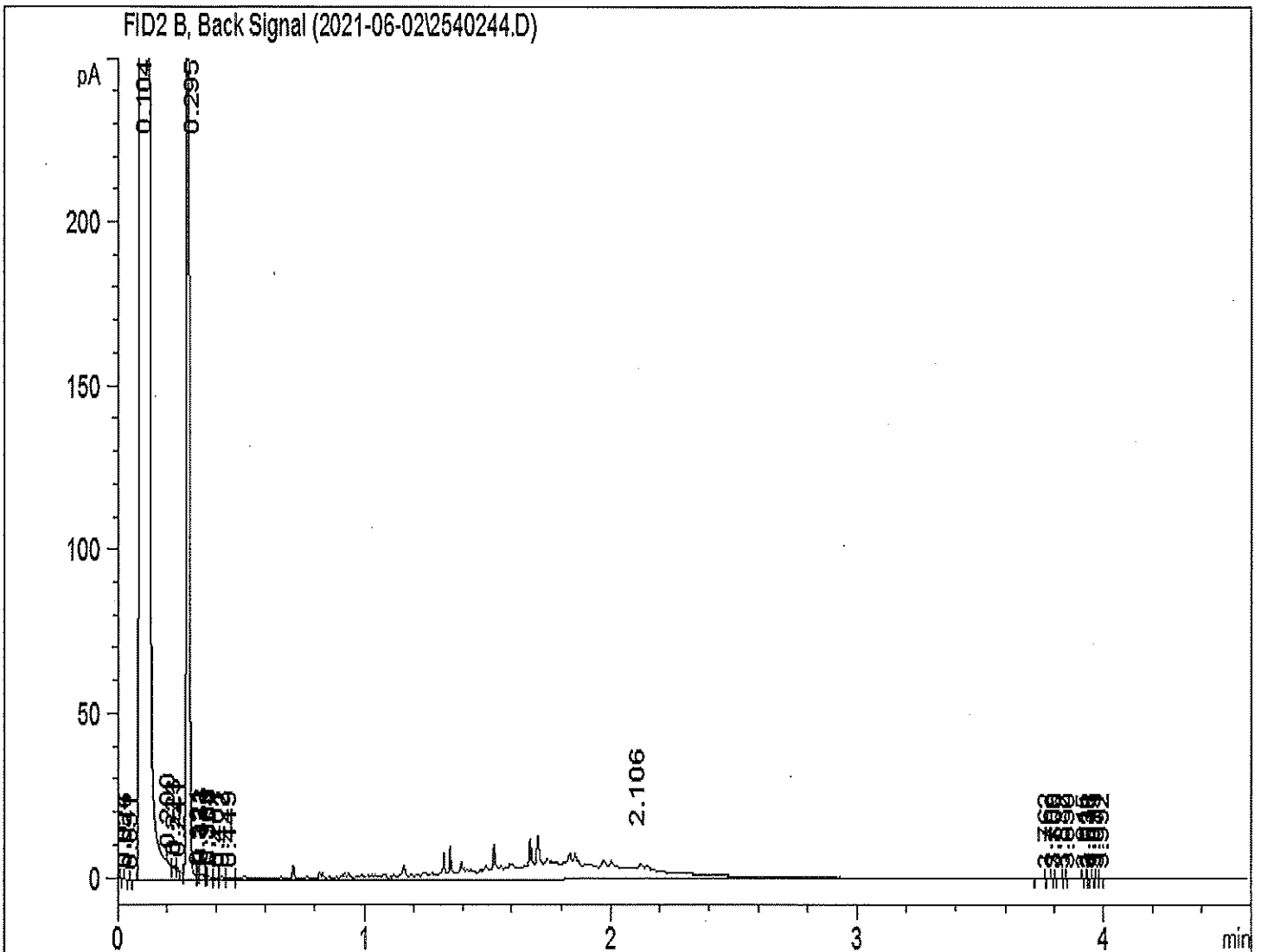




Image du chromatogramme

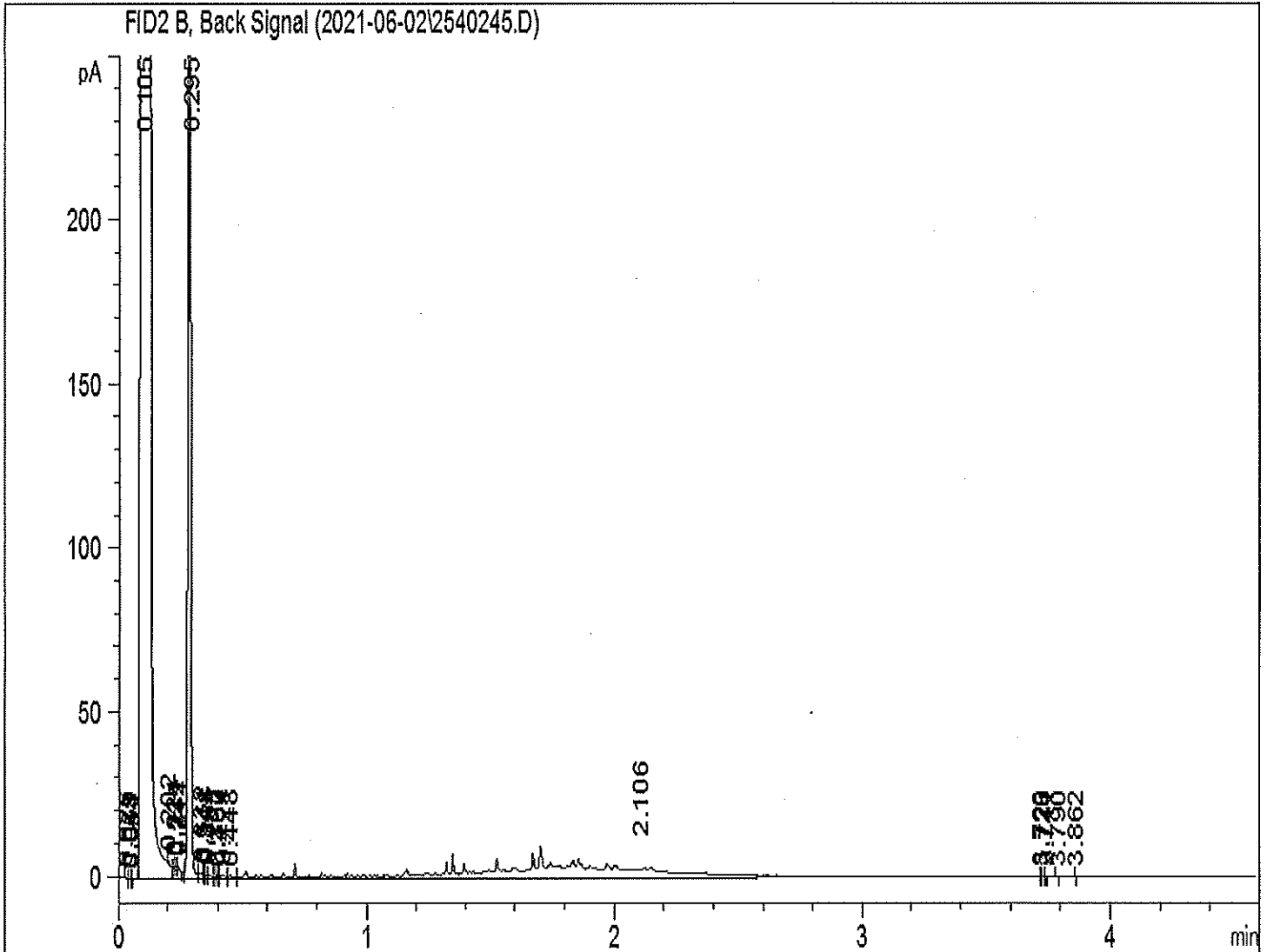
NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE003: 2540245, Pile-4



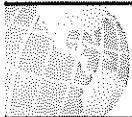


Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE004: 2540246, Pile-5 et Pile-6

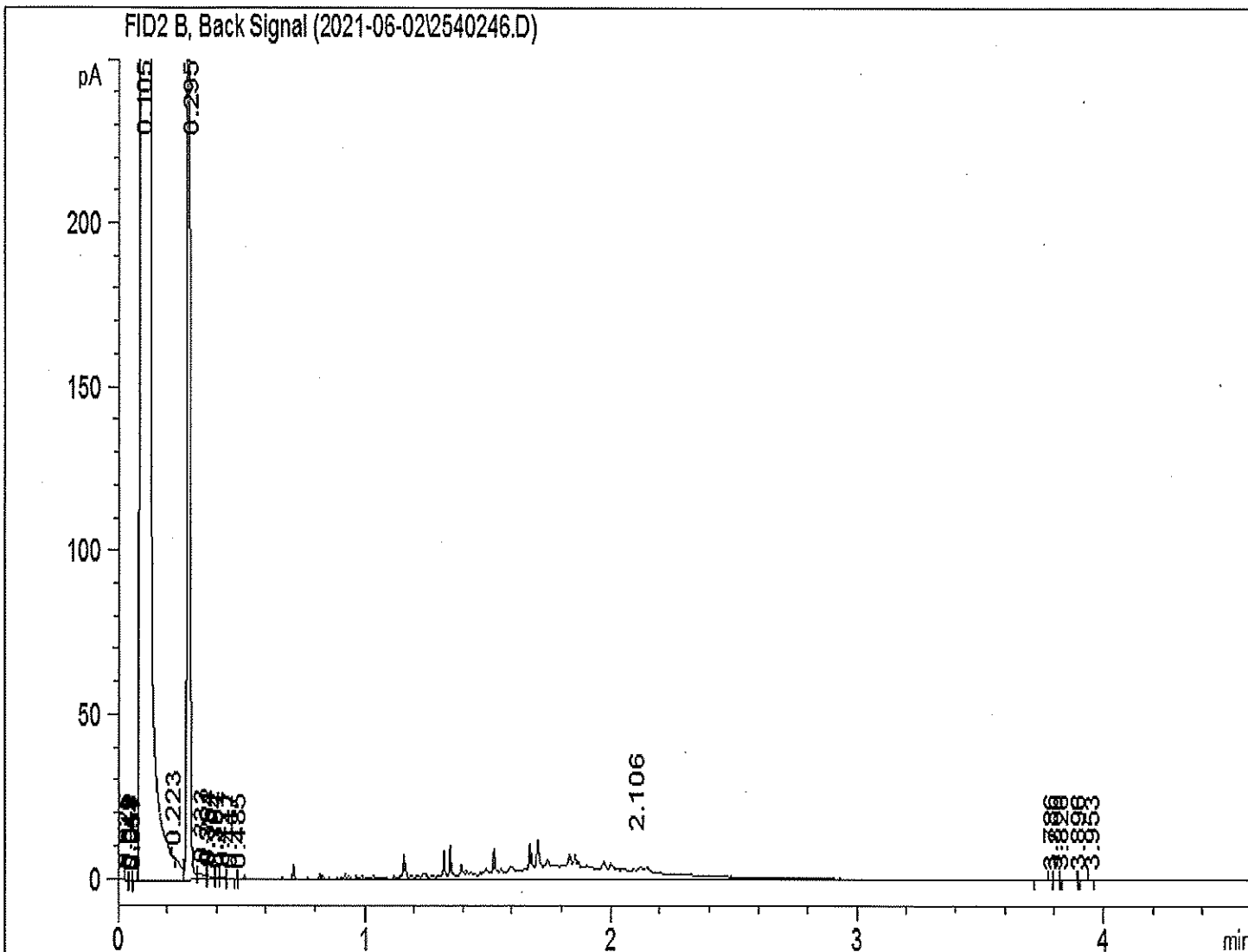




Image du chromatogramme

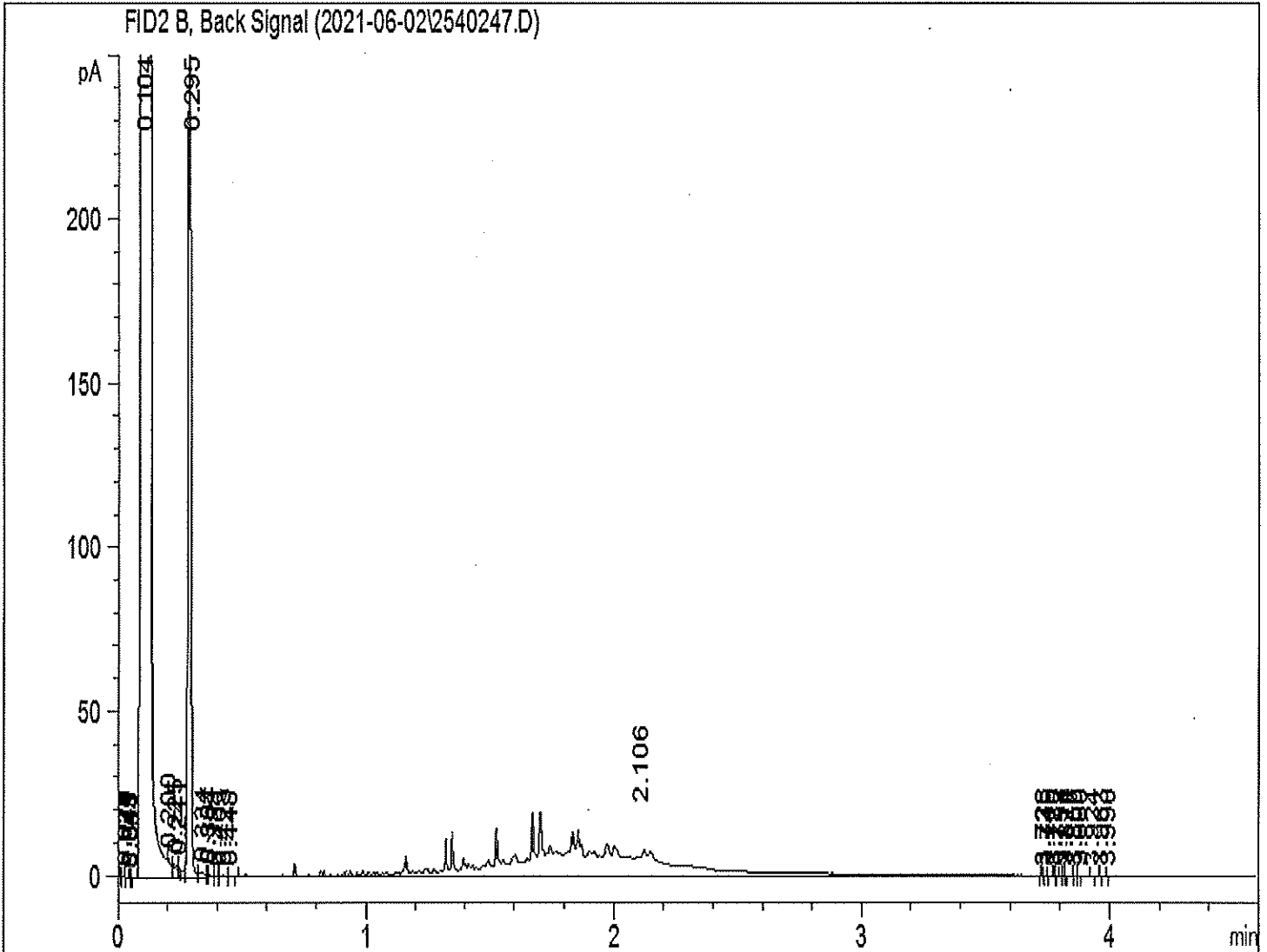
NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754343

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE005: 2540247, DT1





Les consultants en environnement PROGESTECH INC.

303, rue Dessureault
Trois-Rivières (Québec) G8T 2L8
Tél. : 819-376-2214
Fax : 819-376-9269
Web site : www.progestech.qc.ca

210 754343

DEMANDE D'ANALYSE

Client: **Servitank inc.** N° projet: **CEP- 210245 - EE**

Lieu de prélèvement: **Trois-Rivières** Chargé(e) de projet: **D. Baril**

Laboratoire: **Laboratoires Agat** Prélevé par: **Paul Petitpas**

N° de soumission : Régulière Autres:

ANALYSES REQUISES

N°	Identification de l'échantillon	Échantillonnage					HP (C ₁₀ -C ₃₀)	H & G Min. <input type="checkbox"/> H & G Tot. <input type="checkbox"/>	COV <input type="checkbox"/> BTEX <input type="checkbox"/> HAM <input checked="" type="checkbox"/> HHT <input checked="" type="checkbox"/>	Phénol (GC/MS) <input type="checkbox"/> Phénols (Color.) <input type="checkbox"/>	HAP	BPC (Congénères) <input type="checkbox"/> (GC-MS) <input type="checkbox"/>	Métaux lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn)	Métaux TSP particule - 13 466-sec** <input type="checkbox"/> 16 466-sec** <input type="checkbox"/>	Mercure <input checked="" type="checkbox"/> Sélénium-sol <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/> Cl <input type="checkbox"/> SO ₄ <input type="checkbox"/> NO ₂ <input type="checkbox"/> NO ₃ <input checked="" type="checkbox"/> NO ₂ +NO ₃ <input type="checkbox"/>	NTK <input checked="" type="checkbox"/> NH ₄ <input checked="" type="checkbox"/> p-Tot <input type="checkbox"/>	pH <input checked="" type="checkbox"/> Conductivité <input type="checkbox"/> MES <input type="checkbox"/>	Sulfure (SH ₂) <input type="checkbox"/> Sulfure (S-Tot) <input type="checkbox"/>	CN-Tot <input type="checkbox"/> CN-Ox <input type="checkbox"/> CN Libre <input type="checkbox"/>	DDO5 <input type="checkbox"/> DCO <input type="checkbox"/> Turbidité <input type="checkbox"/> COT <input type="checkbox"/>	RDS <input type="checkbox"/> RMD <input type="checkbox"/>	COLIF (F60) <input type="checkbox"/> COLIF (Tot) <input type="checkbox"/> BIAA <input type="checkbox"/>	Aut. 104 REIMP <input type="checkbox"/> Aut. 112 REIPP <input type="checkbox"/>	Aut. 63 REIMP <input type="checkbox"/> Aut. 67 REIMP <input type="checkbox"/> Aut. 60 REIMP <input type="checkbox"/>	Autre (spécifier):
		Matrice	Nbre conteneurs	À filtrer au laboratoire	Date	Heure																				
1	Pile-1	S	3		28/05/21			X					X	X	X	X	X									
2	Pile-2 et Pile-3	S	3		28/05/21		X	X		X			X	X	X	X	X									
3	Pile-4	S	3		28/05/21		X	X		X			X	X	X	X	X									
4	Pile-5 et Pile-6	S	3		28/05/21		X	X		X			X	X	X	X	X									
5	DT1	S	3		28/05/21		X	X		X			X	X	X	X	X									
6							X	X		X			X	X	X	X	X									
7																										
8																										
9																										
10																										

Légende : - Métaux 13 éléments (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn)
- Métaux 16 éléments (Al, Sb, Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, Zn)

Critères à respecter :

- RMD (mat. Livrable)
- ROS (mat. Livrable)
- REIMP Art. _____
- RPT
- RESC
- Rép. 87 CUM (art. 10)
- Rép. 87 CUM (art. 11)
- Eau de consommation
- Eau Régurgence
- Autres: _____

Délais :

- Régulier
- 72 heures
- 48 heures
- 24 heures
- 12 heures

Matrice (Légende) :

- A - Air
- B - Boue
- F - Frotis
- EU - Eau de l'ée
- ES - Eau de surface
- LX - Lixivat
- R - Résidus
- S - Sol
- ST - Eau souterraine
- Au - Autres
- SL - Solide
- SE - Sédiment

Commentaire :

Transport des échantillons :

- En personne
- Prolétoir
- Diacom
- Autres: _____

Contrôle qualité :

Préparé par: _____ Date: 31/05/21
Vérifié par: _____

N° d'expédition : **D22 678 980**

RESERVE AU LABORATOIRE

Echantillon reçu par: _____ Date: _____
Température de réception: _____ Heure: _____

Séquentiel :

210245

RECU LE

01 JUN 2021

Dicom

8h00

9°C



NOM DU CLIENT: PROGESTECH
303 RUE DESSUREAULT
TROIS-RIVIÈRES, QC G8T2L8
(819) 376-2214

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Francois Boutin, Chimiste
ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Francois Boutin, Chimiste

DATE DU RAPPORT: 20 juil. 2021

NOMBRE DE PAGES: 29

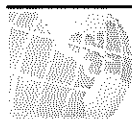
VERSION*: 1

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

***Notes**

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							
		C / N: A		C / N: B		C / N: C		C / N: D	
		LDR	2730383	LDR	2730463	LDR	2730466	LDR	2730467
Azote ammoniacal	mg/kg - N	250	5010	10	175	250	2950		
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	4500	6630	900	1310	2250	3810		
pH	pH	NA	8.56	NA	7.76	NA	8.30		

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							
		C / N: A		C / N: B		C / N: C		C / N: D	
		LDR	2730465	LDR	2730466	LDR	2730467	LDR	2730467
Azote ammoniacal	mg/kg - N	5	21	5	22	250	3880		
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	1800	3260	450	<450	2250	5410		
pH	pH	NA	8.43	NA	7.37	NA	8.55		

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2730383-2730467 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				LDR	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D		MATRICE:	MATRICE:	MATRICE:	MATRICE:
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:
						2730383	2730463	2730464	2730465	
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	5	<5	10[A-B]	12[A-B]	
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	41[<A]	56[<A]	55[<A]	
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.9	1.7[A-B]	1.0[<A]	2.9[A-B]	
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	45	<45	<45	<45	
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	15	<15	<15	<15	
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	40	85[A-B]	48[<A]	87[A-B]	
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	<5	
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	100[<A]	129[<A]	139[<A]	
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	2	<2	<2	<2	
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	30	83[A-B]	55[A-B]	32[<A]	
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	30	<30	<30	34[<A]	
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	1.0	<1.0	<1.0	<1.0	
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	10	454[A-B]	325[A-B]	551[B-C]	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		MÉTHODES:	
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2730466	LDR	2730467
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	2.2[A-B]	0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	5	19[A-B]	5	<5
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	52[<A]	20	51[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.9	6.6[B-C]	0.9	1.4[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	45	<45	45	<45
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	15	39[A-B]	15	<15
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	400	3200[>D]	40	96[A-B]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	139[<A]	10	138[<A]
Mercuré	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	0.2	<0.2
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	2	<2	2	<2
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	30	708[C-D]	30	66[A-B]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	30	121[A-B]	30	<30
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	1.0	5.9[B-C]	1.0	<1.0
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	100	3050[C-D]	10	447[A-B]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2730383-2730467 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MATRICE:		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12
							2730383	2730463	2730464	2730465	2730466	
Acrylonitrile	mg/kg					0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	5	0.1	0.4[A-B]	0.1[<A]	0.1[<A]	0.7[B-C]	0.1[<A]	
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	30	0.2	1.0[A-B]	0.3[A-B]	0.3[A-B]	1.4[A-B]	0.3[A-B]	
Xylènes	mg/kg	0.4	5	50	50	0.2	0.9[A-B]	0.2[<A]	0.2[<A]	1.3[A-B]	0.3[<A]	
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Chlorure de vinyle	mg/kg	0.4	0.57	0.79	60	0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	50	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg					0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

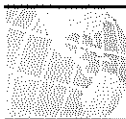
DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MATRICE:		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	
% Humidité	%					0.2	15.9	16.7	16.0	13.6	1.6	
Étalon de recouvrement	Unités					Limites						
Rec. Fluorobenzène	%			50-140			93	94	94	94	93	
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%			50-140			91	92	88	89	88	
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%			50-140			85	87	85	87	85	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH
 PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: DT2
 MATRICE: Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-07-12
 2730467

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	
Acrylonitrile	mg/kg					0.2	<0.2
Benzène	mg/kg	0.2	0.5	5	5	0.1	0.1[<A]
Chlorobenzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2
Dichloro-1,3 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2
Dichloro-1,4 benzène	mg/kg	0.2	1	10	10	0.2	<0.2
Éthylbenzène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Styrène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Toluène	mg/kg	0.2	3	30	30	0.2	0.2[A]
Xylènes	mg/kg	0.4	5	50	50	0.2	<0.2
Chloroforme	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Chlorure de vinyle	mg/kg	0.4	0.57	0.79	60	0.4	<0.4
Dichloro-1,1 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,1 éthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 éthène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 éthène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichlorométhane	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,2 propane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,3 propène (cis)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Dichloro-1,3 propène (trans)	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	mg/kg	0.3	5	50	50	0.2	<0.2
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0.1	5	50	50	0.1	<0.1
Trichloro-1,1,1 éthane	mg/kg					0.2	<0.2
Trichloro-1,1,2 éthane	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH
PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril
LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

HAM-HAC (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: DT2
MATRICE: Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-07-12
LDR: 2730467

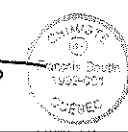
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2730467
Trichloroéthène	mg/kg	0.2	5	50	50	0.2	<0.2
% Humidité	%					0.2	15.1
Étalon de recouvrement	Unités	Limites					
Rec. Fluorobenzène	%	50-140					89
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%	50-140					86
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%	50-140					82

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2730383-2730467 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

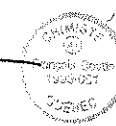
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					Pile-7 Sol	Pile-8 Sol	Pile-9 Sol	Pile-10 Sol	Pile-11 Sol					
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				
												2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.6[A-B]					
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1					
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	0.2[A-B]	0.1[A]	0.1[A]	0.7[A-B]					
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]	0.8[A-B]	0.5[A-B]	0.8[A-B]	5.8[B-C]					
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.3[A-B]	0.8[A-B]	0.5[A-B]	0.8[A-B]	8.1[B-C]					
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.3[A-B]	0.9[A-B]	0.5[A-B]	1.0[B]	8.5[B-C]					
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.2[A-B]	0.5[A-B]	0.3[A-B]	0.5[A-B]	3.6[B-C]					
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.1[A]	0.4[A-B]	0.2[A-B]	0.4[A-B]	3.2[B-C]					
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	0.6[<D]	1.8[<D]	1.0[<D]	1.9[<D]	15.3[<D]					
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	0.1[A]	<0.1	0.1[A]	0.7[A-B]					
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	0.3[A-B]	0.9[A-B]	0.5[A-B]	0.8[A-B]	6.3[B-C]					
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.3[A-B]	0.9[A-B]	0.5[A-B]	1.0[B]	6.8[B-C]					
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1	0.3[A-B]	0.2[A-B]	0.3[A-B]	2.9[B-C]					
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]	0.5[A-B]	0.4[A-B]	0.7[A-B]	3.1[B-C]					
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	0.2[A-B]	<0.1	0.1[A]	1.1[B-C]					
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	0.1[A]	<0.1	0.1[A]	1.5[B-C]					
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1					
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.4[A-B]	1.2[A-B]	0.9[A-B]	1.3[A-B]	7.5[A-B]					
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.3[A-B]					
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]	0.6[A-B]	0.4[A-B]	0.6[A-B]	5.0[B-C]					
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1					
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	<0.1	0.4[A-B]	0.2[A-B]					
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.2[A-B]	0.7[A-B]	0.5[A-B]	0.6[A-B]	3.2[A-B]					
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.3[A-B]	1.1[A-B]	0.8[A-B]	1.2[A-B]	7.3[A-B]					
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	0.2[A-B]	<0.1	0.4[A-B]	<0.1					
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]	0.3[A-B]	0.1[A]	0.6[A-B]	0.1[A]					
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	0.2[A-B]	<0.1	0.4[A-B]	<0.1					
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1[A]	<0.1					

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					LDR	Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11
		C/N: A	C/N: B	C/N: C	C/N: D	MATRICE:		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12
% Humidité	%					0.2	15.9	16.7	16.0	13.6	1.6	
Étalon de recouvrement	Unités			Limites								
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			94	90	88	87	94	
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			97	92	91	88	96	
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			103	96	96	94	96	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: DT2
 MATRICE: Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-07-12
 2730467

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.4[A-B]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.5[A-B]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.5[A-B]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.2[A-B]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.2[A-B]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	0.9[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	0.6[A-B]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.5[A-B]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	0.2[A-B]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.6[A-B]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.1[A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.7[A-B]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.4[A-B]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.1[A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.4[A-B]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.6[A-B]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.2[A-B]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)286-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatabs.com>

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: DT2
 MATRICE: Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-07-12

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2730467
% Humidité	%					0.2	15.1
Étalon de recouvrement	Unités			Limites			
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			85
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			89
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			92

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2730383-2730467 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



NOM DU CLIENT: PROGESTECH

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 - Incluant la région (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-14

DATE DU RAPPORT: 2021-07-20

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							Pile-7	Pile-8	Pile-9	Pile-10	Pile-11	
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	2021-07-12	
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2730383	2730463	2730464	2730465	2730466	
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	117[A-B]	<100	250[A-B]	539[A-B]	
Région chromatographique							NA	NA	NA	NA	B-C	
% Humidité	%					0.2	15.9	16.7	16.0	13.6	1.6	
Étalon de recouvrement	Unités	Limites										
Rec. Nonane	%			60-140			120	119	100	119	111	
IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							DT2					
MATRICE:							Sol					
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2021-07-12					
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2730467					
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	104[A-B]					
Région chromatographique							NA					
% Humidité	%					0.2	15.1					
Étalon de recouvrement	Unités	Limites										
Rec. Nonane	%			60-140			102					

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2730383-2730467 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Région chromatographique :

A : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des hydrocarbures légers tel que les essences, solvants, etc. Cette région débute généralement avant le C10 jusqu'à C16.

B : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des huiles à chauffage, diesel, kérosène, etc. Cette région se situe généralement entre le C10 et C24.

C : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région des hydrocarbures lourds tel que les huiles moteur, huiles lourdes, etc. Cette région se situe généralement entre le C18 et C50.

D : Signifie que les hydrocarbures se situent dans la région du bitume. Cette région se situe débute généralement à C26 et se termine après le C50.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:




La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse des Sols

Date du rapport: 2021-07-20			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg															
Argent	2731414		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	97%	70%	130%	90%	80%	120%	90%	70%	130%
Arsenic	2731414		<5	<5	NA	< 5	83%	70%	130%	84%	80%	120%	83%	70%	130%
Baryum	2731414		<20	21	NA	< 20	95%	70%	130%	89%	80%	120%	89%	70%	130%
Cadmium	2731414		<0.9	<0.9	NA	< 0.9	89%	70%	130%	89%	80%	120%	90%	70%	130%
Chrome	2731414		<45	<45	NA	< 45	90%	70%	130%	84%	80%	120%	87%	70%	130%
Cobalt	2731414		<15	<15	NA	< 15	95%	70%	130%	85%	80%	120%	89%	70%	130%
Cuivre	2731414		<40	<40	NA	< 40	85%	70%	130%	85%	80%	120%	89%	70%	130%
Étain	2731414		<5	<5	NA	< 5	89%	70%	130%	88%	80%	120%	86%	70%	130%
Manganèse	2731414		81	84	4.2	< 10	87%	70%	130%	82%	80%	120%	88%	70%	130%
Mercure	2731414		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	59%	70%	130%	84%	80%	120%	72%	70%	130%
Molybdène	2731414		<2	<2	NA	< 2	92%	70%	130%	87%	80%	120%	88%	70%	130%
Nickel	2731414		<30	<30	NA	< 30	92%	70%	130%	85%	80%	120%	87%	70%	130%
Plomb	2731414		<30	<30	NA	< 30	90%	70%	130%	84%	80%	120%	90%	70%	130%
Sélénium	2731414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	85%	70%	130%	89%	80%	120%	86%	70%	130%
Zinc	2731414		33	32	NA	< 10	88%	70%	130%	87%	80%	120%	92%	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du matériau de référence en Hg est faible. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Sol)

Azote ammoniacal	2729115		287	346	18.6	< 5	108%	70%	130%	110%	80%	120%	127%	70%	130%
Azote total Kjeldahl	2729115		57700	62200	7.7	< 90	100%	70%	130%	110%	80%	120%	NA	70%	130%
pH	2730463	2730463	7.76	7.87	1.4		96%	95%	105%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2021-07-20			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 - Incluant la région (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2730383	2730383	<100	<100	NA	< 100	90%	60%	140%	107%	60%	140%	110%	60%	140%
Rec. Nonane	2730383	2730383	120	100	18.2	102	97%	60%	140%	120%	60%	140%	115%	60%	140%
% Humidité	2728886		9.8	10.3	4.8	< 0.2	101%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

Acénaphthène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	117%	50%	140%	101%	50%	140%	120%	50%	140%
Acénaphthylène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	105%	50%	140%	98%	50%	140%	114%	50%	140%
Anthracène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	99%	50%	140%	116%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	2730383	2730383	0.2	0.3	NA	< 0.1	107%	50%	140%	99%	50%	140%	124%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	2730383	2730383	0.3	0.3	NA	< 0.1	109%	50%	140%	100%	50%	140%	115%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	2730383	2730383	0.3	0.3	NA	< 0.1	88%	50%	140%	99%	50%	140%	129%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	2730383	2730383	0.2	0.2	NA	< 0.1	126%	50%	140%	117%	50%	140%	128%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	2730383	2730383	0.1	0.1	NA	< 0.1	106%	50%	140%	91%	50%	140%	111%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	101%	50%	140%	127%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	2730383	2730383	0.3	0.4	NA	< 0.1	121%	50%	140%	115%	50%	140%	131%	50%	140%
Chrysène	2730383	2730383	0.3	0.3	NA	< 0.1	113%	50%	140%	104%	50%	140%	120%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	2730383	2730383	<0.1	0.1	NA	< 0.1	107%	50%	140%	106%	50%	140%	136%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	2730383	2730383	0.2	0.4	NA	< 0.1	95%	50%	140%	104%	50%	140%	131%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	97%	50%	140%	110%	50%	140%	147%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	100%	50%	140%	106%	50%	140%	137%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	99%	50%	140%	112%	50%	140%	122%	50%	140%
Fluoranthène	2730383	2730383	0.4	0.4	NA	< 0.1	112%	50%	140%	102%	50%	140%	125%	50%	140%
Fluorène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	115%	50%	140%	100%	50%	140%	122%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2730383	2730383	0.2	0.2	NA	< 0.1	111%	50%	140%	107%	50%	140%	137%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	89%	50%	140%	106%	50%	140%	139%	50%	140%
Naphtalène	2730383	2730383	0.1	0.1	NA	< 0.1	110%	50%	140%	100%	50%	140%	112%	50%	140%
Phénanthrène	2730383	2730383	0.2	0.2	NA	< 0.1	113%	50%	140%	101%	50%	140%	121%	50%	140%
Pyrène	2730383	2730383	0.3	0.4	NA	< 0.1	121%	50%	140%	109%	50%	140%	130%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	101%	50%	140%	89%	50%	140%	105%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	2730383	2730383	0.1	0.1	NA	< 0.1	116%	50%	140%	99%	50%	140%	121%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	117%	50%	140%	100%	50%	140%	124%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	118%	50%	140%	102%	50%	140%	123%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	2730383	2730383	94	90	4.6	87	90%	50%	140%	101%	50%	140%	90%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	2730383	2730383	97	95	1.5	80	87%	50%	140%	100%	50%	140%	93%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	2730383	2730383	103	100	2.9	98	95%	50%	140%	103%	50%	140%	98%	50%	140%
% Humidité	2728886		9.8	10.3	4.8	< 0.2	101%	80%	120%	NA			NA		



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-07-20			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2730383.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

HAM-HAC (Sol)

Acrylonitrile	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	91%	50%	140%	98%	60%	130%	78%	50%	140%
Benzène	2730383	2730383	0.4	0.2	NA	< 0.1	95%	50%	140%	101%	60%	130%	86%	50%	140%
Chlorobenzène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	50%	140%	103%	60%	130%	82%	50%	140%
Dichloro-1,2 benzène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	103%	60%	130%	84%	50%	140%
Dichloro-1,3 benzène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	100%	50%	140%	104%	60%	130%	84%	50%	140%
Dichloro-1,4 benzène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	101%	60%	130%	81%	50%	140%
Éthylbenzène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	97%	50%	140%	104%	60%	130%	84%	50%	140%
Styrène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	95%	50%	140%	104%	60%	130%	80%	50%	140%
Toluène	2730383	2730383	1.0	0.4	NA	< 0.2	96%	50%	140%	100%	60%	130%	90%	50%	140%
Chloroforme	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	89%	50%	140%	101%	60%	130%	84%	50%	140%
Chlorure de vinyle	2730383	2730383	<0.4	<0.4	NA	< 0.4	78%	50%	140%	90%	50%	140%	68%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	92%	50%	140%	104%	60%	130%	82%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	97%	50%	140%	102%	60%	130%	85%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	50%	140%	97%	60%	130%	75%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	90%	50%	140%	99%	60%	130%	85%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	92%	50%	140%	98%	60%	130%	79%	50%	140%
Dichlorométhane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	104%	50%	140%	101%	60%	130%	88%	50%	140%
Dichloro-1,2 propane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	92%	50%	140%	103%	60%	130%	82%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (cis)	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	95%	50%	140%	105%	60%	130%	82%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (trans)	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	95%	50%	140%	106%	60%	130%	80%	50%	140%
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	90%	50%	140%	107%	60%	130%	80%	50%	140%
Tétrachloroéthène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	100%	50%	140%	102%	60%	130%	86%	50%	140%
Tétrachlorure de carbone	2730383	2730383	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	94%	50%	140%	104%	60%	130%	83%	50%	140%
Trichloro-1,1,1 éthane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	97%	50%	140%	110%	60%	130%	87%	50%	140%
Trichloro-1,1,2 éthane	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	93%	50%	140%	104%	60%	130%	82%	50%	140%
Trichloroéthène	2730383	2730383	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	91%	50%	140%	96%	60%	130%	87%	50%	140%
Rec. Fluorobenzène	2730383	2730383	93	87	6.9	88	95%	50%	140%	101%	50%	140%	83%	50%	140%
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2730383	2730383	91	83	9.4	84	95%	50%	140%	102%	50%	140%	82%	50%	140%
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2730383	2730383	85	82	3.6	81	90%	50%	140%	101%	50%	140%	78%	50%	140%
% Humidité	2728886		9.8	10.3	4.8	< 0.2	101%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2730463.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-07-20			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



QA Violation

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

Date du rapport: 20 juil. 2021			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	Sample Description	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
				Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

Mercuré Pile-7 59% 70% 130% 84% 80% 120% 72% 70% 130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du matériau de référence en Hg est faible. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



QA Violation

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

Date du rapport: 20 juil. 2021			MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	Sample Description	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
				Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)											
Dibenzo (a,h) pyrène	2730383	Pile-7	97%	50%	140%	110%	50%	140%	147%	50%	140%

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2730383.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Azote ammoniacal	2021-07-08	2021-07-15	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Azote total Kjeldahl	2021-07-14	2021-07-15	INOR-161-6048F	MA. 300 - NTPT 2.0	COLORIMÉTRIE
pH	2021-07-15	2021-07-15	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Argent	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2021-07-19	2021-07-20	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercuré	2021-07-16	2021-07-16	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2021-07-19	2021-07-19	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2021-07-19	2021-07-20	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acrylonitrile	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Benzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorobenzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 benzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 benzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,4 benzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Éthylbenzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Styrène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Toluène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Xylènes	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chloroforme	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorure de vinyle	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichlorométhane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 propane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (trans)	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloroéthène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachlorure de carbone	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,1 éthane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,2 éthane	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloroéthène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Fluorobenzène	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2021-07-14	2021-07-14	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
% Humidité	2021-07-14	2021-07-14	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Acénaphène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphylène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

PRÉLEVÉ PAR: Samuel Cyr et Paul Petitpas

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: Trois-Rivières

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2021-07-16	2021-07-16	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2021-07-14	2021-07-14	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2021-07-14	2021-07-15	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2021-07-14	2021-07-15	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Région chromatographique	2021-07-14	2021-07-15	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2021-07-14	2021-07-14	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE



Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE001: 2730383, Pile-7

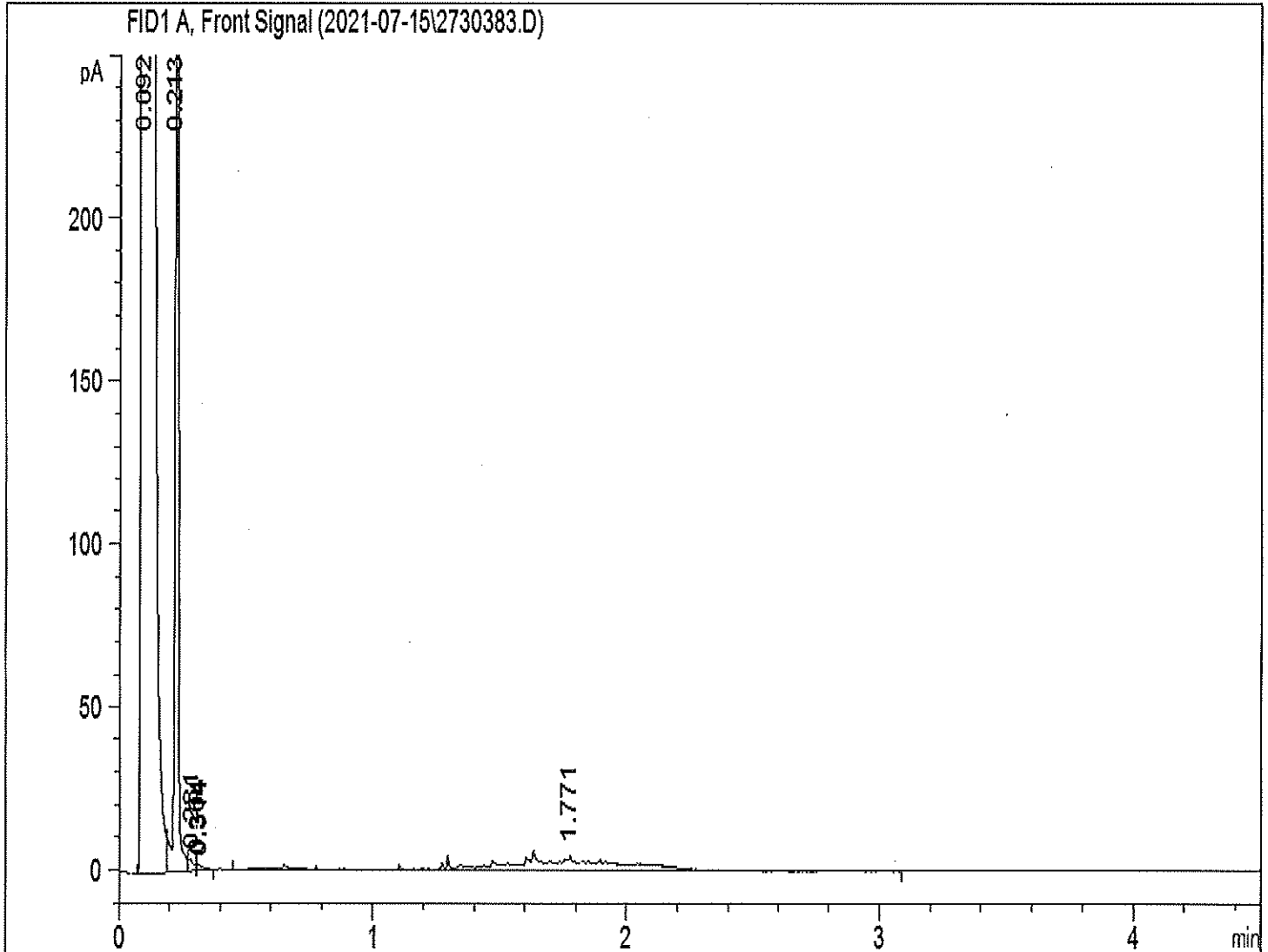




Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE002: 2730463, Pile-8

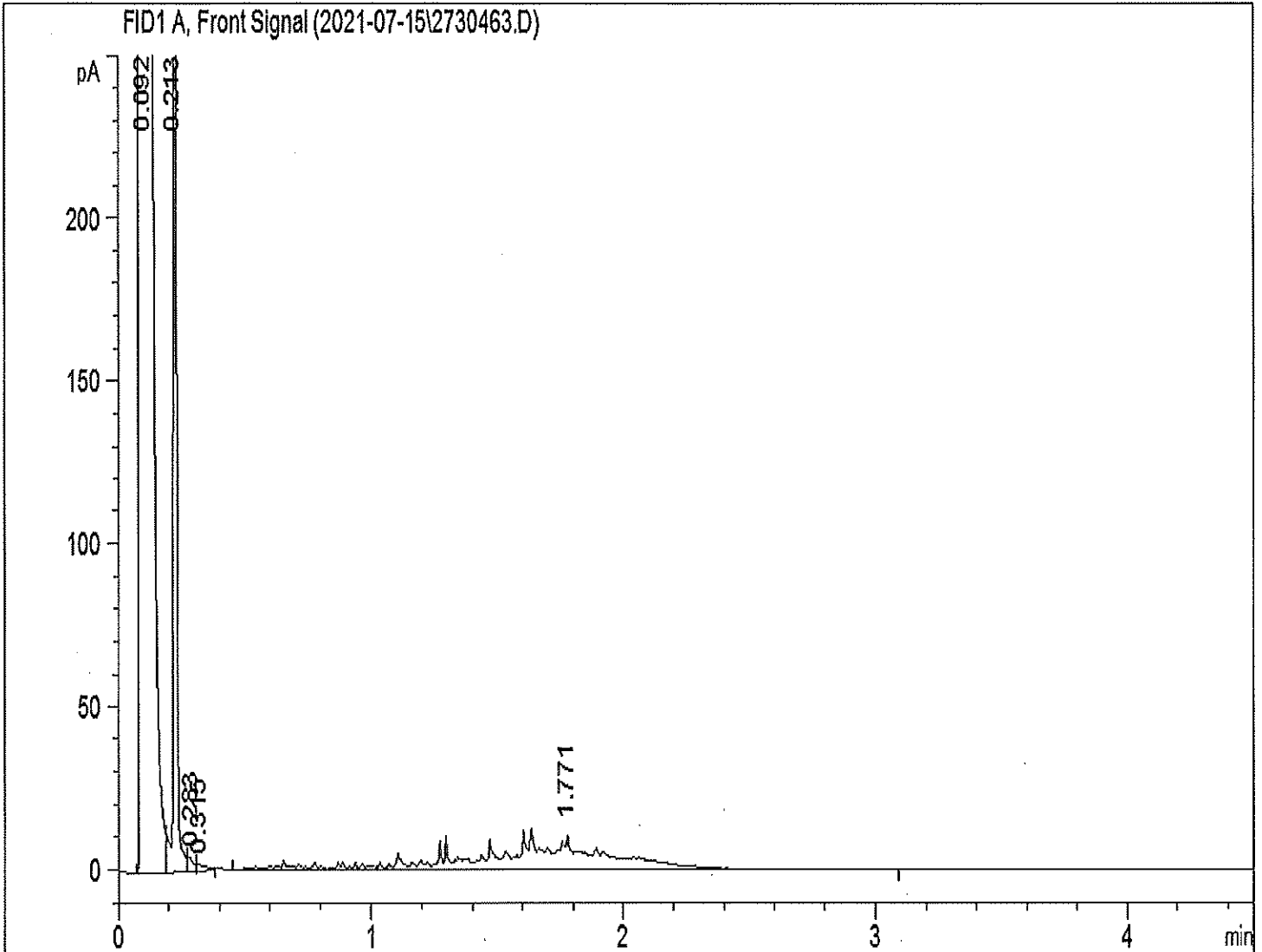




Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE003: 2730464, Pile-9

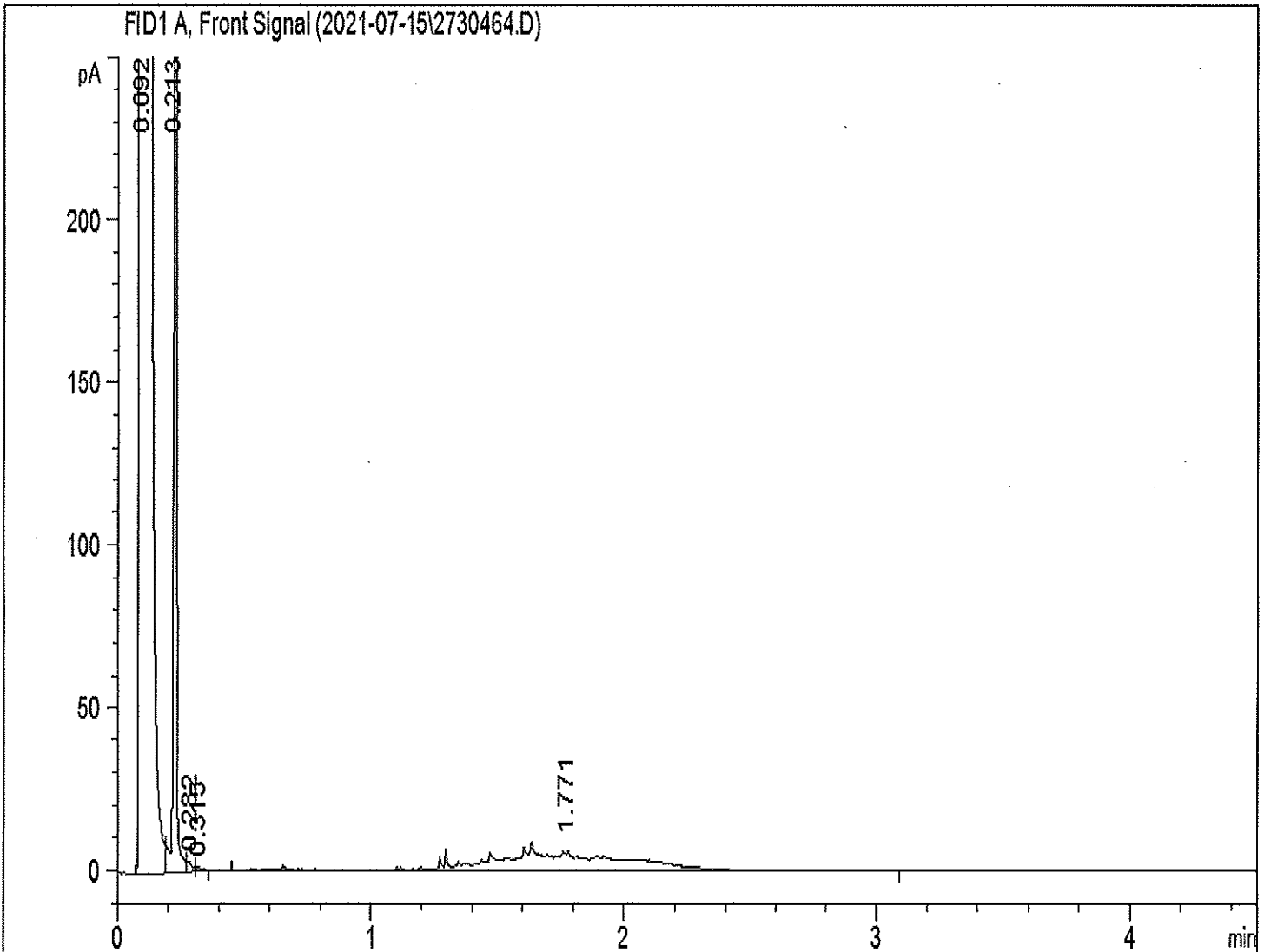




Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE004: 2730465, Pile-10

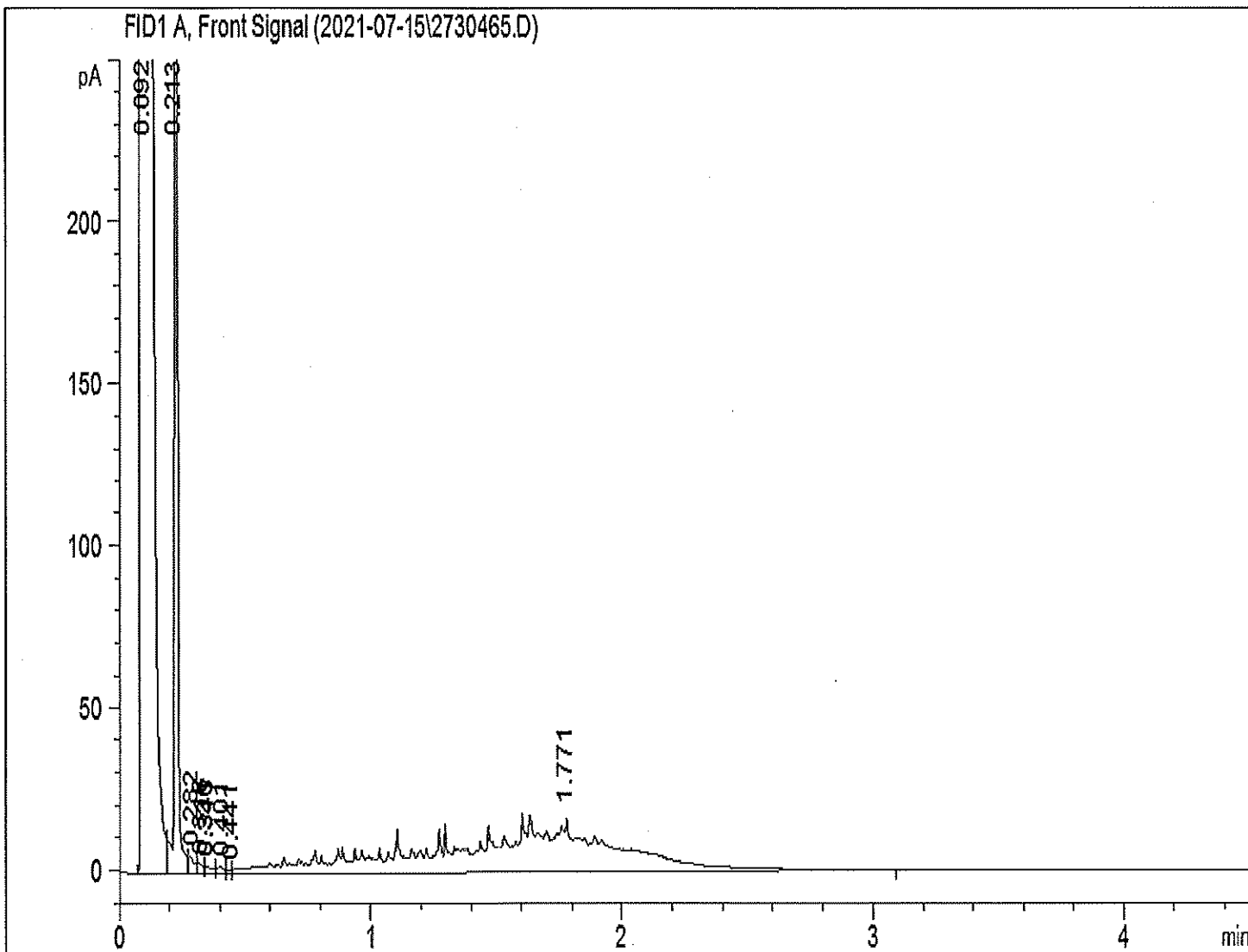




Image du chromatogramme

NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE005: 2730466, Pile-11

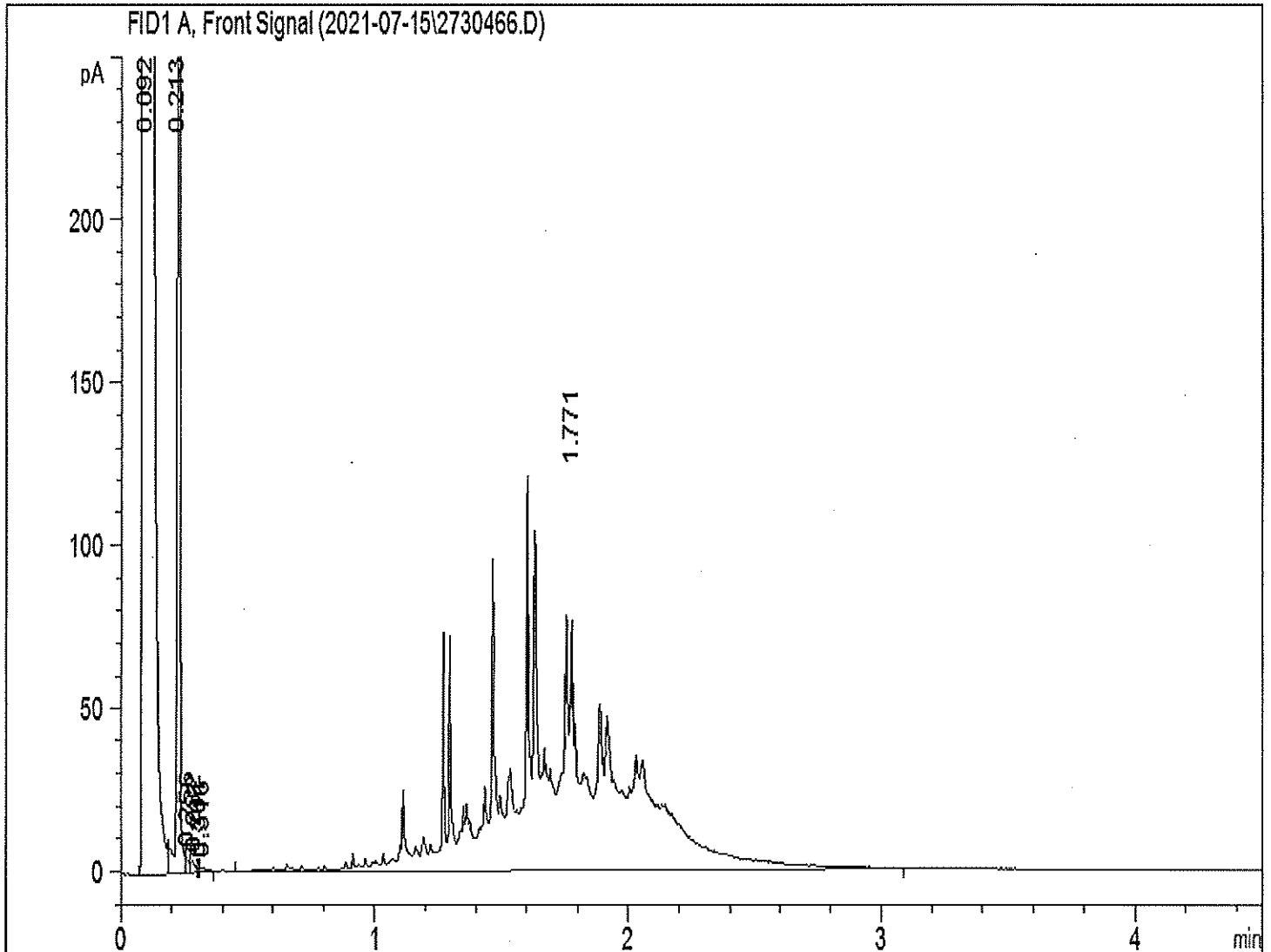




Image du chromatogramme

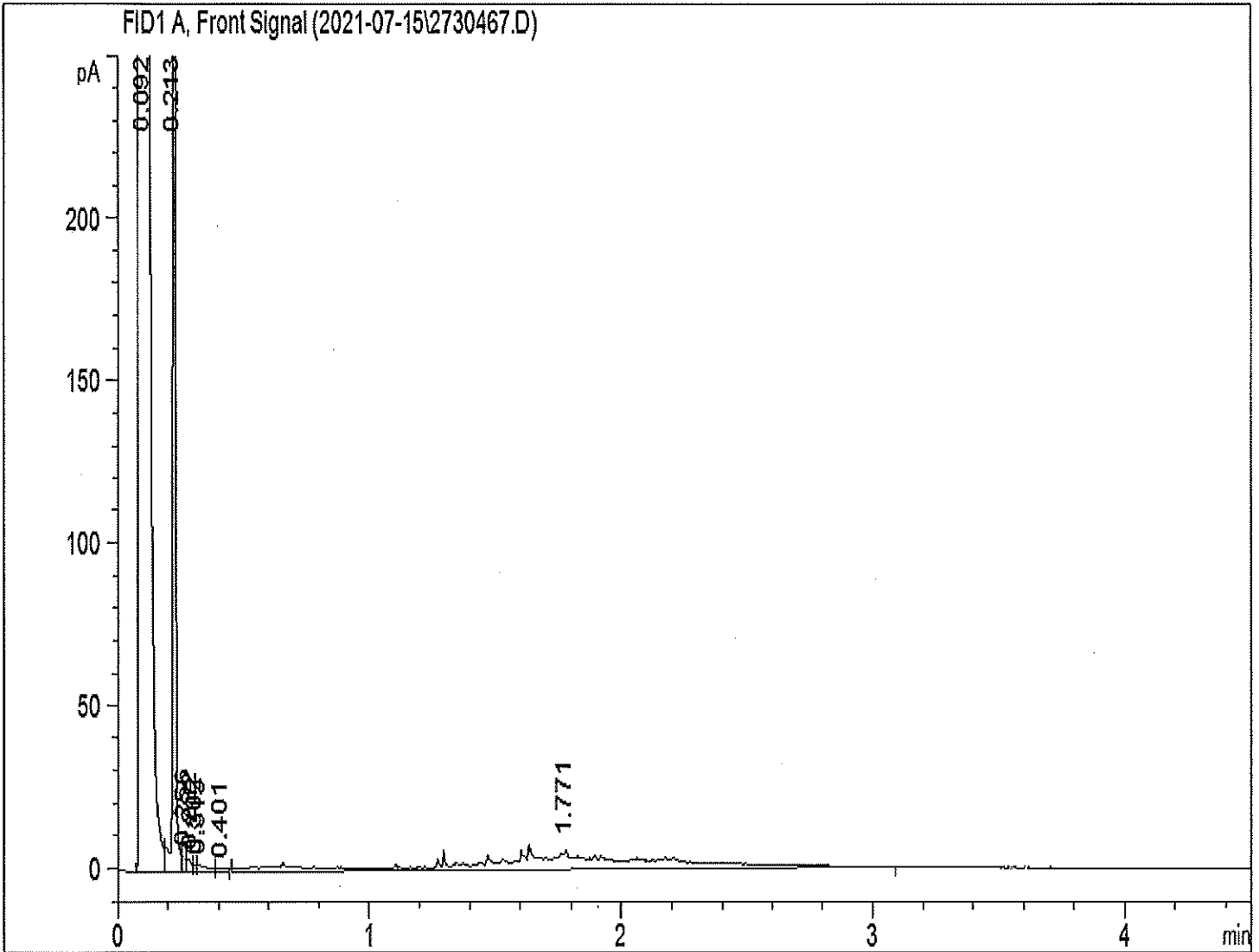
NOM DU CLIENT: PROGESTECH

N° BON DE TRAVAIL: 21Q773942

N° DE PROJET: CEP-210245-EE

À L'ATTENTION DE: M. Dominic Baril

IMAGE006: 2730467, DT2





Les consultants en environnement PROGESTECH INC.
 303, rue Desureault
 Trois-Rivières (Québec) G8T 2L8
 Tél.: 819-376-2214
 Fax: 819-376-9269
 Web site: www.progestech.ca

21077-23-542

DEMANDE D'ANALYSE

SES, SGG

70C

Cient: Servitank inc N° projet: CEP- 210245 - EE

Lieu de prélèvement: Trois-Rivières Chargé(e) de projet: Dominic Baril

Laboratoire: Agat Laboratoire Prêlevé par: Samuel Cyr et Paul Petitpas

N° de soumission:
 Régulière Autres:

ANALYSES REQUISES

N°	Identification de l'échantillon	Échantillonnage				HP (C10-C50)	H & G Min. <input type="checkbox"/> H & G Tot. <input type="checkbox"/>	COV <input type="checkbox"/> BTEX <input type="checkbox"/> HAP <input checked="" type="checkbox"/> IAHM <input checked="" type="checkbox"/> IHHF <input checked="" type="checkbox"/>	Phénol (GC/MS) <input type="checkbox"/> Phénols (Color.) <input type="checkbox"/>	HAP	BPC (Congénères) <input type="checkbox"/> (GC-MS) <input type="checkbox"/>	Métaux lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn)	Métaux ICP polluant - 13 élé. sol** <input checked="" type="checkbox"/> 16 élé. eau** <input type="checkbox"/>	Mercure <input checked="" type="checkbox"/> Sélectum-sol <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/>	F. <input type="checkbox"/> Cl <input type="checkbox"/> SO ₄ <input type="checkbox"/> NO ₂ <input type="checkbox"/> NO ₃ <input type="checkbox"/> NO ₂ +NO ₃ <input type="checkbox"/>	NTK <input checked="" type="checkbox"/> NH ₄ <input checked="" type="checkbox"/> P-Tot <input type="checkbox"/>	pH <input checked="" type="checkbox"/> Conductivité <input type="checkbox"/> MES <input type="checkbox"/>	Sulfure (SH ₂) <input type="checkbox"/> Soufre (S-Tot) <input type="checkbox"/>	CN-Tot. <input type="checkbox"/> CN-Ox. <input type="checkbox"/> CN Libre <input type="checkbox"/>	DBO ₅ <input type="checkbox"/> DCO <input type="checkbox"/> Turbidité <input type="checkbox"/> COT <input type="checkbox"/>	RDS <input type="checkbox"/> RMD <input type="checkbox"/>	COLIF (F06) <input type="checkbox"/> COLIF (Tot) <input type="checkbox"/> BHAA <input type="checkbox"/>	At. 104 REFP <input type="checkbox"/> At. 112 REFP <input type="checkbox"/>	At. 63 REIMR <input type="checkbox"/> At. 67 REIMR <input type="checkbox"/> At 66 REIMR <input type="checkbox"/>	Autre (spécifier):	
		Matrice	Heure contenants	A faire au laboratoire	Date																					Heure
1	Pile-7	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
2	Pile-8	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
3	Pile-9	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
4	Pile-10	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
5	Pile-11	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
6	DT2	s	3		12/07/2021				x		x	x		x		x										
7																										
8																										
9																										
10																										

Légende:
 -- Métaux 13 éléments (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn)
 - Métaux 16 éléments (Al, Sb, Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, Zn)

- Critères à respecter:
- RMD (mat. lixiviable)
 - RDS (mat. lixiviable)
 - REVMR Art. _____
 - RPRT
 - RESC
 - Rég. 87 CUM (art. 10)
 - Rég. 87 CUM (art. 11)
 - Eau de consommation
 - Eau Réurgence
 - Autres: _____

Délais:
 Régulier
 72 heures
 48 heures
 24 heures
 12 heures

Matrice (Légende):
 A - Air LX - Lixivié
 B - Boue R - Résidus
 F - Frotis S - Sol
 EU - Eau usée ST - Eau souterraine
 ES - Eau de surface Au - Autres

SL - Solide
 SE - Sédiment

Commentaire:
Delai 72h

Transport des échantillons:
 En personne
 Purvator
 Dcom
 Autres:

N° d'expédition: *D22 673 110*

Contrôle qualité:
 Préparé par: *Paul Petitpas* Date: 12/07/2021
 Vérifié par: *Dominic Baril*

RESERVE AU LABORATOIRE

Echantillon reçu par: _____ Date: _____
 Température de réception: _____ Heure: _____

Séquentiel: **210245**

*en REGU LE
 14 JUL 2021
 Bicom
 BRAC*

PIÈCE N° 5

ANNEXE 5 : GRILLE DE GESTION DES SOLS EXCAVÉS

La grille de gestion des sols excavés a été élaborée de manière à encourager la valorisation des sols contaminés, en respect de la réglementation en vigueur (section 6.5.1.2 du présent guide d'intervention). Il est attendu que la gestion des sols contaminés sur leur terrain d'origine ou non s'effectue en tout temps dans une optique de valorisation, c'est-à-dire pour satisfaire un besoin spécifique (infrastructures utiles et nécessaires) qui nécessiterait autrement l'apport de matériaux propres provenant de milieux naturels qui devraient alors être exploités pour combler la demande (carrières, sablières, tourbières, etc.).

Cette grille de gestion des sols excavés ne s'applique que pour une contamination de nature anthropique. S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les *Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols*, que la concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol est supérieure au critère A, cette concentration sera considérée comme équivalente au critère A. Le cas particulier des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées est discuté à la section 8.2.1.2.1 du présent guide (voir l'encadré intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).

En présence de contaminants dans les sols absents de la grille des critères génériques (annexe II), la procédure à suivre est expliquée à la section 8.2.1.3.

Le risque d'intrusion de vapeurs dans les bâtiments doit être pris en compte lorsque les sols contiennent des contaminants organiques volatils (COV), même si les critères applicables sont respectés. La procédure à suivre est présentée dans la *Fiche technique 12 - La migration des contaminants organiques volatils chlorés d'un terrain vers l'air intérieur d'un bâtiment*. Cet aspect est discuté à la section 8.2.3.

Le cas particulier des sols excavés qui sont mélangés à des matières résiduelles (p. ex., résidus de fonderie, résidus miniers, matériaux de démantèlement, amiante, matières dangereuses, etc.) est discuté à la section 7.7 du présent guide.

D'autres options de gestion et des conditions additionnelles pour les encadrer peuvent être autorisées dans le cadre d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE ou d'un plan de réhabilitation approuvé en vertu de cette loi.

≤ critère A

Utilisés sans restriction sur tout terrain¹.

≤ critère B (valeurs limites de l'annexe I du RPRT)

1. Valorisés sur le terrain d'origine ou sur le terrain d'origine de la contamination. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}.
2. Valorisés ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains qui ne sont pas destinés à l'habitation, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC^{2,4}.
3. Valorisés comme matériau de remblayage ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains destinés à l'habitation, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE et en respect des dispositions de l'article 4 du RSCTSC^{2,5}.

4. Valorisés comme matériau de remblayage lors de la restauration d'une carrière visée par le Règlement sur les carrières et sablières (RCS), aux conditions de ce règlement et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE;
5. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier ou final dans un lieu d'enfouissement technique (LET), comme matériau de recouvrement hebdomadaire ou final dans un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) ou un lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN), ou comme recouvrement mensuel ou final dans un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD), conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90, 91, 99, 100, 105 ou 106 de ce règlement⁶.
6. Valorisés comme recouvrement final dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) aux conditions décrites à l'article 38 du RESC, ou valorisés dans un système de captage des gaz prévu à l'article 13 du RESC aux conditions décrites dans le guide Lieux d'enfouissement de sols contaminés - Guide de conception, d'implantation, de contrôle et de surveillance.
7. Valorisés comme recouvrement final d'un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses aux conditions de l'article 101 du RMD.
8. Valorisés comme matériau de recouvrement final dans un système de gestion qui comporte le dépôt définitif par enfouissement de déchets de fabriques de pâtes et papiers, aux conditions de l'article 116 du Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP) et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE.
9. Valorisés sur un lieu d'élimination de matières résiduelles désaffecté visé par une autorisation en vertu de l'article 22 (par. 9^e) de la LQE, aux conditions de cette autorisation.
10. Valorisés comme recouvrement ou couche de protection, de drainage ou autre dans un système multicouche lors de la restauration d'une aire d'accumulation de résidus miniers, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la Directive 019 sur l'industrie minière.
11. Valorisés, avec ou sans matières résiduelles fertilisantes (MRF), comme matériau apte à la végétation dans des projets de restauration d'aires d'accumulation de résidus miniers ou dans la couverture de lieux visés par le RFPP, le RESC ou le RMD, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE^{2,7}.
12. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.
13. Éliminés dans un LET, un lieu d'enfouissement en tranchée, un lieu d'enfouissement en milieu nordique, un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou un lieu d'enfouissement en territoire isolé, conformément à l'article 4 (par. 9^e) du REIMR⁹.

≥ critère B et ≤ critère C

1. Valorisés sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, comme matériau de remblayage, à la condition que les concentrations mesurées respectent les critères ou valeurs limites réglementaires applicables aux sols de ce terrain selon l'usage et le zonage. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}.
2. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier dans un LET ou comme matériau de recouvrement hebdomadaire dans un LEET ou un LEMN, conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90 ou 99 de ce règlement. Ces conditions incluent notamment que les concentrations de composés organiques volatils (COV) soient égales ou inférieures aux critères B⁶.

3. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE.
4. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

< annexe I du RESC

1. Valorisés pour remplir des excavations sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, lors de travaux de réhabilitation, aux conditions prévues dans le plan de réhabilitation approuvé dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀.C₅₀), les COV respectent les critères d'usage ($\leq B$ ou $\leq C$ selon le cas), et sous les recouvrements de confinement^{2,3,11}.
2. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE.
3. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

≥ annexe I du RESC

1. Décontaminés sur place ou dans un lieu de traitement autorisé et gestion selon le résultat obtenu, conformément aux dispositions du présent guide.
2. Si cela est impossible, éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC pour les exceptions mentionnées à l'article 4 paragraphe 1^o, sous-paragraphe a, b ou c de ce règlement, selon le cas¹⁰.

Cas particuliers

1. Des sols contaminés peuvent être utilisés pour la construction d'un écran visuel, antibruit ou de sécurité, aux conditions suivantes et autres conditions présentées à la section 7.6.3 du présent guide :
 - a. Sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT (ou critères B)² :
 - i. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq B$;
 - ii. avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont $\leq B$, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀.C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq B$), et sous les recouvrements de confinement¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont < aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀.C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq B$), uniquement sur des sols en place qui sont de niveau > C, et sous les recouvrements de confinement¹⁰;

- b. Sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C)² :
- i. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$;
 - ii. avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont $\leq B$, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), et sous les recouvrements de confinement¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $<$ aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), uniquement sur des sols en place qui sont de niveau $> C$, et sous les recouvrements de confinement¹⁰.
2. La valorisation de sols contaminés dans un procédé industriel en remplacement d'une matière vierge est possible aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE. Si les sols sont $> B$, ils doivent provenir d'un lieu autorisé en vertu de l'article 6 du RSCTSC.
 3. Les sols $> B$ peuvent être acheminés sur les aires de résidus miniers s'ils sont contaminés exclusivement par des métaux ou métalloïdes ou des résidus miniers d'amiante résultant des activités minières de l'entreprise responsable de l'aire, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la Directive 019 sur l'industrie minière.
 4. Les sols $> B$, ou contenant de l'amiante, peuvent être acheminés dans un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses, aux conditions de l'autorisation détenue en vertu de l'article 22 de la LQE par ce lieu pour recevoir des sols.

Notes et définitions :

« Amiante » : Le Code de sécurité pour les travaux de construction (article 1.1) définit l'amiante comme étant la forme fibreuse des silicates minéraux appartenant aux roches métamorphiques du groupe des serpentines, c'est-à-dire le chrysotile, et du groupe des amphiboles, c'est-à-dire l'actinolite, l'amosite, l'anthophyllite, la crocidolite, la trémolite, ou tout mélange contenant un ou plusieurs de ces minéraux.

« Contenant de l'amiante » : Pour l'application du présent guide et du REAFIE, un échantillon de sol est réputé contenir de l'amiante, que cette présence soit d'origine anthropique ou naturelle, dès qu'on y détecte une fibre d'amiante ou un débris contenant des fibres d'amiante, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

« Terrain d'origine » : Le terrain d'origine fait référence au terrain d'où les sols ont été excavés. S'il s'agit d'une bande linéaire, pour la réfection d'une route par exemple, le terrain d'origine est la zone (du chantier) où se déroulent les travaux. Ainsi, si des sols provenant d'une zone de travaux sont stockés et qu'ils sont réutilisés ultérieurement sur une autre zone de travaux (un autre chantier) située sur le même axe routier, il ne s'agit plus du terrain d'origine.

Dans un contexte où il y a eu transport d'une contamination hors du lieu où elle a été générée, le « terrain d'origine de la contamination », ou le « terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de leur

contamination » est défini comme étant le terrain d'où provient cette contamination, ou le terrain où les sols ont été contaminés à l'origine.

- (1) Par définition, les sols propres ne contiennent que des teneurs de fond naturelles (section 8.2.1.2.1) et ne doivent donc pas contenir de matières résiduelles. Les sols propres peuvent être utilisés sans restriction sur tout terrain, incluant pour la restauration d'une carrière ou d'une sablière visée par le Règlement sur les carrières et sablières. **S'il est établi**, en utilisant la procédure décrite dans les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols, **que la teneur de fond naturelle dans le sol est supérieure au critère A, il est recommandé que ce sol soit valorisé sur le terrain d'origine ou sur des terrains adjacents ou situés à proximité, de façon à ce que les sols récepteurs, de par leur origine géologique et les teneurs naturelles qu'on est susceptible d'y trouver, soient apparentés aux sols déposés. Il est attendu que le propriétaire du terrain récepteur conserve une trace du remblayage avec des sols dont la teneur de fond naturelle est supérieure au critère A (localisation, niveau de contamination, provenance des sols importés). Advenant le cas où la teneur de fond naturelle excéderait largement le critère générique applicable selon l'usage du terrain récepteur, un avis de la Direction de santé publique sur le risque pour la santé pourrait être demandé, ainsi qu'un avis sur le risque pour l'écosystème (voir l'encadré de la section 8.2.1.2.1 du présent guide intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).**
- (2) **Les sols destinés à être valorisés sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT (ou critères B) ne doivent pas dégager d'odeurs d'hydrocarbures perceptibles.** Pour les terrains dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C), les odeurs d'hydrocarbures ne doivent pas nuire à l'usage du terrain ni être une nuisance pour le voisinage. En cas d'odeurs d'hydrocarbures persistantes dans les sols, une vérification devrait être effectuée afin de déterminer la présence possible d'autres substances non listées dans l'annexe 2 de ce guide et qui pourraient être en cause (p. ex., triméthylbenzène).
- (3) La valorisation de sols excavés sur leur terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de leur contamination, n'est pas assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés en vertu de l'article 4 du RSCTSC. Cependant, même sur le terrain d'origine, la valorisation de sols contaminés sur des sols récepteurs moins contaminés doit être utilisée avec parcimonie et de façon contrôlée, de préférence dans le secteur d'origine ou un autre secteur où la contamination est égale ou supérieure (section 6.5.1.2).
- (4) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 3^e alinéa de l'article 4 du RSCTSC (par. 3^e, sous-par. b), seuls les projets de valorisation de sols A-B faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE peuvent ne pas respecter l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 du RSCTSC.
- (5) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 4^e alinéa (par. 2^e) de l'article 4 du RSCTSC, la valorisation de sols \leq B importés sur des terrains destinés à l'habitation est en tout temps assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 de ce règlement.
- (6) Un tableau résumant les exigences du REIMR à cet effet est présenté dans l'annexe 6 de ce guide. Afin de respecter les dispositions de l'article 41 du REIMR, les sols utilisés pour les recouvrements dans un lieu d'élimination visé par ce règlement ne doivent pas contenir d'amiante en quantité égale ou supérieure à des traces ($\geq 0,1$ %), selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST.
- (7) **Les projets de valorisation prévoyant l'ajout de MRF doivent être autorisés en vertu de l'article 22 de la LQE et respecter le Guide sur l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale de lieux dégradés. La fabrication de terreau pour la couche apte à la végétation doit respecter le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes. Il faut aussi s'assurer par des mesures de contrôle et de suivi que les contaminants présents dans les sols, avec ou sans MRF ajoutées, n'entraînent pas d'effets négatifs sur la croissance de la végétation.**

- (8) Ces lieux peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols qui après ségrégation contiennent 25 % ou moins de matières résiduelles en vertu de l'article 4 (par. 3°) du RESC, incluant de l'amiante (assimilé à des matières résiduelles aux fins d'application de cet article).
- (9) Les lieux d'élimination visés par le REIMR peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols \leq B contenant de l'amiante. En respect de l'article 41 de ce règlement, les sols contenant de l'amiante en quantité inférieure à 0,1 %, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST, devront être recouverts d'autres matières dès leur déchargement dans la zone de dépôt.
- (10) En raison du risque de dispersion des fibres d'amiante dans l'environnement, le traitement de sols contenant de l'amiante sur place ou dans un centre de traitement, en vue de diminuer la concentration d'autres contaminants présents, n'est généralement pas autorisé (section 6.4.3 et 6.4.4). Les sols contenant de l'amiante ne peuvent être acheminés que dans des centres de traitement qui ont été spécifiquement autorisés à recevoir de tels sols (section 6.4.4). Sinon, ils pourront être éliminés dans des lieux d'enfouissement visés par le RESC pour l'exception mentionnée à l'article 4, paragraphe 1°, sous-paragraphe c de ce règlement.
- (11) Les recouvrements de confinement à respecter sont décrits à la section 6.6.2.1 du présent guide. Dans ces recouvrements, il **est possible d'utiliser, dans la couche apte à la végétation, du terreau « tout usage »** provenant d'une installation autorisée, ainsi que des MRF, selon les orientations du Guide sur l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale des lieux dégradés. La **résultante** suivant l'ajout de MRF doit toutefois être \leq A.

ANNEXE 2.



NOM DU CLIENT: SERVITANK INC
3450, BOUL. GENE-H-KRUGER, CP 294
TROIS-RIVIERES, QC G9A5G1
(819) 379-3311

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Mathieu Létourneau, Chimiste
ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Francois Boutin, Chimiste

DATE DU RAPPORT: 04 juin 2021

NOMBRE DE PAGES: 13

VERSION*: 2

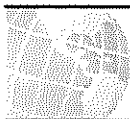
Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

***Notes**

VERSION 2: certificat partiel
certificat complet

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-02

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04


Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				Sol propre	
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	MATRICE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:
						2021-06-01	2545487
Azote ammoniacal	mg/kg - N					25	266
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N					900	1320
Nitrates disponibles	mg/kg - N					2	171
Nitrites disponibles	mg/kg - N					2	<2
pH	pH					NA	7.55

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2545487 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Matti Lette


La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
 http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-02

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Sol propre
 MATRICE: Sol
 DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-01
 LDR: 2545487

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2545487
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	5	10[A-B]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	43[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.9	2.9[A-B]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	45	<45
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	15	<15
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	40	508[C-D]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	122[<A]
Mercuré	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	0.2[A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	2	<2
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	30	199[B-C]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	30	46[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	1.0	<1.0
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	10	1000[B-C]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

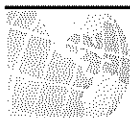
2545487 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

M. L. Gravel

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-02

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Sol propre

MATRICE: Sol

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-01

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2545487
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.1[A]
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.1[A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.0[B]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.2[B-C]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	1.2[B-C]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.6[A-B]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.5[A-B]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	2.3[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	1.0[B]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	1.1[B-C]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	0.4[A-B]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.1[A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	1.5[A-B]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.8[A-B]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.2[A-B]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.7[A-B]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	1.5[A-B]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.2[A-B]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.3[A-B]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.3[A-B]
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-02

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	
						MATRICE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:
% Humidité	%					Sol propre	2021-06-01
Étalon de recouvrement	Unités			Limites		Sol	2545487
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140		0.2	2.4
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2545487 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-02

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Sol propre

MATRICE: Sol

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-01

Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2545487
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	159[A-B]
% Humidité	%					0.2	2.4
Étalon de recouvrement	Unités	Limites					
Rec. Nonane	%			60-140			111

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2545487 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyse des Sols

Date du rapport: 2021-06-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg															
Argent	2545487	2545487	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	83%	70%	130%	75%	80%	120%	75%	70%	130%
Arsenic	2545487	2545487	10	10	NA	< 5	78%	70%	130%	71%	80%	120%	69%	70%	130%
Baryum	2545487	2545487	43	43	NA	< 20	83%	70%	130%	74%	80%	120%	72%	70%	130%
Cadmium	2545487	2545487	2.9	3.0	NA	< 0.9	80%	70%	130%	75%	80%	120%	73%	70%	130%
Chrome	2545487	2545487	<45	<45	NA	< 45	81%	70%	130%	77%	80%	120%	75%	70%	130%
Cobalt	2545487	2545487	<15	<15	NA	< 15	85%	70%	130%	78%	80%	120%	78%	70%	130%
Cuivre	2545487	2545487	508	596	15.9	< 40	82%	70%	130%	79%	80%	120%	NA	70%	130%
Étain	2545487	2545487	<5	<5	NA	< 5	81%	70%	130%	75%	80%	120%	75%	70%	130%
Manganèse	2545487	2545487	122	126	3.5	< 10	80%	70%	130%	78%	80%	120%	77%	70%	130%
Mercuré	2545487	2545487	0.2	0.2	NA	< 0.2	81%	70%	130%	95%	80%	120%	NA	70%	130%
Molybdène	2545487	2545487	<2	<2	NA	< 2	81%	70%	130%	70%	80%	120%	71%	70%	130%
Nickel	2545487	2545487	199	201	1.2	< 30	81%	70%	130%	77%	80%	120%	NA	70%	130%
Plomb	2545487	2545487	46	52	NA	< 30	83%	70%	130%	78%	80%	120%	78%	70%	130%
Sélénium	2545487	2545487	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	75%	70%	130%	73%	80%	120%	71%	70%	130%
Zinc	2545487	2545487	1000	1050	4.6	< 10	81%	70%	130%	78%	80%	120%	NA	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié est non conforme pour plusieurs éléments. Le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié est non conforme pour As. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Sol)

Azote ammoniacal	2540247		7580	7490	1.3	< 5	98%	70%	130%	101%	80%	120%	NA	70%	130%
Azote total Kjeldahl	2541998		2070	2260	NA	< 90	91%	70%	130%	97%	80%	120%	91%	70%	130%
Nitrates disponibles	2541829		15	19	18.5	< 2	90%	70%	130%	98%	80%	120%	96%	70%	130%
Nitriles disponibles	2541829		<2	<2	NA	< 2	NA			101%	80%	120%	100%	70%	130%
pH	2545487		NA	NA	NA		98%	95%	105%	NA			NA		

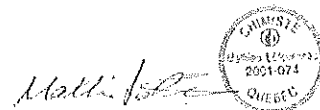
Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2021-06-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)															
Acénaphène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	80%	50%	140%	100%	50%	140%	81%	50%	140%
Acénaphylène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	72%	50%	140%	94%	50%	140%	73%	50%	140%
Anthracène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	76%	50%	140%	96%	50%	140%	78%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	101%	50%	140%	81%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	72%	50%	140%	96%	50%	140%	72%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	69%	50%	140%	89%	50%	140%	71%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	81%	50%	140%	107%	50%	140%	80%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	69%	50%	140%	99%	50%	140%	76%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	99%	50%	140%	80%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	66%	50%	140%	93%	50%	140%	72%	50%	140%
Chrysène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	98%	50%	140%	76%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	66%	50%	140%	92%	50%	140%	71%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	53%	50%	140%	96%	50%	140%	86%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	57%	50%	140%	107%	50%	140%	99%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	63%	50%	140%	95%	50%	140%	81%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	65%	50%	140%	97%	50%	140%	71%	50%	140%
Fluoranthène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	83%	50%	140%	105%	50%	140%	85%	50%	140%
Fluorène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	99%	50%	140%	77%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	65%	50%	140%	91%	50%	140%	68%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	54%	50%	140%	85%	50%	140%	75%	50%	140%
Naphtalène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	76%	50%	140%	98%	50%	140%	77%	50%	140%
Phénanthrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	80%	50%	140%	101%	50%	140%	80%	50%	140%
Pyrène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	83%	50%	140%	105%	50%	140%	85%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	92%	50%	140%	77%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	87%	50%	140%	102%	50%	140%	88%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	82%	50%	140%	99%	50%	140%	82%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2523238		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	87%	50%	140%	105%	50%	140%	86%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	2523238		98	80	20.2	81	89%	50%	140%	101%	50%	140%	87%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	2523238		107	89	17.8	88	93%	50%	140%	101%	50%	140%	92%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	2523238		110	95	15.0	96	95%	50%	140%	103%	50%	140%	92%	50%	140%
% Humidité	2545395		5.9	5.4	8.3	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2523238.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2545487	2545487	159	186	NA	< 100	107%	60%	140%	126%	60%	140%	102%	60%	140%
Rec. Nonane	2545487	2545487	111	113	1.8	104	111%	60%	140%	139%	60%	140%	109%	60%	140%
% Humidité	2545395		5.9	5.4	8.3	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-06-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



QA Violation

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

Date du rapport: 04 juin 2021			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	Sample Description	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
				Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg											
Argent	2545487	Sol propre	83%	70%	130%	75%	80%	120%	75%	70%	130%
Arsenic	2545487	Sol propre	78%	70%	130%	71%	80%	120%	69%	70%	130%
Baryum	2545487	Sol propre	83%	70%	130%	74%	80%	120%	72%	70%	130%
Cadmium	2545487	Sol propre	80%	70%	130%	75%	80%	120%	73%	70%	130%
Chrome	2545487	Sol propre	81%	70%	130%	77%	80%	120%	75%	70%	130%
Cobalt	2545487	Sol propre	85%	70%	130%	78%	80%	120%	78%	70%	130%
Cuivre	2545487	Sol propre	82%	70%	130%	79%	80%	120%	NA	70%	130%
Étain	2545487	Sol propre	81%	70%	130%	75%	80%	120%	75%	70%	130%
Manganèse	2545487	Sol propre	80%	70%	130%	78%	80%	120%	77%	70%	130%
Molybdène	2545487	Sol propre	81%	70%	130%	70%	80%	120%	71%	70%	130%
Nickel	2545487	Sol propre	81%	70%	130%	77%	80%	120%	NA	70%	130%
Plomb	2545487	Sol propre	83%	70%	130%	78%	80%	120%	78%	70%	130%
Sélénium	2545487	Sol propre	75%	70%	130%	73%	80%	120%	71%	70%	130%
Zinc	2545487	Sol propre	81%	70%	130%	78%	80%	120%	NA	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié est non conforme pour plusieurs éléments. Le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié est non conforme pour As. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Soils					
Azote ammoniacal	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Azote total Kjeldahl	2021-06-02	2021-06-03	INOR-161-6048F	MA. 300 - NTPT 2.0	COLORIMÉTRIE
Nitrates disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Argent	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercuré	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2021-06-03	2021-06-03	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754950

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acénaphène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphylène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2021-06-02	2021-06-03	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE



NOM DU CLIENT: SERVITANK INC
3450, BOUL. GENE-H-KRUGER, CP 294
TROIS-RIVIERES, QC G9A5G1
(819) 379-3311

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel
N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE
N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Mathieu Létourneau, Chimiste
ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Francois Boutin, Chimiste

DATE DU RAPPORT: 04 juin 2021

NOMBRE DE PAGES: 13

VERSION*: 2

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

VERSION 2: certificat partiel
certificat complet

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				P-EST		P-NORD		P-OUEST	
		MATRICE:				Sol		Sol		Sol	
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2541998	LDR	2542000	LDR	2542001
Azote ammoniacal	mg/kg - N					50	682	250	4430	250	5020
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N					900	2070	2250	5200	4500	7890
Nitrates disponibles	mg/kg - N					2	614	10	1640	10	1250
Nitrites disponibles	mg/kg - N					2	<2	2	<2	2	<2
pH	pH					NA	7.20	NA	8.44	NA	8.53

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2541998-2542001 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Matt [Signature]



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:						P-EST	P-NORD	P-OUEST
		MATRICE:						Soi	Soi	Soi
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	
							2541998	2542000	LDR	2542001
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5	<0.5	0.5	0.9[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	5	9[A-B]	8[A-B]	5	11[A-B]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	50[<A]	54[<A]	20	65[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.9	<0.9	2.7[A-B]	0.9	11.2[B-C]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	45	<45	<45	45	<45
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	15	<15	<15	15	29[A-B]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	40	<40	172[B-C]	40	346[B-C]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	115[<A]	124[<A]	10	156[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	<0.2	0.2	1.1[A-B]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	2	<2	<2	2	<2
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	30	<30	154[B-C]	30	723[C-D]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	30	<30	34[<A]	30	155[A-B]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	1.0	<1.0	<1.0	1.0	<1.0
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	10	134[<A]	780[B-C]	25	3220[C-D]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2541998-2542001 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Matti [Signature]



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
 http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:					P-EST	P-NORD	P-OUEST
		C / N : A	C / N : B	C / N : C	C / N : D	LDR	MATRICE:	MATRICE:	MATRICE:
							Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:						2021-05-28	2021-05-28	2021-05-28	
						2541998	2542000	2542001	
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	0.2[A-B]	
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]	0.5[A-B]	
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.2[A-B]	0.6[A-B]	
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.2[A-B]	0.6[A-B]	
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	0.1[A]	0.3[A-B]	
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1	0.2[A-B]	
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	0.3[<D]	1.1[<D]	
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	0.6[A-B]	
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	0.1[A]	0.5[A-B]	
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.3[A-B]	0.6[A-B]	
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1	0.1[A]	
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.4[A-B]	0.7[A-B]	
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	0.1[A]	0.4[A-B]	
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	0.2[A-B]	0.4[A-B]	
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	0.4[A-B]	0.7[A-B]	
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.2[A-B]	0.3[A-B]	
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	0.1[A]	0.2[A-B]	
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				LDR	P-EST	P-NORD	P-OUEST
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D		Matrice:	Matrice:	Matrice:
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:
% Humidité	%					0.2	14.6	12.6	14.3
Étalon de recouvrement	Unités			Limites					
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			87	90	99
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			90	91	101
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			94	95	105

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2541998-2542001 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

350, rue Franquet
 Québec, Québec
 CANADA G1P 4P3
 TEL (418)266-5511
 FAX (418)653-2335
<http://www.agatlabs.com>

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-01

DATE DU RAPPORT: 2021-06-04

Paramètre	Unités	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				LDR	P-EST	P-NORD	P-OUEST
		C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D		Sol	Sol	Sol
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	114[A-B]	156[A-B]
% Humidité	%					0.2	14.6	12.6	14.3
Étalon de recouvrement	Unités	Limites							
Rec. Nonane	%			60-140			124	125	113

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

2541998-2542001 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC
 N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE
 PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585
 À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Analyse des Sols

Date du rapport: 2021-06-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg															
Argent	2541998	2541998	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	84%	70%	130%	74%	80%	120%	76%	70%	130%
Arsenic	2541998	2541998	9	8	NA	< 5	81%	70%	130%	69%	80%	120%	73%	70%	130%
Baryum	2541998	2541998	50	52	NA	< 20	79%	70%	130%	74%	80%	120%	77%	70%	130%
Cadmium	2541998	2541998	<0.9	<0.9	NA	< 0.9	82%	70%	130%	74%	80%	120%	77%	70%	130%
Chrome	2541998	2541998	<45	<45	NA	< 45	81%	70%	130%	75%	80%	120%	78%	70%	130%
Cobalt	2541998	2541998	<15	<15	NA	< 15	90%	70%	130%	79%	80%	120%	81%	70%	130%
Cuivre	2541998	2541998	<40	<40	NA	< 40	86%	70%	130%	75%	80%	120%	79%	70%	130%
Étain	2541998	2541998	<5	<5	NA	< 5	83%	70%	130%	74%	80%	120%	78%	70%	130%
Manganèse	2541998	2541998	115	135	16.1	< 10	120%	70%	130%	75%	80%	120%	77%	70%	130%
Mercuré	2541998	2541998	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	73%	70%	130%	97%	80%	120%	86%	70%	130%
Molybdène	2541998	2541998	<2	<2	NA	< 2	83%	70%	130%	69%	80%	120%	72%	70%	130%
Nickel	2541998	2541998	<30	30	NA	< 30	82%	70%	130%	73%	80%	120%	78%	70%	130%
Plomb	2541998	2541998	<30	<30	NA	< 30	85%	70%	130%	76%	80%	120%	79%	70%	130%
Sélénium	2541998	2541998	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	77%	70%	130%	72%	80%	120%	75%	70%	130%
Zinc	2541998	2541998	134	149	9.9	< 10	81%	70%	130%	73%	80%	120%	78%	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié ne respecte pas les critères établis pour la plupart des éléments. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Sol)

Azote ammoniacal	2540247		7580	7490	1.3	< 5	98%	70%	130%	101%	80%	120%	NA	70%	130%
Azote total Kjeldahl	2541998	2541998	2070	2260	NA	< 90	91%	70%	130%	97%	80%	120%	91%	70%	130%
Nitrates disponibles	2541829		15	19	18.5	< 2	90%	70%	130%	98%	80%	120%	96%	70%	130%
Nitrites disponibles	2541829		<2	<2	NA	< 2	NA			101%	80%	120%	100%	70%	130%
pH	2541998		NA	NA	NA		98%	95%	105%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Certifié par:

Martin J. [Signature]



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC
 N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE
 PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585
 À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2021-06-04															
			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)															
Acénaphthène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	87%	50%	140%	98%	50%	140%	82%	50%	140%
Acénaphthylène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	78%	50%	140%	92%	50%	140%	75%	50%	140%
Anthracène	2518156		0.1	0.1	NA	< 0.1	88%	50%	140%	99%	50%	140%	86%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	2518156		0.3	0.3	NA	< 0.1	88%	50%	140%	99%	50%	140%	82%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	2518156		0.3	0.3	NA	< 0.1	82%	50%	140%	96%	50%	140%	77%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	2518156		0.2	0.3	NA	< 0.1	81%	50%	140%	89%	50%	140%	72%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	2518156		0.2	0.2	NA	< 0.1	90%	50%	140%	107%	50%	140%	83%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	2518156		0.1	0.1	NA	< 0.1	84%	50%	140%	95%	50%	140%	76%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	84%	50%	140%	96%	50%	140%	79%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	2518156		0.2	0.2	NA	< 0.1	79%	50%	140%	92%	50%	140%	75%	50%	140%
Chrysène	2518156		0.3	0.4	NA	< 0.1	83%	50%	140%	98%	50%	140%	75%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	81%	50%	140%	92%	50%	140%	76%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	58%	50%	140%	69%	50%	140%	63%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	62%	50%	140%	76%	50%	140%	67%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	74%	50%	140%	82%	50%	140%	69%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	94%	50%	140%	67%	50%	140%
Fluoranthène	2518156		0.7	0.8	2.3	< 0.1	90%	50%	140%	103%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluorène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	83%	50%	140%	96%	50%	140%	80%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2518156		0.2	0.2	NA	< 0.1	78%	50%	140%	91%	50%	140%	73%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	73%	50%	140%	79%	50%	140%	75%	50%	140%
Naphtalène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	81%	50%	140%	96%	50%	140%	77%	50%	140%
Phénanthrène	2518156		0.5	0.5	0.4	< 0.1	85%	50%	140%	101%	50%	140%	76%	50%	140%
Pyrène	2518156		0.7	0.8	2.3	< 0.1	90%	50%	140%	103%	50%	140%	NA	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	82%	50%	140%	90%	50%	140%	79%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	93%	50%	140%	101%	50%	140%	89%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	88%	50%	140%	98%	50%	140%	84%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2518156		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	90%	50%	140%	98%	50%	140%	87%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	2518156		86	86	0.7	86	91%	50%	140%	102%	50%	140%	86%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	2518156		90	92	2.3	92	94%	50%	140%	100%	50%	140%	87%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	2518156		93	96	2.6	99	96%	50%	140%	102%	50%	140%	87%	50%	140%
% Humidité	2536940		18.3	19.8	8.0	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 2518156.

NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2515517		664	531	22.2	< 100	110%	60%	140%	112%	60%	140%	97%	60%	140%
Rec. Nonane	2515517		114	107	6.3	134	107%	60%	140%	113%	60%	140%	109%	60%	140%
% Humidité	2536940		18.3	19.8	8.0	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		



Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2021-06-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.



QA Violation

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

Date du rapport: 04 Juin 2021			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	Sample Description	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
				Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Balayage - 14 Métaux extractibles totaux + Hg											
Argent	2541998	P-EST	84%	70%	130%	74%	80%	120%	76%	70%	130%
Arsenic	2541998	P-EST	81%	70%	130%	69%	80%	120%	73%	70%	130%
Baryum	2541998	P-EST	79%	70%	130%	74%	80%	120%	77%	70%	130%
Cadmium	2541998	P-EST	82%	70%	130%	74%	80%	120%	77%	70%	130%
Chrome	2541998	P-EST	81%	70%	130%	75%	80%	120%	78%	70%	130%
Cobalt	2541998	P-EST	90%	70%	130%	79%	80%	120%	81%	70%	130%
Cuivre	2541998	P-EST	86%	70%	130%	75%	80%	120%	79%	70%	130%
Étain	2541998	P-EST	83%	70%	130%	74%	80%	120%	78%	70%	130%
Manganèse	2541998	P-EST	120%	70%	130%	75%	80%	120%	77%	70%	130%
Molybdène	2541998	P-EST	83%	70%	130%	69%	80%	120%	72%	70%	130%
Nickel	2541998	P-EST	82%	70%	130%	73%	80%	120%	78%	70%	130%
Plomb	2541998	P-EST	85%	70%	130%	76%	80%	120%	79%	70%	130%
Sélénium	2541998	P-EST	77%	70%	130%	72%	80%	120%	75%	70%	130%
Zinc	2541998	P-EST	81%	70%	130%	73%	80%	120%	78%	70%	130%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du blanc fortifié ne respecte pas les critères établis pour la plupart des éléments. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.

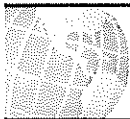
NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Azote ammoniacal	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Azote total Kjeldahl	2021-06-02	2021-06-03	INOR-161-6048F	MA. 300 - NTPT 2.0	COLORIMÉTRIE
Nitrates disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites disponibles	2021-06-03	2021-06-03	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2021-06-02	2021-06-02	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Argent	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2021-06-02	2021-06-02	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS



Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q754585

N° DE PROJET: DÉVERSEMENT URÉE LIQUIDE

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: BORIS B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (DEVANT PLAN 8)

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acénaphène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphylène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2021-06-02	2021-06-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2021-06-01	2021-06-01	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2021-06-01	2021-06-01	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2021-06-01	2021-06-01	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2021-06-01	2021-06-01	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE



Certificat d'analyse

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° BON DE TRAVAIL: 21Q757114

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

MATRICE: Sol

N° DE L'ÉCHANTILLON: 2565301

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-07

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-04

DATE DU RAPPORT: 2021-07-21

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: P-Est

PARAMÈTRE	UNITÉS	RÉSULTATS	C / N	LDR	ANALYSÉ LE	INITIALES	PRÉPARÉ LE
Azote ammoniacal	mg/kg - N	696		50	2021-06-07	SP	2021-06-07
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	2170		900	2021-06-08	LL	2021-06-07


COMMENTAIRES:

LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: se réfère QC PTC 2016 A

Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Certifié par:

M. Gravel


La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

AGAT CERTIFICAT D'ANALYSE (V1)

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.



Certificat d'analyse

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC
 N° DE PROJET: Déversement urée liquide
 PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q757114
 À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel
 LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

MATRICE: Sol		N° DE L'ÉCHANTILLON: 2565303		DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-07			
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-04				DATE DU RAPPORT: 2021-07-21			
IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: P-Nord							
PARAMÈTRE	UNITÉS	RÉSULTATS	C / N	LDR	ANALYSÉ LE	INITIALES	PRÉPARÉ LE
Azote ammoniacal	mg/kg - N	522		50	2021-06-07	SP	2021-06-07
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	1460		900	2021-06-08	LL	2021-06-07

COMMENTAIRES:

LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: se réfère QC PTC 2016 A
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.
 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Certifié par:

M. Gravel



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

AGAT CERTIFICAT D'ANALYSE (V1)

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.



Certificat d'analyse

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q757114

À L'ATTENTION DE: Louis-Philippe Gravel

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

MATRICE: Sol

N° DE L'ÉCHANTILLON: 2565304

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-07

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-04

DATE DU RAPPORT: 2021-07-21

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: P-Ouest

PARAMÈTRE	UNITÉS	RÉSULTATS	C / N	LDR	ANALYSÉ LE	INITIALES	PRÉPARÉ LE
Azote ammoniacal	mg/kg - N	921		50	2021-06-07	SP	2021-06-07
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	1390		900	2021-06-08	LL	2021-06-07

COMMENTAIRES:

LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: se réfère QC PTC 2016 A
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.
 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Certifié par:

M. L. J. P.

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDEELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDEELCC.

AGAT CERTIFICAT D'ANALYSE (V1)

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.



Certificat d'analyse

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q769715

À L'ATTENTION DE: Boris Balderrama

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

MATRICE: Sol

N° DE L'ÉCHANTILLON: 2692146

DATE DE RÉCEPTION: 2021-07-05

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-07-02

DATE DU RAPPORT: 2021-07-21

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: Sol 75' (N)

PARAMÈTRE	UNITÉS	RÉSULTATS	C / N	LDR	ANALYSÉ LE	INITIALES	PRÉPARÉ LE
Azote ammoniacal	mg/kg - N	456		25	2021-07-05	SP	2021-07-05
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	1120		900	2021-07-06	LL	2021-07-05

COMMENTAIRES:

LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: se réfère QC PTC 2016 A
 Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.
 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Certifié par:



La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

AGAT CERTIFICAT D'ANALYSE (V1)

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.



Certificat d'analyse

NOM DU CLIENT: SERVITANK INC

N° DE PROJET: Déversement urée liquide

PRÉLEVÉ PAR: Boris B.

N° BON DE TRAVAIL: 21Q760980

À L'ATTENTION DE: Boris Balderrama

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: TR (devant plan 8)

Analyses inorganiques (Sol)

MATRICE: Sol

N° DE L'ÉCHANTILLON: 2608706

DATE DE RÉCEPTION: 2021-06-15

DATE D'ÉCHANTILLONNAGE: 2021-06-11

DATE DU RAPPORT: 2021-07-21

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON: P-Est

PARAMÈTRE	UNITÉS	RÉSULTATS	C / N	LDR	ANALYSÉ LE	INITIALES	PRÉPARÉ LE
Azote ammoniacal	mg/kg - N	377		50	2021-06-16	SP	2021-06-16
Azote total Kjeldahl	mg/kg - N	1780		900	2021-06-16	LL	2021-06-15

COMMENTAIRES:

LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: se réfère QC PTC 2016 A

Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Certifié par:

Matt. J. [Signature]

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

AGAT CERTIFICAT D'ANALYSE (V1)

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

ANNEXE 3.

Stablex**STABLEX CANADA INC.**

780, boul. Industriel, Blainville (Québec) J7C 3V4

Tél: 450-430-9230 - Fax: 450-430-4642

www.stablex.com

FACTURE

RÉFÉRER À CE NUMÉRO: 21080735

REFER TO THIS NUMBER:

NO. DE BON DE COMMANDE PURCHASE ORDER NUMBER 9-28748	DOCUMENTS DE TRANSPORT / TRANSPORTATION DOCUMENTS		DATE DE FACTURE DATE OF INVOICE 2021/08/30
	CANADA 9-28748	ÉTATS-UNIS / USA	

FACTURE À
INVOICED TOEXPÉDIÉ DE
SHIPPED FROM

Servitank Inc.
3450, boul. Gène-H.-Kruger,
C.P. 294
Trois-Rivières, Québec, G9A 5G1
Canada

SERVITANK INC
3025 rue Notre-Dame Centre
Trois Rivières, Québec, G9A 4Y7
Canada

DATE DE RÉCEPTION DATE OF ARRIVAL 2021/08/27	NOTRE NO. DE COMMANDE OUR ORDER NUMBER 219973	REPRÉSENTANT DES VENTES SALES REPRESENTATIVE François Aucoin	SERVICE À LA CLIENTÈLE CUSTOMER SERVICE Carolynne Metcalf
CONDITIONS DE PAIEMENT TERMS OF PAYMENT Net 30 jours	CONDITIONS DE TRANSPORT TERMS OF TRANSPORTATION Non applicable	TRANSPORTEUR CARRIER URGENCE PORTUAIRE	F.A.B./F.O.B. Stablex / Blainville

ARTICLE ITEM	NO. PRODUIT PRODUCT NUMBER	DESCRIPTION DESCRIPTION	QUANTITE QUANTITY	UNITE UNIT	PRIX UNITAIRE UNIT PRICE	MONTANT AMOUNT
01	032462	Sols contaminés > D en Cu, Ni et Zn	12,58	T.M.	95,00	\$1 195,10
					Sous-total:	\$1 195,10
					TPS/GST	\$59,76
					TVQ/QST	\$119,21
					Total CAD	\$1 374,07
IMPORTANT		Veuillez envoyer le paiement de cette facture à l'adresse suivante: Stablex Canada Inc. Case Postale 99207, Succ. Contre-Ville Montréal, Québec H3C 0P2				

ISO 9001 - ISO 14001

FRAIS D'INTÉRÊT SUR TOUT COMPTE PASSÉ D'AU TAUX DE 18% PAR ANNÉE

INTEREST CHARGES ON ALL OVERDUE ACCOUNTS AT A RATE OF 18% PER YEAR

NOTRE NO. TPS:
OUR GST NUMBER: 104982020 RTNOTRE NO. TVQ:
OUR GST NUMBER: 1001284416**Billet de pesée**

Rue:	2021/08/27 10:00	Brut:	25 410,00 Kg	56 018,52 lbs
Entrée:	2021/08/27 10:01	Tare:	12 830,00 Kg	28 284,83 lbs
Sortie:	2021/08/27 14:41	Net:	12 580,00 Kg	27 733,69 lbs
			12,58 t.m.	13,07 Tonnes

No. de commande: 219973
Placard à l'entrée: 370
Placard à la sortie: 370
Bon de travail:
Documents de transport
Can.: 9-28748
É.U.:

Générateur: SERVITANK INC
Transporteur: URGENCE PORTUAIRE
Chauffeur: MARIO BEAUREGARD
Plaque du tracteur: C01-00
No. du conteneur: C01-00

Remarques:

Comis à la balance: Aucoin Francois

Signature du chauffeur:

A N N E X E

4.

**Enfoui-Bec Inc**

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Réception

Livr. : EN-32333
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste :



Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Bouffard	311-I763138	L763138	311
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
56350 kg 2021/08/26 10:56:09	17800 kg PDS MAN 2021/08/26 10:59:38	38550 kg 38.55 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4032	Enfouissement sol B-C	38.55 t					

Commentaires :

PO: 9-28822

Peseur :

Guylaine Raymond

Receveur :

**Enfoui-Bec Inc**

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Réception

Livr. : EN-32346
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste :



Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Rolland Bouchard & Fils	319-L863014	L863014	
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
61850 kg 2021/08/26 12:32:31	18950 kg 2021/08/26 12:32:40	42900 kg 42.9 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4032	Enfouissement sol B-C	42.9 t					

Commentaires :

PO: 9-28822

Peseur :

Guylaine Raymond

Receveur :



Réception

Livr. : EN-32324
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste :

Enfoui-Bec Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Bouffard	311-1763138	L763138	311
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
52310 kg 2021/08/26 09:59:46	17600 kg PDS MAN 2021/08/26 10:00:46	34710 kg 34.71 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4032	Enfouissement sol B-C	34.71 t					

Commentaires :

PO: 9-28822

Peseur :

Guyline Raymond

Receveur :

**Enfoui-Bec Inc**

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Réception

Livr. : EN-32330
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste :



Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Rolland Bouchard & Fils	319-L863014	L863014	
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
58820 kg 2021/08/26 10:41:28	18950 kg 2021/08/26 10:41:39	39870 kg 39.87 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4032	Enfouissement sol B-C	39.87 t					

Commentaires :

PO: 9-28822

Peseur :

Guylaine Raymond

Receveur :



Poids total 264.19 tm

Réception

Livr. : EN-32306
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste : 01



Enfoui-Bec Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Bouffard	311-1763138	L763138	311
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
48900 kg 2021/08/26 08:38:32	17600 kg PDS MAN 2021/08/26 08:42:29	31300 kg 31.3 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4030	Enfouissement sols C-D	31.3 t					

Commentaires :

PO: 9-28822

Peseur :

Guylaine Raymond

Receveur :

**Enfoui-Bec Inc**

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Succursale
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Réception

Livr. : EN-32318
Date : 2021-08-26
Réf. : PO: 9-28822
Commande: EN21-305
Contrat : EN21-305
Manifeste :



Facturation : Servitank Inc [3793311-4]
3450 boul. Gene H. Kruger
C.P. 294
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5G1

Livraison : Servitank Inc
(3450 boul. Gene H. Kruger, CP 294, Trois-Rivières)
3025, rue Notre-Dame centre
Trois-Rivières (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Rolland Bouchard & Fils	319-L863014	L863014	
Gross	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
58720 kg 2021/08/26 09:30:38	18950 kg 2021/08/26 09:47:22	39770 kg 39.77 t	37067 - Trois-Rivières

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4032	Enfouissement sol B-C	39.77 t					

Commentaires :

PO: 9-28822
02
J-F

Peseur :

Guylaine Raymond

Receveur :

ANNEXE 5.

Marcotte, Lydia

De: Rioux, Jocelyne
Envoyé: 4 mai 2018 11:14
À: Denis, Marylène
Cc: Marcotte, Lydia
Objet: Port de Trois-Rivières / Servitank inc. Réservoir de mélasse

Bonjour Marylène,
Voici notre 2^e résumé demandé art.9 Charte

Lors d'une inspection réalisée le 12 février 2015 au Port de Trois-Rivières nous avons constaté la présence d'un centre d'entreposage et de distribution de mélasse (plan 7) comprenant 10 réservoirs 1 d'une capacité de 10 000 tonnes, 2 autres de 5 000 tonnes, 1 de 600 tonnes et 6 de moins 120 tonnes chacun de même qu'un poste de lavage des camions d'où les eaux de lavage sont ajoutées au produit exploité par Servitank. Les activités auraient débutées en 1982, mais les réservoirs seraient des anciens réservoirs de produits pétroliers construits dans les années 1950.

Un avis de non-conformité a été expédié à Servitank inc. le 24 février 2015 pour l'exploitation d'un centre d'entreposage et de distribution de mélasse sans certificat d'autorisation en vertu des articles 22 al.1 et 115.25 (2) de la LQE.

L'exploitant nous a répondu par le biais d'une lettre daté du 26 mars 2015 que :

- Ses activités d'entreposage et de distribution exercés dans le Port de Trois-Rivières sont assujettis aux exigences fédérales applicable. Il nous réfère à une lettre du Port de Trois-Rivières jointe à sa réponse.

Cette lettre signée par M. Gaétan Boivin, président-directeur général du Port de Trois-Rivières indiquant que l'exploitation d'un centre d'entreposage et de distribution de mélasse n'est pas assujetti à la loi provinciale.

Art.9 Charte

Lors de l'inspection effectuée dans le cadre du Programme I-4, le 1er mars 2018, le responsable du Port de T-R a insister sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une inspection mais d'une simple visite puisque la loi provinciale n'a pas juridiction sur le territoire du port qui découle seulement des lois fédérales depuis le jugement rendu en septembre 2016.

À cet occasion, la direction du port ne nous a pas donner accès au Centre d'entreposage et de distribution de la mélasse.

Jocelyne Rioux

Chef d'équipe secteurs industriel et agricole
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental

de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6581 poste 2054
Télécopieur: 819 371-6987
jocelyne.rioux@mddelcc.gouv.qc.ca

Marcotte, Lydia

De: Rioux, Jocelyne
Envoyé: 4 mai 2018 10:46
À: Denis, Marylène
Cc: Marcotte, Lydia
Objet: Port de Trois-Rivières section 20 / Servitank réservoirs de glaise liquide

Bonjour Marylène,
Voici un premier résumé :

L'entreprise Servitank inc. a présenté une demande de c.a. le 30 septembre 2002 pour l'implantation de 3 réservoirs de glaise liquide d'une capacité totale de 9 350 000 litres au Port de Trois-Rivières. Donc le projet n'est pas assujéti à un étude d'évaluation environnementale en vertu de l'article 2, s) du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement alors en vigueur puisque la capacité totale d'entreposage d'un liquide autre que de l'eau est inférieure à 10 000 kl. Cet article stipule :

l'implantation d'un ou de plusieurs réservoirs d'une capacité d'entreposage totale de plus de 10 000 kl destiné à recevoir une substance liquide ou gazeuse autre que de l'eau, un produit alimentaire, ou des déchets liquides provenant d'une exploitation de production animale qui n'est pas visée au paragraphe o;

Un certificat d'autorisation a donc été émis le 14 mai 2003 pour l'implantation et exploitation de réservoirs d'entreposage de glaise liquide. Lors de l'inspection du 12 février 2015, au Port de Trois-Rivières nous avons constaté que le lieu d'implantation des réservoirs contenait plutôt 4 réservoirs de glaise liquide faisant en sorte que la capacité d'entreposage est maintenant de 12 390 000 litres.

Le CCEQ a demandé un avis à la DRAE 19 février 2015 à savoir si le manquement portait sur l'article 31.1 de la LQE ou sur l'article 22 de la LQE pour la construction de ce réservoir additionnel puisque selon la déclaration de l'exploitant ce 4^e réservoir a été érigé à l'automne 2003 au même moment que les 3 réservoirs autorisés. La DRAE nous a répondu qu'il s'agissait d'un manquement en vertu de l'article 22 de la LQE le 20 février 2015 en suggérant de vérifier avec la DEE concernant l'article 31.1 de la LQE.

Le CCEQ a donc expédié un avis de non-conformité à Servitank inc. le 27 février 2015 en vertu de l'article 22 al. 1 et 115.25 (2) de la LQE.

L'exploitant nous a répondu le 26 mars 2015 que :

- «Les activité d'entreposage et de distribution de glaise liquide ne sont pas susceptibles de contaminer l'environnement. Que la capacité d'entreposage augmente ou non ne rend pas ces activités plus inquiétantes pour l'environnement. De plus, la glaise liquide n'est pas une matière dangereuse résiduelle et n'est pas sujette aux normes d'entreposage du Règlement sur les matières dangereuses. Par conséquent, les activités de Servitank inc. ne sont pas assujétiées à l'obtention d'un certificat d'autorisation.»

Cette lettre était accompagnée d'une lettre signée par M. Gaétan Boivin, président-directeur général du Port de Trois-Rivières indiquant que l'exploitation d'un centre d'entreposage et de distribution de mélasse n'est pas assujéti à la loi provinciale et ne mentionne pas l'entreposage et la distribution de la glaise liquide.

Lors de l'inspection effectuée dans le cadre du Programme I-4, le 1^{er} mars 2018, le responsable du Port de T-R a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une inspection mais d'une simple visite puisque la loi provinciale n'a pas juridiction sur le territoire du port qui découle seulement des lois fédérales depuis le jugement rendu en septembre 2016.

L'intérieur des ateliers mécaniques du Port et de ses exploitants n'a pu être vérifié de même que plusieurs établissements des différents intervenants.

Joelyne Rioux

Chef d'équipe secteurs industriel et agricole
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6581 poste 2054
Télécopieur: 819 371-6987
joelyne.rioux@mddelcc.gouv.qc.ca

Marcotte, Lydia

De: Rioux, Jocelyne
Envoyé: 3 mai 2018 13:57
À: Marcotte, Lydia
Cc: Denis, Marylène
Objet: RE: TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Salut Lydia,
Merci pour l'information concernant l'entreposage de glaise liquide
Il manque l'information concernant l'entreposage de la mélasse
SVP me voir au besoin pour cet entreposage
Merci,
Jocelyne

De : Marcotte, Lydia
Envoyé : 2 mai 2018 13:36
À : Denis, Marylène <Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca>
Cc : Rioux, Jocelyne <Jocelyne.Rioux@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : TR: TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Bonjour Marylène,

Jocelyne est absente aujourd'hui, donc je me suis permis de te répondre. Voici un topo de la situation;

En 2003 un C.A a été délivré pour 3 réservoirs d'entreposage de glaise liquide. 1 Réservoir de 3 350 000 litres(5800 tonnes de glaise) et 2 réservoirs de 3 000 000 litres chacun. (5200 tonne de glaise chacun)

Le 12 février 2015, lors de l'inspection, il a été constaté que Servitank exploitait 4 réservoirs de glaises liquides. Les réservoirs auraient été construit à l'automne 2003. Capacité des réservoirs selon un représentant de l'entreprise transmis par courriel le 18 février 2015; Capacité des réservoirs :RE190531 = 2930 m3, RE190532 = 2930 m3, RE190561 = 3265 m3, RE190562 = 3265 m3

-27 février 2015, Un avis de non-conformité a été envoyé à Servitank pour une augmentation de la capacité d'entreposage de la glaise liquide sans certificat pour l'article 22 al.1 soumis à 115.25 (2). Suite à cela, la compagnie nous a répondu que la loi provincial ne s'appliquait pas pour ces activités(voir lettre 26 mars 2015 et celle du 9 décembre 2015).

Je t'ai mise en pièce jointe deux lettres de Servitank(compagnie qui exploite sur le port de T-R) qui a été envoyé le 26 mars 2015 et le 9 décembre 2015 ainsi qu' une lettre provenant du directeur général du Port de Trois-Rivières qui nous explique leur point de vue sur le sujet(voir document 26 mars).

Nous avons répondu à la lettre du 26 mars 2015 le 29 octobre 2015 par une lettre envoyé par la poste expliquant notre point de vue et leur disant que la loi provincial s'applique..

Voilà si tu as d'autres questions n'hésite pas.

Lydia Marcotte,
inspectrice aux secteurs industriel et municipal

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC)
Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100 rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 tél.: 819 371-6581, poste 2012
télééc.: 819 371-6987

De : Denis, Marylène
Envoyé : 2 mai 2018 11:11
À : Marcotte, Lydia <Lydia.Marcotte@mddelcc.gouv.qc.ca>
Cc : Rioux, Jocelyne <Jocelyne.Rioux@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : TR: TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Reprendre ce courriel mais expliquer seulement le dossier de Servitank, besoin d'un CA 22. Synthétiser le tout dans un seul courriel S.T.P.

Merci!

Marylène Denis, chef d'équipe
CCEQ, secteurs municipal, hydrique et naturel
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
☎ 819 371-6581 #2038 | 📠 819 371-6987 | ✉ marylene.denis@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Grandmont, Valérie
Envoyé : 16 mars 2018 10:01
À : Denis, Marylène <Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Valérie Grandmont, directrice régionale
Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques

1579, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : 819-293-4122 poste 225

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel et ses pièces jointes sont confidentiels et réservés à l'usage de leur destinataire.
Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer sans délai et en aviser l'expéditeur.

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Rioux, Jocelyne" <Jocelyne.Rioux@mddelcc.gouv.qc.ca>

Date: 2 mars 2018 à 13:42:59 UTC-5

Destinataire: Grandmont, Valérie <Valerie.Grandmont@mddelcc.gouv.qc.ca>, "Labrecque, Marc" <Marc.Labrecque@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc: "Binet, Marcel" <Marcel.Binet@mddelcc.gouv.qc.ca>, "Marcotte, Lydia" <Lydia.Marcotte@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet: TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Bonjour,

Lors d'une inspection réalisée le 1^{er} mars dernier dans le Programme I-4 aux installations du Port de Trois-Rivières nous avons été informés par les responsables du Port que nos loi et règlements provinciales n'avaient pas juridiction étant donné que le port est sous juridiction fédérale et ce suite à un jugement de 2015.

Le 29 octobre 2015 nous avons informé l'entreprise Servitank de la nécessité d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'ajout de ses activités d'entreposage de glaise liquide et de mélasse.

De plus, lors de l'inspection du 1^{er} mars 2018 nous n'avons pas pu vérifier les installations d'autres entreprises ayant des activités à l'intérieur du port soit Fonbrai (fonderie de brai), G3 Canada limitée (silos à grains et entreposage d'alumine) et Somavrac. De plus, les représentants du port et de Servitank nous indiquaient que notre présence faisait l'objet d'une visite et non d'une inspection.

Nous désirons donc connaître vos instructions.

Merci,

Jocelyne Rioux

Chef d'équipe secteurs industriel et agricole
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6581 poste 2054
Télécopieur: 819 371-6987
jocelyne.rioux@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Marcotte, Lydia

Envoyé : 2 mars 2018 11:32

À : Rioux, Jocelyne <Jocelyne.Rioux@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Bonjour Jocelyne,

Tel que demandé, j'ai ajouté l'avis de non-conformité du 29 octobre 2015 pour la mélasse.

Donc le courriel comprend les documents suivants :

Glaise liquide et mélasse :

- L'avis de non-conformité du 24 février 2015 pour l'entreposage de mélasse
- L'avis de non-conformité du 27 février 2015 pour l'augmentation d'entreposage de la glaise liquide
- La lettre provenant du port de T-R du 24 mars 2015 pour l'entreposage de mélasse sans certificat d'autorisation.
- La lettre provenant de Servitank du 26 mars 2015 sur l'augmentation d'entreposage de glaise liquide
- Lettre envoyé à Servitank du 29 octobre 2015 pour répondre à leur lettre du 26 mars 2015 pour l'entreposage de mélasse sans C.A et l'augmentation de glaise liquide
- Lettre provenant de Servitank du 9 décembre 2015 concernant l'entreposage de mélasse et l'augmentation de glaise liquide sans C.A

S'il manque autre chose fais-moi savoir!

Bonne journée!

Lydia Marcotte,

inspectrice aux secteurs industriel et municipal

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100 rue Laviolette, 1er étage

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 tél.: 819 371-6581, poste 2012

télec.: 819 371-6987

De : Marcotte, Lydia

Envoyé : 1 mars 2018 13:53

À : Rioux, Jocelyne <Jocelyne.Rioux@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : Port T-R, loi Fédérale vs loi provinciale verdict?

Bonjour Jocelyne,

Comme discuté, suite à l'inspection de ce matin au Port de T-R, j'aimerais savoir la direction à prendre concernant le dossier. M. André Desjardins, Capitaine et responsable au Port de Trois-Rivières ainsi que Nathalie Mayrand, conseillère en environnement pour Groupe Somavrac nous informe que suite au procès pour le port de Québec en 2015, il a été convenu que toutes les activités du Port découle de la loi fédérale si j'ai bien compris.

Un avis de non-conformité a été envoyé à Servitank pour une augmentation de la capacité d'entreposage de la glaise liquide sans certificat le 27 février 2015. Suite à cela, la compagnie nous a répondu que la loi provincial ne s'appliquait pas pour ces activités.

Je t'ai mise en pièce jointe deux lettres de Servitank(compagnie qui exploite sur le port de T-R) qui a été envoyé le 26 mars 2015 et le 9 décembre 2015 ainsi qu' une lettre provenant du directeur général du Port de Trois-Rivières qui nous explique leur point de vue sur le sujet.

J'attends de tes nouvelles.

Lydia Marcotte,

inspectrice aux secteurs industriel et municipal

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100 rue Laviolette, 1er étage

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 tél.: 819 371-6581, poste 2012

télec.: 819 371-6987

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'intervention : 2020-01-09	Heure de début : 14 h 05	Heure de fin : 15 h 05
Intervention effectuée par : Lydia Marcotte		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Abdouramane Sawadogo	Fonction : inspecteur industriel

1.1 Demande SO

N° de demande : 200713965	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Plainte concernant le déversement de sel dans le fleuve lors du transbordement d'un navire ayant le nom Whistler	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301438957	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-04-01-00740-10	N° de document : 401911526
But de l'intervention : Plainte: Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant un déversement de sel dans le fleuve lors du transbordement du navire Whistler	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Somavrac inc. (Port de Trois-Rivières)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : 55438741
	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 3025, rue Notre-Dame Est Trois-Rivières (Québec) G8V 1Y8
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,328683705500;-72,549897828800

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1.	Somavrac inc.	locataire	3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1	13050927	55438741

4 Condition météo SO

Description : venteux et nuageux	<input type="checkbox"/> Précisions
----------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie Mayrand	représentante en environnement chez somavrac	---:819 379-0020 #2252

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Nathalie Mayrand			

6 Plainte SO

Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
-----------------------	---	------------------------------	----------------------	------------------------------	---

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos intégrées au rapport : 11
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Lydia Marcotte avec un appareil photo de type Canon Powershot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	annexe 1	courriel du 10 janvier 2020

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO	
<p>-9 janvier 2020, plainte concernant du transbordement de sel effectué de façon non conforme au quai 13 du port de Trois-Rivières. Le plaignant mentionne que le sel tombe directement dans le fleuve lors de la manipulation de celui-ci qui est effectué par Somavrac.</p>	

13 Description de l'intervention	
<p>Arrivé au port de Trois-Rivières, je me dirige à la guérite afin de m'enregistrer et demande à voir Nathalie Mayrand, responsable chez Somavrac.</p> <p>Mme Mayrand vint à notre rencontre, je me présente ainsi que mon collègue et lui explique le but de mon inspection qui est de vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la mauvaise gestion du sel au quai #13.</p> <p>Accompagné de mon collègue, Mme Mayrand et moi-même, nous nous dirigeons vers le quai #13. Mme Mayrand fit arrêter le transbordement de sel lors de mes vérifications.</p> <p>Je remarque les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le bateau se nomme Whisler. -On peut apercevoir du sel à un endroit sur le rebord du quai. -De la neige est présente ainsi que de la glace le long du quai de chargement. -Pas de présence de sel dans le fleuve. <p>Je demande à Mme Mayrand si un déversement de sel a eu lieu lors de la manipulation de celui-ci. Mme Mayrand m'explique que l'une des "plate de métal" s'est décroché du bord plus tôt en journée, ce qui explique la présence de sel sur le rebord du quai à certains endroits. Elle m'explique que la "plate de métal" sert à éviter à ce que le sel se ramasse entre le rebord du quai et le bateau et que celui-ci tombe directement au fleuve. D'ailleurs, un nouveau procédé est en train de se faire afin de changer le système de plate et ainsi améliorer leur système. Elle m'explique que le quai sera nettoyé en totalité dès la fin de la journée afin d'éviter tout déversement de sel au fleuve.</p> <p>Je lui demande la provenance du sel, la quantité de sel dans le bateau, quand la fin du transbordement est prévu ainsi que des photos du quai nettoyé en entier. Mme Mayrand ne peut me donner plus d'informations mais de lui faire parvenir un courriel avec mes questions et qu'elle répondra aux meilleures de ces connaissances.</p> <p>Je la remercie pour les informations, puis nous quittons le lieu.</p>	

14 Vérification complémentaire à l'intervention <input type="checkbox"/> SO	
<p>-10 janvier 2020, informations reçues par courriel de la part de l'entreprise;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La provenance du bateau : Égypte (voir document annexe 1) • La quantité de sel contenu dans le bateau : 34 711.41 TM (voir document annexe 1) • La date de fin de transbordement du sel : 9 janvier 2020, 16h30 (voir document annexe 1) • Les mesures prise en charge afin de remplacer les "plates" en acier (modèle, plan, etc.) : le concept de plaques pour remplacer les blocs de béton reste à finaliser, le projet sera ensuite présenté à la direction pour obtenir l'approbation budgétaire et procéder à la fabrication. C'est un projet planifié en 2020. • Les photos du rebord du quai nettoyées : voir photos annexe 1. 	

15 Conclusion

Lors de l'inspection, aucun manquement n'a été constaté.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention .

Rédigé par : Lydia Marcotte

Fonction : inspectrice

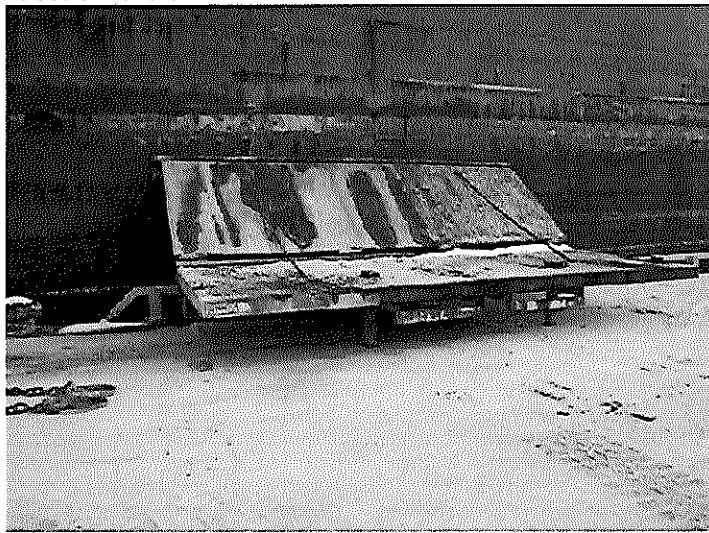
Signature : *Lydia Marcotte*

Date de signature : 2020-04-06

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Date de l'inspection: 9 janvier 2020

#Dossier:7610-04-01-00740-10



DSCF3412 (640x480).jpg

plateforme de déchargement pour éviter que le sel tombe à l'eau lors de la manipulation



DSCF3414 (640x480).jpg

vue du bord du quai de déchargement



DSCF3415 (640x480).jpg

neige présente le long du bateau du quai de déchargement



DSCF3416 (640x480).jpg

Vue le long du bateau et du quai de déchargement

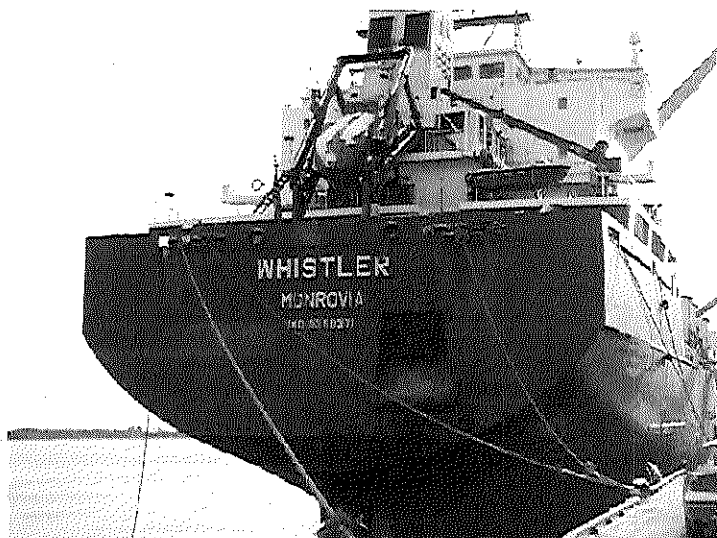


DSCF3421 (640x480).jpg

déversement accidentel de sel lors de la manipulation

Date de l'inspection: 9 janvier 2020

#Dossier:7610-04-01-00740-10



DSCF3406 (640x480).jpg

bateau nommé Whisler avec chargement de sel.



DSCF3407 (640x480).jpg

Vue le long du bateau



DSCF3408 (640x480).jpg

Vue le long du bateau



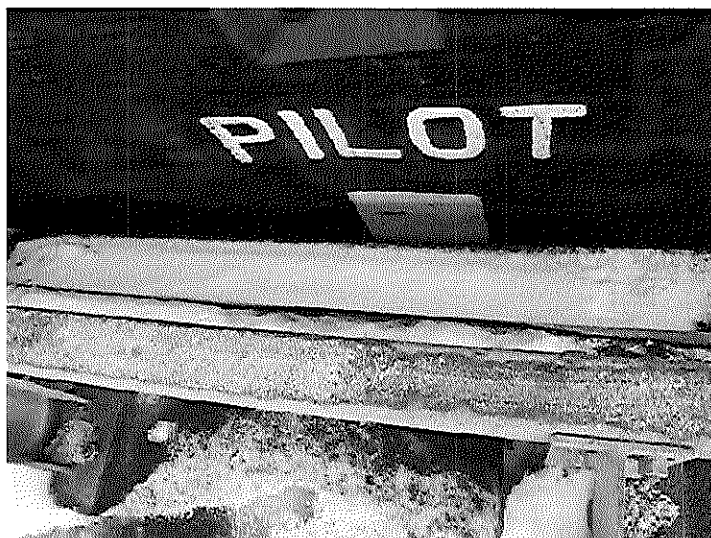
DSCF3409 (640x480).jpg

pelle servant au déchargement du sel



DSCF3410 (640x480).jpg

déversement accidentel de sel sur le bord du quai



DSCF3411 (640x480).jpg

pas de sel sur les rebord du quai de déchargement

MANQUANTE
(n'est pas dans le dossier)

	RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE Centre de contrôle environnemental du Québec	
	Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec Région : Mauricie	

INTERVENTION TERRAIN

1 Identification			
Date de l'événement :	2021-05-26	Heure de l'évènement :	11 h 20
Date du signalement :	2021-05-26	Heure du signalement :	00 h 39
Date de l'intervention :	2021-05-27	Heure de début :	02 h 00
		Heure de fin :	02 h 45
Intervention effectuée par : Jean-Philippe Maillet			
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO			

1.1 Demande	
N° de demande :	200394979
Type de demande :	Urgence
Objet de la demande : Intervention d'Urgence-Environnement - Mauricie et Centre-du-Québec	

1.2 Intervention	
N° d'intervention :	301533158
Type d'intervention :	Intervention d'urgence-environnement (terrain)
N° de gestion doc. :	7110-04-01-37067-01
N° de document :	402028686
But de l'intervention :	Déversement d'au moins 1000L d'urée liquide lors du déchargement du bateau vers le réservoir au port de Trois-Rivières. Un bris dans le conduit souterrain serait à l'origine du déversement.
Catégorie :	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3

1.3 Signalement			
Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Boris Balderrama	Conseiller en environnement	Servi-Tank	Cell. 53-54

1.4 Produits en cause								- + <input type="checkbox"/> SO
Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité	
Urée Liquide	-----	Sélectionner une valeur	Liquide	Approximative	1000	inconnu	Litres	

2 Lieu concerné par l'intervention		- +
1	Nom du lieu : Hôtel de ville de Trois-Rivières	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu :	11005451
	Type de lieu :	immeuble et infrastructure
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1325, place Hôtel-de-Ville, C. P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,344334109100:-72,542266273400		
Milieu impacté : <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Infrastructure : <input checked="" type="checkbox"/> Souterraine <input type="checkbox"/> Surface		

3 Intervenant du lieu					- +
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
Somavrac inc.	Propriétaire	3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1	13050927	11005451	
Servi-Tank	Conseiller	3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1	Y0600711	X2010181	

4 Condition météo		- + <input type="checkbox"/> SO
Description :	Nuit calme sans vent	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					- + <input type="checkbox"/> SO
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boris Balderrama	Conseiller en environnement	Cell.: 53-54	

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Boris Balderrama			

6 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos intégrées au rapport : 5	
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jean-Philippe Maillet avec un appareil photo de type Iphone SE. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-04\maiije03\7110-04-01-37067-01\20210527</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>		

6.1 Modification apportée aux photos numériques	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	-----	--

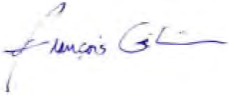
7 Grille d'intervention annexée	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	-----	--

8 Autre pièce annexée au rapport			- +	<input type="checkbox"/> SO
Type de pièce	Numéro	Titre		
Courriel	1	Échange courriel avec M. Balderrama		

9 Équipement utilisé	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------------	-----	--

10 Échantillon	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	-----	--

11 Journal des opérations (rapport détaillé)				- +
Date	Heure	Activités		
1	2021-05-26	23h20	De :	À :
			<ul style="list-style-type: none"> À 23h20, un employé du port remarque une fuite au sol, lors d'une inspection visuelle horaire du site, près des installations où se déroule un déchargement de 14 000 tonnes d'urée liquide d'un bateau à l'aide d'un conduit souterrain qui traverse la rue Notre-Dame. Le déchargement est arrêté dès la prise en compte du déversement. 	
2	2021-05-27	00h39	De :	À :
			<ul style="list-style-type: none"> Urgence Environnement est contacté ainsi qu'Environnement Canada (dossier #27675, Kristian Gareau) 	
3	2021-05-27	2h00	De :	À :
			2h00	2h45

11 Journal des opérations (rapport détaillé) - +		
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Du liquide sans odeur et qui a une texture huileuse sur le sol. M. Balderrama me confirme que c'est de l'urée. (image 2-3) ○ Une bouche souterraine dans lequel on voit le conduit souterrain qui s'est fissuré. Aucune accumulation de liquide n'est visible (image 4). ○ Un cubitcontenant remplis à 80% d'urée liquide déjà récupérée (image 5). ○ Aucun liquide ne se rend jusqu'au fleuve. <ul style="list-style-type: none"> • Je donne à M. Balderrama le contact pour notifier la ville du déversement dans leur réseau d'égout (# 811) • J'échange mes coordonnées avec M. Balderrama et quitte les lieux à 2h45.
12 Vérification complémentaire à l'intervention <input type="checkbox"/> SO		
2021-05-31 M. Balderrama m'envoie un courriel avec un suivi des opérations d'excavation (annexe 1). 50m ³ de sol ont été excavés mais aucune analyse de sol n'a encore été complétée.		
13 Conclusion		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Une quantité inconnue d'urée liquide a été accidentellement déversée dans le sol du Port de Trois-Rivières. ○ Des mesures ont été mises en place dès que le bris souterrain et l'écoulement qui s'en est suivi ont été notés. ○ Le Ministère a été notifié aussitôt. ○ Les sols sont en cours d'excavation et des analyses des parois des sols seront envoyées au Ministère pour faire un suivi sur la situation. ○ Le volume déversé reste à évaluer par l'entreprise et fera l'objet du suivi par le secteur régulier. 		
14 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		
15 Autres éléments pertinents <input checked="" type="checkbox"/> SO		
16 Recommandations		
Ainsi, je recommande de transférer le dossier au secteur industriel pour le suivi et de clore l'intervention.		
Rédigé par : Jean-Philippe Maillet		Fonction : Intervenant Urgence-Environnement
Signature :		Date de signature : 2021-05-31
17 Vérification du rapport		
Approuvé par : François Gélinas		Fonction : Coordonnateur régional des mesures d'urgence
Signature : 		Date : 2021-06-01
Commentaires : En accord avec les recommandations.		

Déversement Urée Liquide Port de Trois-Rivières
2021-05-27



IMG_0553.JPG

Image 1: Bouche d'égout bloquée avec boudins



IMG_0554.JPG

Image 2: Urée liquide au sol



IMG_0556.JPG

Image 3: Urée liquide au sol



IMG_0558.JPG

Image 4: Conduit souterrain

Déversement Urée Liquide Port de Trois-Rivières
2021-05-27



IMG_0561.JPG

Image 5: Cubic contenant avec urée liquide récupérée

RE: Analyses des sols excavés

bbalderrama@groupesomavrac.com <bbalderrama@groupesomavrac.com>

Lun 2021-05-31 10:22

À : Maillet, Jean-Philippe <Jean-Philippe.Maillet@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour M. Maillet,

Je vous enverrai les résultats des analyses des parois lorsque cela sera fait. Pour l'instant, comme indiqué dans mon courriel précédent, nous avons sorti environ 50 m3 de matériel, que visuellement/olfactivement semblait contaminé.... Nous n'avons pas encore pris des échantillons de parois, car nous travaillons présentement sur la réparation de la conduite et nous ferons des tests d'étanchéité avant d'enterrer. Avant d'enterrer, bien entendu, nous prendrons des échantillons de parois.

Cordialement,

Boris Balderrama, B. Sc., D.E.S. Env.

Conseiller en environnement

Environmental Advisor



3450, boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294

Trois-Rivières, QC G9A 5G1

T 819 379-0020, poste 2586

C 53-54

F 819 379-5584

bbalderrama@groupesomavrac.com | www.groupesomavrac.com

Suivez-nous ! / Follow us !



Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de leur destinataire. Toutes les utilisations ou diffusions non autorisées sont interdites.

This message and all attachments are confidential and for the exclusive use of the recipient. All unauthorized usage or broadcasts are prohibited.



Avant d'imprimer, penser à l'environnement. | Before printing, think of the environment.

De : Balderrama, Boris

Envoyé : 28 mai 2021 15:49

À : 'Maillet, Jean-Philippe' <Jean-Philippe.Maillet@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Analyses des sols excavés

Bonjour M. Maillet,

Juste vous informer que nous avons sorti environ 50 m3 de sols. Nous avons fait 6 piles différentes.

Ce matin, j'avais des techniciens de la firme Progestech qui sont venus échantillonner lesdites piles. En PM nous avons commencé à toiler les piles afin de les protéger de la pluie (voir photos).

Je demeure disponible pour toute question.

Cordialement,

Boris Balderrama, B. Sc., D.E.S. Env.

Conseiller en environnement

Environmental Advisor



3450, boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294

Trois-Rivières, QC G9A 5G1

T 819 379-0020, poste 2586

C 53-54

F 819 379-5584

bbalderrama@groupe-somavrac.com | www.groupe-somavrac.com

Suivez-nous ! / Follow us !



Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de leur destinataire. Toutes les utilisations ou diffusions non autorisées sont interdites.

This message and all attachments are confidential and for the exclusive use of the recipient. All unauthorized usage or broadcasts are prohibited.



Avant d'imprimer, penser à l'environnement. | Before printing, think of the environment.

De : Maillet, Jean-Philippe <Jean-Philippe.Maillet@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 mai 2021 13:59

À : Balderrama, Boris <bbalderrama@groupe-somavrac.com>

Objet : Analyses des sols excavés

Bonjour M. Balderrama,

Serait-il possible de m'envoyer les résultats d'analyse des parois des excavations des sols lorsqu'elles seront complétées? Je me chargerai de les transférer à Charles pour qu'il en fasse le suivi.

Merci et bonne fin de semaine.

Jean-Philippe Maillet, *Inspecteur en Environnement*

Secteur industriel - CCEQ - MELCC

Direction régionale de la Mauricie

100, rue Laviolette, bureau 102

tel: 819 371-6581 poste 2021

fax:819 371-6987

Jean-Philippe.Maillet@environnement.gouv.qc.ca





		# Intervention SAGO (UE) : 301533158	
		# C.R. COG : 04-UE-S-210527-2	
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2021-05-27		Heure réception appel : 00:39	
Date événement : 2021-05-26		Heure événement : 23:20	
		Reçu par : Marie-Noël Gagnon	
		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Trois Rivières		Adresse de l'événement : 3025 rue Notre Dame	
N° de la ville : 37067		Précisions sur la localisation (point de repère) : Conduite sous-terrainne qui traverse la rue	
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité : non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> Nom(s) : Puisard pluvial / Fleuve Saint-Laurent pas loin (environ 200 m)	
1 : Eau	2 : Sol	3 : -----	4 : -----
Précisions milieu touché : Sous-sol + puisard pluvial			
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Rejets liquide industriels - hors normes		Autre : Urée liquide (engrais)	
Situation maîtrisée : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions : Urée liquide vient d'un bateau (Port de 3 Rieives/ demain excavation sera faite / récupération sera faite demain, on enlèvera sol contaminé demain	
Description sommaire de l'événement : Trou dans la conduite sous terrainne: ca a commencé a fuir dans le sol, et une fois le sol gorgé ca apparut en surface : Diametre de la conduite inconnue : On déchargeait le bateau VERS le réservoir quand on a remarqué fuite; on a cessé le déchargement : ce pourquoi M. dit que la situation est maitrisée. Cause: on ne sait pas : ca pourrait etre une roche ou autre chose . En train de réparer la conduite: pour pouvoir finaliser déchargement du bateau. Possible qu'il en soit tombé dans puisard pluvial potentiellement affecté			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) : Non: Environnement Canada sera appelé ensuite .			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : -----	Détail : Urée liquide (engrais)	Qté déversée : 1000 l (visible sur le sol) / Dans la terre (quantité inconnue)	Qté réservoir (si connu) : A valider avec M.Balderrama
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : Boris Balderrama	Fonction : conseiller en environnement	N° de téléphone : 53-54	
Organisme : Servitank Trois Rivières			
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent <input checked="" type="checkbox"/>	Fonction :	N° de téléphone : #	
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #	
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : ServiTank (personne ou cie)	Adresse :	N° de téléphone : #	
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-04 Mauricie		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 00:50	
Nom de l'intervenant de garde UE : Jean-Philippe Maillet		Heure du retour d'appel : 00:50	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 00:55			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention : Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur Industriel	
		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	

Commentaires : Je me rends sur les lieux du déversement et rencontre M. Balderrama, conseiller environnement chez Somavrac, il me fait les affirmations suivantes:

- À 11h20, lors du déchargement de 14 000 tonnes d'urée liquide d'un bateau, un employé s'est rendu compte, lors d'une ronde de surveillance que de l'urée liquide s'accumulait au sol dans le port à un endroit où le tuyau vers le réservoir souterrain était situé.

- Ils ont arrêté les opérations de déchargement pour trouver la source du problème qui est un tuyau souterrain percé.

- Une quantité d'urée liquide s'est écoulee dans l'égout fluvial mais celui-ci a été bloqué dès que le problème a été constaté.

- Une équipe de soudeur est présentement en train de modifier le chemin du conduit souterrain pour poursuivre le déchargement.

- Aucune urée liquide n'a atteint le fleuve.

- M. Balderrama est incapable d'estimer les quantités exactes qui ont été deversées mais pourra estimer au poids lorsque le déchargement sera complété.

- Ils sont en train de souffler de l'air dans le conduit pour vider le tuyau de l'urée emmagasinée.

- M. Balderrama fera excaver les sols contaminés et envoyer le tout dans un centre de traitement de sols contaminés et enverra les bons de disposition au Ministère.

- M. Balderrama contactera le Ministère demain dans la journée pour faire un résumé de la situation à ce moment-là avec des estimations plus précises.

- Je prends des photos et quitte les lieux

Signature intervenant UE : _____ DATE : __2021-05-27__

Jean-Philippe Maillet

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301575745

C.R. COG : 04-UE-S-211213-35

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2021-12-13

Heure réception appel : 12:57

Reçu par : Alexandre Huot

Date de l'évènement : 2021-12-13

Heure de l'évènement : 12:30

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Trois-Rivières

Adresse de l'évènement : Trois-Rivières

Précision sur la localisation (point de repère) : -72.594100045, 46.36058667

N° de la ville : 37067

Milieu touché

1 : sol

2 :

3 :

4 :

Présence de cours d'eau à proximité : Non / Oui Si oui, nom(s) : Égout

Précisions milieu touché : Asphalte

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (Risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'évènement : 100 litres de diesels, au port de Trois-Rivières, à la section 20. Une pompe à diesel a fait défaut sur une grue. Déversé sur de l'asphalte. Ils récupèrent le déversement avec de l'absorbant granulaire. Il y a un regard d'égout à 60 pieds, qui est potentiellement touché.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause : Hydrocarbures

Détail : Diesel

Qté déversée : 100 litres

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Boris Balderrama, conseiller environnement

Fonction : Entreprise

N° de : 819-690-6000 #

Organisme : Somavrac

Adresse : 3450 Boulevard Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières G9A4M3

N° de téléphone : #

Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédant

Fonction :

N° de téléphone : #

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : Somavrac (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 04

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 13:04

Nom de l'intervenant de garde UE : Yves Lahaie

Heure du retour d'appel : 13:04

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 13:08

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

X Dossier transféré au CCEQ, secteur : Industriel Industriel

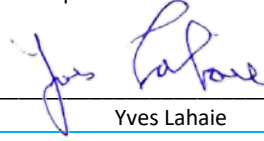
Dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Le conseiller en environnement de Somavrac me précise que le déversement suite au bris d'une pompe de diesel a été fait sur de l'asphalte. Une certaine quantité a pu rejoindre l'égout pluvial sur le quai du Port dans la section 20 où sont situés les installations de Somavrac. Par contre, un séparateur eau/huile est présent sur la conduite avant le rejet au fleuve. Il ne peut me dire la quantité qui a rejoint l'égout. Mais son équipe est intervenu rapidement en installant une protection sur le couvert du puisard et des absorbant en boudin sur le tour du regard. Un suivi sera réalisé auprès du séparateur pour s'assurer que le diesel rejeté sera retenu avant d'atteindre le fleuve.

Entretiens des absorbants ont été épandus sur l'asphalte afin de récupérer au maximum le déversement. Les absorbants seront récupérés et transportés dans un site autorisé.

Un rapport d'événement sera envoyé à Charles Laliberté en me mettant en copie. On retrouvera en outre les preuves de disposition des absorbants dans un site autorisé.

Signature intervenant UE :



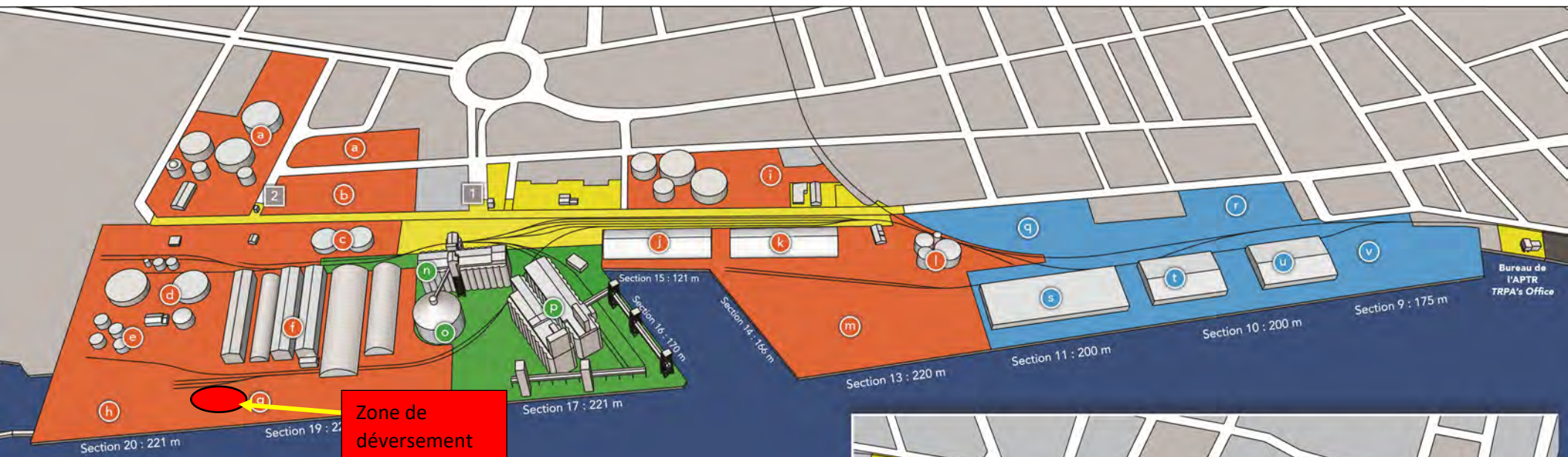
Date : 2021-12-13

Yves Lahaie

Commentaires :

Signature coordonnateur UE :

Date :



Zone de déversement

TERMINAL DE VRACS SOLIDE ET LIQUIDE : 248 000 m²
DRY & LIQUID BULK TERMINAL

- a** Parc des réservoirs (17), Tank Farm (17)
(Vrac liquide, liquid bulk)
- b** Aire d'entreposage 19 Nord, Storage area 19 North
- c** Parc des réservoirs (8), Tank Farm (8)
(Soude caustique liquide, liquid caustic soda)
- d** FONBRAI
(Brai liquide, liquid coal tar)
- e** Parc des réservoirs (19), Tank Farm (19)
(Glaise liquide, liquid clay)
- f** Hangars 20 à 25,
Warehouses 20 to 25
(Vrac solide, dry bulk)
- g** Aire d'entreposage extérieur 19, Exterior
storage area 19
(Vrac solide, dry bulk)
- h** Aire d'entreposage extérieur 20, Exterior
storage area 20
(Vrac solide, dry bulk)

- i** Parc des réservoirs (9), Tank Farm (9)
(Vrac liquide, liquid bulk)
- j** Hangar 16, Warehouse 16
(Vrac solide, dry bulk)
- k** Hangar 15, Warehouse 15
(Vrac solide, dry bulk)
- l** Parc des réservoirs (7), Tank Farm (7)
(Mélasse, molasse)
- m** Aire d'entreposage extérieur 13, Exterior
storage area 13

TERMINAL DES ÉLEVATEURS : 70 000 m²
ELEVATORS TERMINAL

- n** Coke de pétrole, Petroleum coke
25 000 TM/MT
- o** Alumine, Alumina
80 000 TM/MT
- p** Grain
110 000 TM/MT



- 1** Entrée principale, Main Entrance
- 2** Entrée secondaire, Secondary Entrance

TERMINAL DE MARCHANDISE GÉNÉRALE : 94 000 m²
GENERAL CARGO TERMINAL

- q** Aire d'entreposage 11, Storage area 11
- r** Aire d'entreposage 10, Storage area 10
- s** Hangar 11, Warehouse 11
- t** Hangar 10, Warehouse 10
- u** Hangar 9, Warehouse 9
- v** Aire d'entreposage 9, Storage area 9
- w** Hangar 1, Warehouse 1

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301674370

C.R. COG : 04-UE-S-230508-42

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2023-05-08

Heure réception appel : 11:27

Reçu par : Marlene Bernier

Date de l'évènement : 2023-05-08

Heure de l'évènement : 11:15

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Trois-Rivières

Adresse de l'évènement : Trois-Rivières

Précision sur la localisation (point de repère) :
-72.594100045, 46.36058667

N° de la ville : 37067

Milieu touché

1 : eau

2 : sol

3 :

4 :

Présence de cours d'eau à proximité :
Non / Oui Si oui, nom(s) :

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (Risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'évènement : HH quantité inconnue - déversement du réservoir (contient max 30 gallons) . Lors de la livraison du produit le camion entreprise M&M Trans Vrac le boyau du système hydraulique a percé et a causé le déversement. Au hangar 20, du bâtiment Somavrac, près du terminal 19 du Port de de Trois-Rivières. Une quantité inconnue s'est déversée dans le puisard de la ville. Des absorbants granulaires et boudins ont été mis pour contenir le déversement.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause : Hydrocarbures

Détail : HH

Qté déversée :
inconnue

Qté réservoir (si connu) : 30 gallons

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Christian Brousseau

Fonction : Entreprise

N° de : 819-380-4486 #

Organisme : Somavrac

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom personne à rappeler :
ou IDEM à précédant

Fonction : Directeur environnement

N° de téléphone : (819) 380-4486 #

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 04

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 11:34

Nom de l'intervenant de garde UE : Marie-Philippe Dufresne

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) :

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

Dossier transféré au CCEQ, secteur : ----

Dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Bris d'un boyau sur un camion de livraison (M&M Transvac) et déversement d'au plus 30 gallons (114 litres). Une partie a atteint l'égout sanitaire. La ville de Trois-Rivières est avisée. Un boudin a été installé autour de l'égout et une 20 aine de poche de matière absorbante ont été utilisées pour ramasser l'huile. Les matières seront envoyées à Enfouibec.

Nom de la personne rappelé et rejoint:

Christian Brousseau

Date/heure rejoint

2023-05-08 11h49

Article 21 de la LQE

Application de "accidentel" Si non applicable, évalué art. 20 LQE ou art. 8 RMD	Bris d'équipement	X
	Accident routier	
	Incendie	
	Autres (non-récurrent, imprévisible):	
Environnement touché	Vérification complémentaire effectué par l'intervenant de garde UE:	
	Idem au compte-rendu COG:	X
Art. 21, alinéa 1		
Aviser sans délai	Conforme, avis fait par le responsable	X
	Signalement reçu d'un autre intervenant	
	Non-Conforme	
Art. 21, alinéa 2, paragraphe 1		
Faire cesser le rejet sans délai	Conforme	X
	Non-Conforme	
	Non applicable	
Article 70.5.1 de la LQE, applicable pour les MD. S/O si n'est pas une MD :		
Art. 70.5.1, alinéa 1, partie 1		
MD récupérée sans délai	Conforme	X
	Non-Conforme	
	Irrécupérable	
Art. 70.5.1, alinéa 1, partie 2		
Matières contaminées par le rejet, récupérées, nettoyées ou traitées sur place	Conforme	X
	<u>Méthode démontrée que toute matières contaminées a été enlevées</u>	
	Confirmation verbale du responsable	X
	Photos reçues après récupération	
	Échantillonnage et résultats d'analyse	
	Non-Conforme	
Art. 70.5.1 alinéa 2 partie 1		
Le responsable doit noter les informations suivantes	Nature de la matière contaminée récupérée	X
	Quantité de matière contaminée récupérée:	X
	Coordonnées du destinataire des matières enlevées:	X
	Lieu autorisé pour recevoir cette matière ?	
Art. 70.5.1 alinéa 2 partie 2		
Les informations de la partie 1 doivent être conservé au moins 5 ans	Le responsable est avisé lors de l'intervention téléphonique	
	Le responsable confirme que c'est fait	
Art. 70.5.1 alinéa 2 partie 3		
Les informations de la partie 1 doivent être fournit sur demande	Transmis, conforme	
	Non-disponible au moment de l'intervention UE, mais confirmation du responsable qu'ils sont disponible sur demande	
Terminé pour UE	Oui	X
	Non	

Signature intervenant UE : _____

MP Dufresne

Date : 2023-05-09

Commentaires :

Signature coordonnateur UE : _____ Date : _____

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301677036

C.R. COG : 04-UE-S-230519-76

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2023-05-19

Heure réception appel : 22:01

Reçu par : Atif Zouhir

Date de l'évènement : 2023-05-19

Heure de l'évènement : 22:05

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Trois-Rivières

Adresse de l'évènement : 2400 Rue
Notre-Dame Centre, Trois-Rivières
G9A4Y8

Précision sur la localisation (point de repère) :
-72.54735484, 46.33442789

N° de la ville : 37067

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :
Non / Oui Si oui, nom(s) :

1 : sol

2 :

3 :

4 :

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement :

Autre :

Situation maîtrisée : Oui Non (Risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'évènement : Offre d'assistance d'environnement Canada concernant l'incendie au port de trois rivière .

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Frédéric
Chantal-Fortin

Fonction : Service gouvernemental

N° de : 514-458-7961 #

Organisme : Environnement canada

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom personne à rappeler :
ou IDEM à précédant

Fonction :

N° de téléphone : #

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 04

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 22:18

Nom de l'intervenant de garde UE : Sonia Lampron

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 22:21

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

Dossier transféré au CCEQ, secteur : ----

Dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

22h22 : Appel à M. Frederic Chantal-Fortin (Centre national des urgences Environnementales, Environnement et changements climatiques Canada)

Il mentionne qu'il vient d'être informé de l'incendie dans le port de Trois-Rivières (intervention 301677015). Il demande si nous avons besoin d'assistance (cartes, courants, etc.).

Je lui transmets les informations suivantes :

- Je viens de quitter les lieux;
- L'incendie est maîtrisé ;
- L'avis d'évacuation est levé;
- L'incendie était localisé dans un conteneur qui a été éloigné des bâtiments.
- Une surveillance sera maintenue toute la nuit.
- Les eaux d'extinction ont été confinées dans un bassin.

L'intervention est terminée pour Urgence-Environnement.

Signature intervenant UE :



Sonia Lampron


Date : 2023-05-21

Commentaires :

Signature coordonnateur UE :

Dany Ferron

Date :

	RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE SANS MANQUEMENT (CATÉGORIE 1) Contrôle environnemental
	Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec Région : Mauricie

INTERVENTION TERRAIN

1 Identification			
Date de l'événement :	2023-05-19	Heure de l'évènement :	18 h 45
Date du signalement :	2023-05-19	Heure du signalement :	19 h 24
Date de l'intervention :	2023-05-19	Heure de début :	19 h 59
		Heure de fin :	22 h 02
Intervention effectuée par : Sonia Lampron			
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO			

1.1 Demande	
N° de demande :	200394979
Type de demande :	Urgence
Objet de la demande : Intervention d'Urgence-Environnement - Mauricie et Centre-du-Québec	

1.2 Intervention	
N° d'intervention :	301677015
Type d'intervention :	Intervention d'urgence-environnement (terrain)
N° de gestion doc. :	7110-04-23-37067-01
N° de document :	402240520
But de l'intervention :	Incendie de chaux vive et de matières résiduelles, dans un conteneur au Port de Trois-Rivières (04-UE-S-232519-63)

1.3 Signalement			
Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Geneviève	Intervenante	Centrale d'appel du service incendie	Bur.:819-377-1712

1.4 Produits en cause							
Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Chaux	1907	9 - Produits, matières ou organismes divers	Solide	Inconnue	N/A	N/A	N/A

2 Lieu concerné par l'intervention							
1	Nom du lieu :	Somavrac inc. (Port de Trois-Rivières)					
	Nom usuel du lieu :						
	N° du lieu :	55438741	Type de lieu :	commerce			
	Localisation du lieu :	Adresse du lieu : 132, Rue de la Commune, section 19 Trois-Rivières (Québec) G8V 1Y8					
	Milieu impacté :	<input type="checkbox"/> Eau	<input checked="" type="checkbox"/> Air	<input type="checkbox"/> Sol	Infrastructure :	<input type="checkbox"/> Souterraine	<input checked="" type="checkbox"/> Surface

3 Intervenant du lieu				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Groupe Somavrac inc.	Locataire	3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C. P. 294 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1	13050927	55438741

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + <input type="checkbox"/> SO				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mario Allard	Chef aux opérations du service de Sécurité Incendie de la Ville de Trois-Rivières	Cell.: 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dany Beaumier	Chef aux opérations (de relève)	----
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Junior Duval	Contremaître maritime (Somavrac)	Cell.: 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emmanuel Thibault-Marchand	Surintendant maritime (Somavrac)	Cell.: 53-54
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Louis-Philippe Couture	Second surintendant maritime (Somavrac)	Cell.: 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reynald Charest	Maître de port (Port de Trois-Rivières)	Cell.: 53-54 Capitainerie@porttr.com
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Pierre Paquin-Boutin	Conseillère en santé environnementale, Direction de Santé Publique du CIUSSSMCQ	Cell.: 53-54

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> Verbale	<input type="checkbox"/> Preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Tous les intervenants rencontrés			

6 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos intégrées au rapport : 11	
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sonia Lampron par avec un appareil photo de type iPhone Xr. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-04\lams01\7110-04-23-37067-01\2023-05-19</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7 Autre pièce annexée au rapport - + <input type="checkbox"/> SO			
Type de pièce	Numéro		Titre
Document	1		Extrait du Registre des entreprises du Québec
Plan	2		Carte des terminaux (Port de Trois-Rivières)
Autre	3		Photo des reçue par texto via le surintendant portuaire (Somavrac)

8 Résumé de l'intervention - + <input type="checkbox"/> SO	
Date	Activités
2023-05-19	<p>19h20 : Je reçois un appel du Centre des Opérations Gouvernemental (COG) relativement à un incendie impliquant de la chaux vive au port de Trois-Rivières. L'incendie est en cours depuis 18h45 et n'est pas maîtrisé. Un périmètre d'évacuation de 1000m est érigé. Les pompiers auraient tenté d'éteindre l'incendie avec de l'eau.</p> <p>Le service incendie demande l'assistance d'Urgence-environnement :</p>
2023-05-19	<p>19h24 : Je contacte la centrale d'appel. L'intervenante me fait part des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incendie en cours dans un conteneur d'une capacité d'1 tonne. - Les pompiers ont réussi à déplacer le conteneur à l'extérieur, assez loin des entrepôts ; - Entreprise impliquée = Somavrac ; - Matière impliquée = Chaux vive ; - Quantité = Inconnue, mais toutes les matières sont contenues dans un conteneur (capacité du conteneur inconnue) ; - Le panache de fumée se dirigerait vers l'Est (Direction Centre-Ville de Trois-Rivières et Cap de la Madeleine) ; - Une évacuation de 1000 mètres est en cours ; - Les pompiers sont actuellement en "non-intervention"; - Le chef aux opérations demande l'assistance d'Urgence-Environnement.

<p>2023-05-19</p>	<p>19h37 : Je contacte le chef aux opérations. Je lui confirme être en route. Il me fait part des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incendie est en cours dans un conteneur de 30 verges ; - Les employés de Somavrac ont initialement tenté d'arroser l'incendie avec de l'eau, ce qui a empiré la situation ; - Le conteneur a été déplacé rapidement loin des entrepôts ; - Matières impliquées : Chaux en poudre et autres matières résiduelles ; - Un périmètre d'évacuation de 1000 mètres est érigé ; - La fumée se dirige vers l'est, il qualifie le panache de "pas gros" ; - Il ne voit pas la nécessité de mobiliser les laboratoires mobiles pour l'instant. Je lui indique que si la situation change, de m'aviser rapidement; - Pour l'instant, les pompiers ne font aucune intervention : <u>PLAN A</u> : Il a fait des démarches pour trouver du sable sec afin "d'éteindre" l'incendie. <u>PLAN B</u> : En raison de la difficulté à trouver du sable sec, ils envisagent de "noyer" le conteneur dans un bassin d'eau. - Il n'est pas en mesure de me faire parvenir la fiche du produit pour l'instant, mais qu'il va me la transmettre à mon arrivée.
	<p>19h45 : Je contacte le chimiste de garde via le COG. Bien que la mobilisation du laboratoire mobile ne soit pas requise pour l'instant, discussions relativement aux produits impliqués.</p>
	<p>19h59 : Arrivée à l'entrée du port de Trois-Rivières (132 Rue de la Commune). Un véhicule m'escorte jusqu'au poste de commandement, dans la section 19 (voir annexe-2).</p> <p>Le contremaître maritime et le surintendant maritime de Somavrac m'expliquent que les opérations de la journée étaient terminées. En effectuant sa tournée, il a constaté la présence de fumée. Ils ont tenté d'éteindre l'incendie avec de l'eau, sans succès. Le conteneur a été déplacé rapidement.</p> <p>Il mentionne que le conteneur contient les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaux en poudre; - Huiles usées (possiblement de l'huile hydraulique) ; - Du bois ; - Des chaudières de plastique ; <p>Ils n'ont pas idée des volumes impliqués. Il va me faire parvenir une photo du contenu, via texto (Voir annexe 3)</p>
	<p>Je rencontre le chef aux opérations. Il me confirme les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incendie a débuté vers 18h45; - L'important périmètre d'évacuation de 1000 m est érigé en raison des nombreux produits chimiques et de l'importante quantité de produits chimiques qui sont présents dans le port. - En plus de la chaux, du bois, du plastique et d'huile, il y a aussi le contenu de 3 extincteurs de poudre ABC dans le conteneur; <p>20h20</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan A (celui de mettre du sable) ne fonctionne pas en raison de l'impossibilité d'obtenir du sable sec. - Le port de Trois-Rivières possède un réservoir souterrain d'une capacité de 25 millions de litres, en réseau fermé. L'échelle est déployée. Des pompiers vont arroser et tenter de remplir le conteneur d'eau et continuer à arroser. - Il mentionne avoir validé avec Canutec et que les émanations qui s'en dégageront ne sont pas toxiques. - Concernant les eaux d'extinction, il me précise que lorsqu'il fera la remise de possession, des conditions seront à respecter, dont faire des analyses et avoir l'autorisation de la ville avant de rejeter les eaux dans leur réseau sanitaire.
	<p>20h28 : Des pompiers débutent l'arrosage (Voir photo 02)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'arrosage, un léger panache blanc est localisé, environ 5 mètres autour du conteneur ; - Il n'y a pas d'accumulation des eaux d'extinction au sol (asphalte) ; - Je me dirige vers les limites du fleuve à plusieurs reprises et je vois que les eaux d'extinction n'atteignent pas le fleuve en surface. <p>Le chef aux opérations me fait part des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 15 000 et 20 000L d'eau avec un pH 10, ont été utilisés; <p>21h05 : Le chef aux opérations mentionne que l'avis d'évacuation a été levé il y a environ 15 minutes.</p> <p>Un second chef aux opérations prend la relève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'asphalte sera nettoyé pour diriger les eaux acides vers le puisard. - Il confirme que la Ville de Trois-Rivières sera avisée que Somavrac doit les contacter avant de déverser le contenu vers leur réseau, ainsi qu'avoir effectué les analyses et s'être assuré de la conformité, notamment le pH.

	<ul style="list-style-type: none"> - La ville devra confirmer qu'elle leur autorise à déverser dans leur réseau. - Le site sera surveillé toute la nuit.
	<p>21h11 : Je contacte la conseillère en santé environnementale (DSP) Je lui fais part des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien que l'information ne provienne pas du service incendie, je lui indique que l'incendie est localisé dans un conteneur et que les pompiers semblent en contrôle de la situation ; - Un très léger nuage blanc est visible et localisé autour du conteneur ; - L'avis d'évacuation a été levée ; - Seuls les pompiers de Trois-Rivières, des employés de Somavrac et ceux du Port de Trois-Rivières sont sur place ; -- Nous convenons que je la contacte lorsque l'intervention sera terminée. <p>21h35 : Le chef aux opérations de relève me confirme que l'intervention est terminée. Je l'informe que je quitte les lieux.</p> <p>21h41 : Parlé au Surintendant portuaire (Somavrac)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je lui remet ma carte avec mes coordonnées afin qu'il me transmette les preuves de disposition; -Concernant l'analyses des eaux dans le bassin, je lui mentionne qu'il a la responsabilité de respecter les demandes du Service Incendie; que contrairement à ce qu'il croyait, ce n'est pas le MELCCFP qui va prendre les échantillons. Je lui suggère de voir avec leur laboratoire habituel, ou une liste de laboratoires accrédités est également disponible sur notre site internet <p>21h55 : Je contacte la DSP : À sa demande je lui achemine les coordonnées du chef aux opérations. Je l'informe de la fin de l'intervention.</p>
	<p>22h02 : Je quitte les lieux en avisant le gardien au poste de garde du Port.</p>
	<p>2023-05-23, 8h00, tentative d'appel au surintendant maritime (pas de réponse) Appel au contremaître maritime qui m'informe que le surintendant est absent. Il me réfère à un autre surintendant maritime. Appel au second surintendant maritime. Il me fait part que le contenu qui avait été déversé sur l'asphalte a été remis à l'intérieur du conteneur. Ils ont installé des blocs pour maintenir l'étanchéité. Le conteneur demeure sur place le temps de finaliser leur enquête. Il m'assure que le contenu sera acheminé dans un site autorisé.</p>

9 Autres éléments pertinents		- + <input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/> Rapport de caractérisation à venir	<input type="checkbox"/> Résultats d'analyse à venir	
<input type="checkbox"/> Récupération et décontamination complétées	<input type="checkbox"/> Plan de caractérisation à déposer	
<input type="checkbox"/> Rapport d'évènement à venir	<input checked="" type="checkbox"/> Preuves de disposition à venir	
<input type="checkbox"/> Autre :		

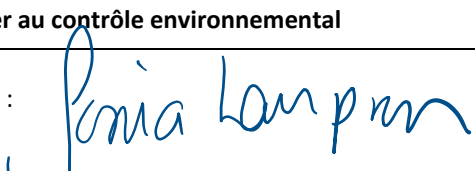
10 Conclusion			- + <input type="checkbox"/> SO
Je recommande fermer l'intervention et ajouter les documents preuves de disposition au dossier lorsque reçues.			
Terminé pour Urgence-Environnement, en attente des preuves de disposition des matières dangereuses résiduelles impliquées dans l'incendie.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Transférer au contrôle environnemental	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Signature : 	Date de signature : 2023-05-23		



Photo 01 (20h20).JPG
Vue de l'incendie dans le conteneur



Photo 02 (20h28).JPG
Début de l'arrosage par le service incendie de Trois-Rivières



Photo 03 (20h42).jpg
Eaux d'extinction qui se dirigent dans le bassin, en réseau fermé



Photo 04 (20h51).png
Arrosage en cours

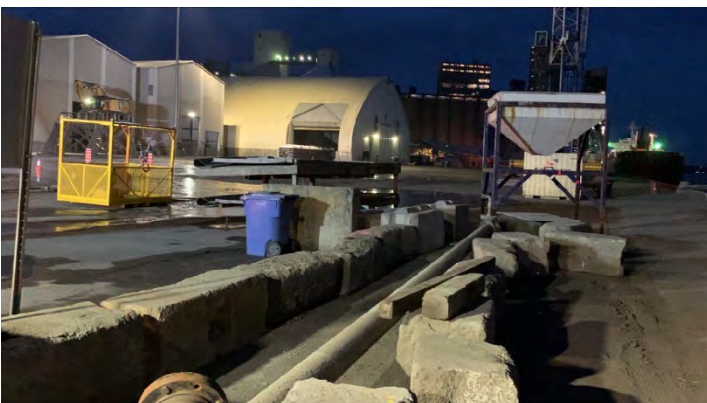


Photo 05 (20h58).png
Vue des eaux d'extinction, depuis le bord du fleuve



Photo 06 (20h59).JPG
Zone de décontamination pour les pompiers



Photo 07 (21h20).png
Le contenu du conteneur déversé au sol



Photo 08 (21h24).png
Arrosage



Photo 09 (21h35).png
Arrosage



Photo 10 (21h37).JPG
Débris suite à l'incendie



Photo 11 (21h37).JPG
Débris suite à l'incendie

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-05-21 19:55:43

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163723019
Nom	TRANSPORT SOMAVRAC INC.

Adresse du domicile

Adresse	3450, BOULEVARD GENE-H. KRUGER CASE POSTALE 294 TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A5G1
---------	--

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2006-05-16
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2006-05-16

Date de fin d'existence prévue

Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique

Société par actions ou compagnie

Date de la constitution

2006-05-15 Constitution

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

2022-07-20

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle

2022-07-20 2022

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023

2023-11-01

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022

2022-11-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4569
Activité	Autres camionnages
Précisions (facultatives)	Transport spécialisé de matières dangereuses et de matières non réglementées

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire	
Le premier actionnaire est majoritaire.	
Nom	GROUPE SOMAVRAC INC.
Adresse du domicile	3450, BOUL. GENE-H. KRUGER, CP 294 TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A5G1

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.
--

Liste des administrateurs

Nom de famille	PAQUIN
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2006-05-23
Date de fin de la charge	

Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse du domicile	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada
Adresse professionnelle	

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - TRANSPORT SOMAVRAC INC.	3450, BOULEVARD GENE-H. KRUGER CASE POSTALE 294 TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A5G1	Autres camionnages en vrac (4564)

(Établissement principal)

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-07-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-24

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-08-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-09-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-10-26
Déclaration de mise à jour courante	2016-02-17
Déclaration de mise à jour courante	2015-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-10-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-09-03
Déclaration de mise à jour courante	2013-12-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-28
Déclaration annuelle 2011	2011-09-21
État et déclaration de renseignements 2010	2010-12-17
État et déclaration de renseignements 2009	2009-09-25
État et déclaration de renseignements 2008	2008-10-14
État et déclaration de renseignements 2007	2007-10-03
Déclaration initiale	2006-09-21
Certificat de constitution	2006-05-16

Index des noms

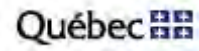
Date de mise à jour de l'index des noms	2006-05-16
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
TRANSPORT SOMAVRAC INC.		2006-05-15		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
TRANSPORT SOMAVRAC INC.		2006-09-21		En vigueur



© Gouvernement du Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-05-23 08:23:50

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1173642860
Nom	GROUPE SOMAVRAC INC.

Adresse du domicile

Adresse	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2018-05-01
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2018-05-01
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2018-05-01 Fusion
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-09-13
---	------------

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-09-13 2022
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2022-11-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne Composante morale	Composante	Résultante
Fusion ordinaire	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2018-05-01	GROUPE SOMAVRAC INC. 3450, BOUL. GENE-H KRUGER C.P. 294 TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A5G1	1140519183	1173642860
			INDUSTRIES P. PAQUIN INC. 3450, BOULEVARD GENE H. KRUGER CP. 294 TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A4M3	1141152380	
			PLACEMENTS MACO INC. 3450 boul. Gene-H.-Kruger Trois- Rivières (Québec) G9A4M3 Canada	1148829006	

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 26 à 49

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille	Paquin
Prénom	Marc
Adresse du domicile	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada
Adresse professionnelle	

Deuxième actionnaire

Nom	Paqmar inc.
Adresse du domicile	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada

Troisième actionnaire

Nom	Ropaq GDP inc.
Adresse du domicile	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il existe une convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Paquin
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2018-05-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse du domicile	3450 boulevard Gene-H.-Kruger CP 294 Trois-Rivières Québec G9A5G1 Canada
Adresse professionnelle	

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-09-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-10-20
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-09-10
Déclaration de mise à jour courante	2018-11-23
Déclaration de mise à jour courante	2018-05-01
Déclaration initiale	2018-05-01
Certificat de fusion	2018-05-01

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2018-05-01

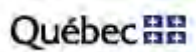
Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
GROUPE SOMAVRAC INC.		2018-05-01		En vigueur

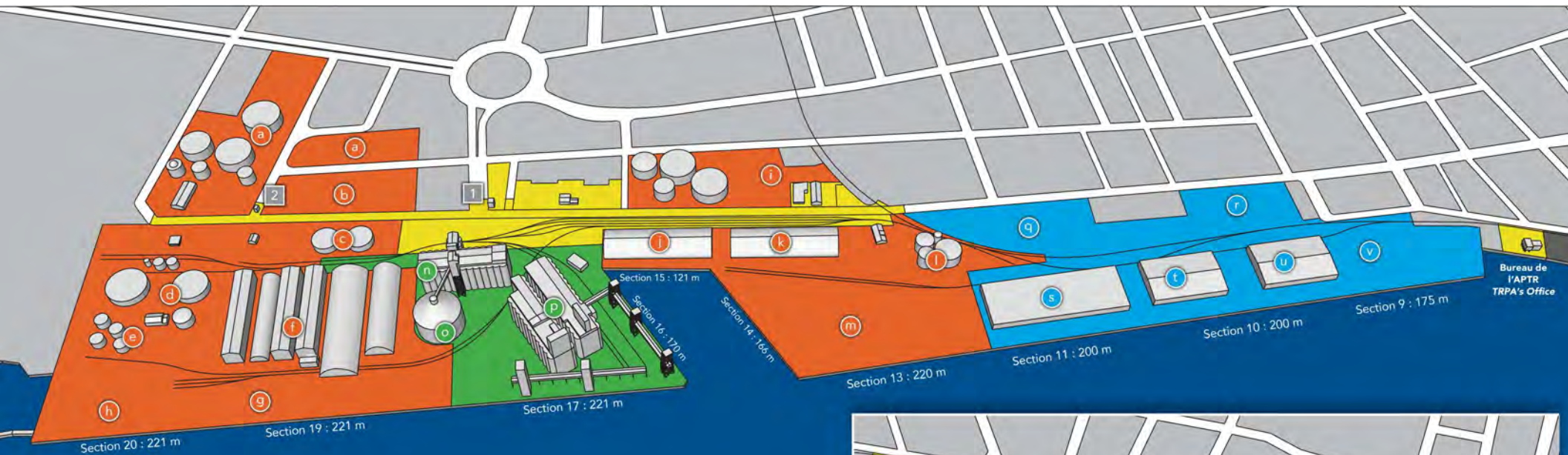
Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
GROUPE SOMAVRAC		2018-05-01		En vigueur
INDUSTRIES P. PAQUIN		2018-05-01		En vigueur
PLACEMENTS MACO		2018-05-01		En vigueur
PROMMEL		2018-05-01		En vigueur

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
SEPT-ILES MARITIME TERMINAL		2018-05-01		En vigueur
SOCHEM		2018-05-01		En vigueur
TERMINAL MARITIME SEPT-ILES		2018-05-01		En vigueur



© Gouvernement du Québec



TERMINAL DE VRACS SOLIDE ET LIQUIDE : 248 000 m²
DRY & LIQUID BULK TERMINAL

- a** Parc des réservoirs (17), Tank Farm (17)
(Vrac liquide, liquid bulk)
- b** Aire d'entreposage 19 Nord, Storage area 19 North
- c** Parc des réservoirs (8), Tank Farm (8)
(Soude caustique liquide, liquid caustic soda)
- d** FONBRAI
(Brai liquide, liquid coal tar)
- e** Parc des réservoirs (19), Tank Farm (19)
(Glaise liquide, liquid clay)
- f** Hangars 20 à 25, Warehouses 20 to 25
(Vrac solide, dry bulk)
- g** Aire d'entreposage extérieur 19, Exterior storage area 19
(Vrac solide, dry bulk)
- h** Aire d'entreposage extérieur 20, Exterior storage area 20
(Vrac solide, dry bulk)

- i** Parc des réservoirs (9), Tank Farm (9)
(Vrac liquide, liquid bulk)
- j** Hangar 16, Warehouse 16
(Vrac solide, dry bulk)
- k** Hangar 15, Warehouse 15
(Vrac solide, dry bulk)
- l** Parc des réservoirs (7), Tank Farm (7)
(Mélasse, molasse)
- m** Aire d'entreposage extérieur 13, Exterior storage area 13

TERMINAL DES ÉLEVATEURS : 70 000 m²
ELEVATORS TERMINAL

- n** Coke de pétrole, Petroleum coke
25 000 TM/MT
- o** Alumine, Alumina
80 000 TM/MT
- p** Grain
110 000 TM/MT



- 1** Entrée principale, Main Entrance
- 2** Entrée secondaire, Secondary Entrance

TERMINAL DE MARCHANDISE GÉNÉRALE : 94 000 m²
GENERAL CARGO TERMINAL

- q** Aire d'entreposage 11, Storage area 11
- r** Aire d'entreposage 10, Storage area 10
- s** Hangar 11, Warehouse 11
- t** Hangar 10, Warehouse 10
- u** Hangar 9, Warehouse 9
- v** Aire d'entreposage 9, Storage area 9
- w** Hangar 1, Warehouse 1



COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301677015

C.R. COG : 04-UE-S-230519-63

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2023-05-19

Heure réception appel : 19:15

Reçu par : Valerie Pedneault-Lavoie

Date de l'évènement : 2023-05-19

Heure de l'évènement : 18:45

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Trois-Rivières

Adresse de l'évènement : 132
Boulevard de la Commune, Trois-
Rivières G9A2V7

Précision sur la localisation (point de repère) :
-72.54911719, 46.33236594

N° de la ville : 37067

Milieu touché

1 : air

2 :

3 :

4 :

Présence de cours d'eau à proximité :
Non / Oui Si oui, nom(s) :

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement :

Autre :

Situation maîtrisée : Oui Non (Risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'évènement : Incendie de chaux vives avec flammes et fumée apparentes. Au départ les pompiers n'était pas capable de l'éteindre. Les pompiers demande UE Une évacuation de 1000m a été fait Emplacement : Port de Trois-Rivières

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) :
Genevieve

Fonction : Service en SC (santé,
police, incendie)

N° de : 819-377-1712 #

Organisme : Service incendie Trois-Rivières

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom personne à rappeler :
ou IDEM à précédant

Fonction :

N° de téléphone : #

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 04

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 19:20

Nom de l'intervenant de garde UE :

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 19:24

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

Dossier transféré au CCEQ, secteur : -----

Dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Intervention terrain, voir rapport # 402240520

Signature intervenant UE :

Joniv Lampron

Date : 2023-05-20

Commentaires :

Signature coordonnateur UE :

Date :

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301677015

C.R. COG : 04-UE-S-230519-66

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2023-05-19 Heure réception appel : 19:48 Reçu par : Valerie Pedneault-Lavoie
Date de l'évènement : Heure de l'évènement : Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Trois-Rivières Adresse de l'évènement : Trois-Rivières Précision sur la localisation (point de repère) :
N° de la ville : 37067 -72.594100045, 46.36058667
Milieu touché Présence de cours d'eau à proximité :
1 : 2 : 3 : 4 : Non / Oui Si oui, nom(s) :
Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement : Autre :
Situation maîtrisée : Oui Non (Risque d'aggravation) Précisions :
Description sommaire de l'évènement : Demande de rappel de l'intervenant pour le chimiste de garde concernant un incendie de chaux vives à Trois-Rivières.
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Sonia Lampron	Fonction :	N° de : 819-699-0153 #
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédant <input type="checkbox"/>	Fonction :	N° de téléphone : #
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : (personne ou cie)	Adresse :	N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 04 Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE :
Nom de l'intervenant de garde UE : Heure du retour d'appel :
Commentaires :
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) :

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention : Dossier transféré au CCEQ, secteur : -----
 Signalement Téléphonique Terrain Dossier transféré autre secteur :

Commentaires : 2023-05-19 : J'ai contacté le COG afin de demander l'assistance du chimiste de garde.

Signature intervenant UE :  Date : 2023-05-23
Sonia Lampron

Commentaires :

Signature coordonnateur UE : _____ Date : _____
Dany Ferron